Échanges Linguistiques en Sorbonne

Vol. 3.3 (octobre 2015)

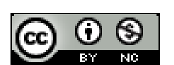


élis

revue des jeunes chercheurs en linguistique de Paris-Sorbonne

Paris

La Revue ÉLIS est éditée par le groupe de travail « Échanges linguistiques en Sorbonne ».
http://elis.hypotheses.org



ISSN 2425-1526

Privativité : construction d’un concept comparatif et application à la dérivation adjectivale en allemand

[†]Grégory NARDOZZA
Université Paris-Sorbonne
EA7332 « Centre de Linguistique en Sorbonne » (CELISO)

Résumé en français
L'étude est consacrée aux formations adjectivales allemandes passant par les morphèmes privatifs *-frei* (« libre (de)»), *-los* (« dépourvu de »), *-arm* (« pauvre (en) ») dans une perspective contrastive avec le français, qui passe rarement par la dérivation adjectivale pour exprimer les contenus équivalents. L'article s'ouvre par une présentation des formes et des différents avatars de la privativité que chacune semble pouvoir construire, en se concentrant sur les emplois épithétiques. L'auteur argumente également contre l'emploi de la notion d'affixoïde à propos de formes *-frei* et *-arm*. Dans un deuxième temps, l'étude vise à la construction d'un concept comparatif (au sens d'Haspelmath, 2010) noté PRIVATIVITE et qui puisse servir à l'analyse contrastive, notamment allemand-français. Ce faisant, la notion de privativité proposée par Fandrych (1993) est réanalysée et retravaillée pour aboutir à un inventaire raisonné des types de privativité.
Mots-clés : adjectif, affixoïde, concept comparatif, dérivation, épithète, linguistique contrastive, morphologie, privativité, sémantique lexicale

Abstract in English
The article deals with privative derivational patterns in German and is centered on those adjectives using the morphemes *-frei* ('-free'), *-los* ('-less') and *-arm* ('poor'), in a contrastive perspective with French, where similar meanings are rarely expressed through adjectives. First, the author presents the different forms at stake and their respective usage in the nominal phrase, including the different kinds of privativity represented. In the same part, the notion of affixoid used for

[†] *[Note de l'éditeur : Suite au décès de notre collègue G. NARDOZZA, ses proches nous ont confié les notes préparatoires de son travail de thèse. Nous y avons trouvé le présent chapitre, qui nous a semblé suffisamment avancé pour faire l'objet d'une publication. Ce texte n'a subi aucune modification autre que de forme : mise en page, application de la feuille de style pour la numérotation des parties et adaptation des renvois d'une section du texte à une autre. Nous avons également pris l'initiative de rajouter des gloses interlinéaires sous les exemples plus complexes, et les traductions de citations en allemand sont de nous. Nous avons rédigé le résumé et les mots-clés. Nous avons enfin ajouté trois notes explicatives, distinguées de celles de l'auteur par un appel au moyen d'une étoile * et rédigées en italiques et entre crochets.]*

NARDOZZA, GRÉGORY. 2015. Privativité : construction d'un concept comparatif et application à la dérivation adjectivale en allemand. *ELIS – échanges linguistiques en Sorbonne* 3, 3, p.3-35.

-free and *-arm* is dismissed for methodological reasons. The second part is concerned with building a comparative concept (in the sense of Haspelmath, 2010) of privativity (PRIVATIVITE) in order to facilitate contrastive analyses. This leads to re-examining and amending the proposals made by Fandrych (1993) on German. Finally, a typology of privative meanings is presented.
Keywords : adjective, affixoid, comparative concept, contrastive linguistics, derivation, lexical semantics, morphology, privativity

Deutschsprachige Zusammenfassung

Der Beitrag widmet sich den privativen Adjektivderivationen im Deutschen. Besondere Aufmerksamkeit wird dabei den Morphemen *-frei*, *-los* und *-arm* geschenkt. Die kontrastive Perspektive Deutsch-Französisch dient als Leitfaden angesichts der Tendenz des Französischen, ähnliche Bedeutungen eher mit Relativsätzen, Partizipial- oder Präpositionalphrasen zu realisieren. Der erste Teil bietet einen Überblick über die Bedeutungskomponenten und Gebrauchsweisen jedes Morphems, sowie eine Kritik am gängigen Affixoidbegriff. Anschließend wird ein Vergleichendes Konzept (Comparaive Concept, Haspelmath 2010) der PRIVATIVITÄT zum Zweck der kontrqstiv-typologischen Analyse entworfen. Frühere Vorschläge von Frandrych (1993) werden wieder aufgegriffen und besprochen, bevor zum Schluß ein semantisches Modell für Privativität angeboten wird.

Stichwörter: Adjektiv, Affixoid, Derivation, kontrastive Linguistik, lexikalische Semantik, Morphologie, Privativität, Typologie, vergleichendes Konzept

Remarques introductives et structure

Le présent travail porte sur les formations privatives a pour but de forger un concept comparatif[*] (II), qui sera noté PRIVATIVITÉ. Le concept ainsi élaboré sera ensuite appliqué à des adjectifs et autres formations françaises et allemandes, qui seront ainsi mis en regard. (III).

[*] [*N.d.E. : la notion de concept comparatif est empruntée à* HASPELMATH *(2010). Dans une note de travail, G.* NARDOZZA *les présente comme* « des notions abstraites créées par des linguistes à des fins de comparaison entre les systèmes linguistiques, applicables de façon universelle, et pouvant ressortir à *(sic)* des domaines très différents : ces concepts peuvent être de nature sémantique, formelle, sémantico-formelle, logique, ou désigner des réalités extra-linguistiques précises. » (G.N., *description du projet de thèse,* Ms.). *Ailleurs, il parle d'*« un outil d'analyse efficace permettant de faire un travail comparatif réel, et non une simple confrontation des deux langues visant à voir ce qui est identique et ce qui diffère. Des catégories valables pour les deux langues (*sprachübergreifend* ; *crosslinguistic*) seront élaborées pour réaliser une typologie commune. Un travail comparatif réel doit avoir pour objectif de décrire et d'analyser de quelle façon des notions fondamentales communes (...) trouvent leur expression dans les deux langues. » (G.N., *Les adjectifs complexes exprimant la comparaison*, Ms.).]

Avant ces deux étapes, le premier paragraphe, basé sur différents ouvrages de référence[1], sera consacré à un tour d'horizon des formations privatives allemandes (I.1) puis françaises (I.2). Bien que cette partie présente les formations en question de façon séparée en fonction des langues, des liens seront faits entre les deux langues, qui amorceront les sections suivantes. Des observations faites concernant chacune des langues seront tirées des notions et des modèles qui contribueront ensuite à formuler une définition progressive et provisoire du concept comparatif PRIVATIVITÉ. Ces notions seront résumées dans la partie bilan du paragraphe (I.3). Dans ce paragraphe sera également présentée, en lien avec notre visée comparative, la question des affixoïdes (concernant l'allemand), qui se pose tout particulièrement concernant les adjectifs complexes, notamment ceux à sens privatif.

I. Formes exprimant la privativité

I.1. En allemand

I.1.1. Remarques liminaires - privativité et négation

Nous nous appuierons dans ce qui suit sur les ouvrages généraux consacrés à la morphologie lexicale (*Wortbildung*) en allemand, tels que ceux de KÜHNHOLD (1973), EICHINGER (2000), MOTSCH (2004) et FLEISCHER & BARZ (2012), mais également sur une monographie (FANDRYCH, 1993) abordant la *Wortbildung* sous l'angle plus spécifique des adjectifs complexes allemands à sens privatif. Le terme de « privativité » aura dans ce travail le sens de 'faire défaut', qui, adapté à notre objet d'étude, à savoir des syntagmes nominaux avec un substantif-cible (noté *y* ci-dessous) et un élément-base (premier constituant de l'adjectif en allemand, tanis que d'autres formes sont possibles en français, et noté *x* ci-dessous), peut être ainsi formalisé :
<x fait défaut à y>
Ce modèle général sera modifié et complété par des sous-modèles.

Privativité et négation ne sont pas aisément différenciables, certains exemples le montreront. On peut considérer que la négation (adjectivale) comme un refus d'associer un prédicat à un argument. Ainsi l'exemple suivant, correspondant à une paire d'antonymes :

(1) un comportement inapproprié

On peut formaliser la négation exprimée par *in-* en termes prédicatifs de la façon suivante : l'antonyme de l'adjectif de (1), 'approprié' est le prédicat, 'comportement' est l'argument et 'in-' indique que cette prédication n'est pas vraie (refus de la

[1] Dans ce paragraphe, on parlera principalement de privativité et non de PRIVATIVITÉ (concept comparatif) dans la mesure où il s'agit dans un premier temps de présenter la notion de façon générale, telle qu'elle est décrite dans les ouvrages de référence, du point de vue des formes linguistiques, et pas encore dans notre logique de définition d'un concept comparatif.

prédication **'approprié (comportement)'**). De la sorte, le préfixe *in-* n'est pas privatif mais négatif.

Une objection à cette analyse en termes prédicatifs serait de dire que dans *un comportement inapproprié*, on peut sans problème ramener l'interprétation sémantique à la formule privative <x fait défaut à y> : il suffit de dire que dans le cas d'adjectifs comme *inapproprié,* ce qui fait défaut à *y* (substantif-cible) c'est la qualité 'être approprié'. L'analyse est recevable, mais n'est pas retenue ici pour des raisons d'ordre pratique : cette façon de différencier privativité dans un sens étroit (<x fait défaut à y> ; x ne peut pas être une qualité) et négation (un prédicat ne s'applique pas à un argument) a pour avantage de restreindre le champ d'étude en excluant de nombreuses formes, notamment celles entrant dans des paires d'antonymes formées avec des préfixes (cf. *infra* : fr. *in-, non-* ; all. *un-, nicht-*). Les principaux morphèmes exprimant la privativité en allemand sont : *-frei*, *-arm, -los*, *-leer.* Les préfixes seront évoqués ensuite. Le point commun à tous les morphèmes (sauf *-los*) est qu'ils sont source de désaccord entre les linguistes, certains leur accordant un statut particulier, d'autres s'y refusant. Le paragraphe à venir présente en partie ce débat et montrera en quoi il est indispensable de l'évoquer dans le cadre d'un travail comparatif, bien qu'il ne se pose pas dans les mêmes termes en français.

I.1.2. Débat sur le statut d'affixoïde : point de départ de l'analyse

a. Remarque liminaire

Les morphèmes *-frei*, *-arm*, *-leer* font l'objet de diverses interprétations selon les linguistes quant à leur statut lexical ; le terme d'affixoïdes (ici, des suffixoïdes) a été forgé pour désigner des morphèmes partageant quelques caractéristiques des affixes, sans qu'on puisse les considérer comme tels, du fait de leur proximité lexicale plus ou moins marquée avec un lexème libre (très marquée par exemple pour *-frei / frei,* « libre » ; *arm* signifie « pauvre », et *leer*, « vide »). Ce terme d'affixoïdes (ou semi-affixes ; all.:*Affixoide*, *Halbaffixe*), controversé, est le signe du débat autour de l'interprétation sémantique et fonctionnelle[2] à faire de ces éléments, se trouvant dans une sorte de zone de transition, très hétérogène, entre d'une part morphèmes formant des dérivés, et d'autre part éléments formant des composés. Le débat peut être illustré par des formes nominales et adjectivales, mais ces dernières représentent une frange statistiquement plus importante. Concernant les adjectifs, il sera développé plus tard, en suivant FANDRYCH (1993), qu'en dépit de ce caractère hétérogène, un essai de systématisation, **prenant en compte les caractéristiques essentielles de l'adjectif**, peut s'avérer utile concernant ces morphèmes.

b. Les termes du débat

[2] Sémantique, c'est-à-dire comment interpréter leur sens par rapport au lexème libre correspondant, plus précisément mettre en évidence les différents sèmes contenus dans l'unité ; fonctionnelle, cela revient aux premières définitions de la privativité : quel lien existe-t-il entre l'élément-base (ou premier constituant immédiat, x ci-après) et le substantif cible Y (x–*frei-* y) ?

Dans FLEISCHER & BARZ (2012), les termes du débat sont posés en partant de la légitimité de la classe des affixoïdes : quelles raisons a-t-on pour utiliser une telle catégorie ? On a d'une part plusieurs critères permettant de classer un morphème dans la catégorie des affixoïdes : capacité de formation en série, critères de distribution spécifiques, interaction avec les suffixes (*Wortbildungsmorpheme*), comportement phonologique spécifique (accentuation). Au-delà, un critère plus vague, d'ordre sémantique, est avancé : il s'agit du caractère plus abstrait et plus général du suffixoïde comparé au lexème libre correspondant. Cette notion de 'déconcrétisation' (*Entkonkretisierung,* FLEISCHER & BARZ, 2012, 59) sera discutée à l'aide d'un exemple dans la suite de ce travail.

D'autre part, la seconde manière d'appréhender ces morphèmes se fonde sans la citer sur la théorie du centre et de la périphérie que l'on trouve chez DANEŠ (il est à noter que cette source était évoquée explicitement dans la version de FLEISCHER & BARZ, 1995 ; elle n'est plus citée dans FLEISCHER & BARZ, 2012) : les lexèmes libres (à sens plein ; *Stämme* pour reprendre la terminologie citée chez FLEISCHER & BARZ) sont considérés comme un centre (ou noyau), les morphèmes du type *-frei* comme des manifestations périphériques par rapport à ce centre (*Peripheriephänomene*), avec un changement sémantique et une capacité à créer des séries de formes (*reihenbildend*), ce qui est propre aux suffixes. Le corollaire (non explicité ici) de cette interprétation est que les morphèmes tels *-frei* sont également périphériques par rapport à un autre centre ou noyau, lequel est composé des suffixes « type » tels qu'ils sont traditionnellement inventoriés. Les morphèmes 'périphériques' possèdent ainsi des caractéristiques des suffixes (*reihenbildend*) tout en ayant également certains traits sémantiques du lexème libre (*Stamm*). Il est à noter que cette citation ne reflète pas la position adoptée dans FLEISCHER & BARZ (1995,2012), mais permet simplement de poser les termes du débat en présentant quelques arguments qui plaident en la faveur de la catégorie en question.

c. Contre la catégorie des affixoïdes

Une position opposée à l'établissement de cette catégorie est représentée par SCHMIDT (1987), qui indique que faire de l'évolution sémantique d'une unité (p.ex. *-frei* vs. *frei*) un critère de classement parmi les affixoïdes est discutable dans la mesure où ce n'est pas le propre de ces seules unités de connaître de telles évolutions. **Le critère n'est donc pas discriminant**. SCHMIDT préfère utiliser la notion de sèmes **activés ou non en fonction du contexte** et renonce donc à une catégorie spécifique pour ces unités – ce qui peut être considéré comme allant à l'encontre d'une entreprise de typologie, qui vise à créer des classes et des sous-classes afin que les unités soient à la fois ordonnées dans un système (c'est-à-dire appréhendées dans les relations qu'elles entretiennent les unes avec les autres) et considérées dans leur singularité par rapport aux autres.

d. L'argument de la diachronie : position synthétique de FLEISCHER & BARZ

Dans FLEISCHER & BARZ (2012) se trouve selon nous un argument pertinent (déjà présent chez FANDRYCH 1993) : il faut se poser la question de l'utilité de cette classe des affixoïdes. Sert-elle à mieux cerner les problèmes ou n'est-elle qu'une catégorie « fourre-tout », par défaut (*eine Restkategorie*) qui n'apporte rien pour faire face à l'hétérogénéité de l'ensemble de ces morphèmes ?

Cet argument est placé dans une perspective utile pour répondre à la question : l'opposition traditionnelle entre étude synchronique et diachronique. Si, selon FLEISCHER & BARZ (2012 : 61), pour une étude diachronique de la grammaticalisation d'une unité ayant d'abord eu le statut de lexème (dans le citation, une autre terminologie : *Stamm*) pour arriver à celui de morphème lexical (affixe), le concept d'affixoïde peut être utile, il l'est moins dans le cas d'une analyse synchronique (même dynamique). Ceci conduit à la position suivante :

> Nous faisons le choix, dans cette analyse conçue dans une perspective fondamentalement synchronique, d'écarter le concept d'affixoïde, et parlerons pour des cas comme *riesen-*, *-voll*, *-reich*, *-arm* etc. de lexèmes (*Stämme*) liés dans une interprétation particulière. (FLEISCHER & BARZ, 2012 : 61)[3]

Ainsi, *-arm,* mais sans aucun également doute *-frei*, bien que ce morphème ne soit pas cité, sont selon cette interprétation en termes des *« lesartenspezifisch gebundene[…] Stämme[…] ».* Dans cette vision, on a une relation de polysémie entre le lexème libre et le morphème (qui est considéré comme un 'morphème lié dans une interprétation particulière'). Le terme de *lesartenspezifisch* indique que la position adoptée dans FLEISCHER & BARZ (2012) s'inspire de celle de SCHMIDT, qui parle d'activation ou de non-activation de certains sèmes du lexème en fonction du contexte.

e. La jonction : position de FANDRYCH

Dans sa monographie, FANDRYCH (1993) discute de manière détaillée les différents critères évoqués ci-dessus ; la discussion et les arguments seront présentés pour chacun des suffixes dans la suite de ce premier chapitre, et non de façon générale. On peut se borner à dire que FANDRYCH ne juge pas utile, concernant la plupart des formations en *-frei, -arm*, *-leer*, de parler de suffixoïdes ; les formations sont ainsi considérées comme des composés. La fonction de joncteur qu'ont selon FANDRYCH ces éléments de composition sera présentée plus tard et intégrée dans notre définition du concept comparatif PRIVATIVITÉ (II). En adoptant ce point de vue fonctionnel de la jonction, FANDRYCH parle certes d'adjectifs composés, mais de composés particuliers, typiques de la partie du discours 'adjectifs', pour lesquels les analyses en termes (syntaxiques) de rection ou (sémantiques) de relation [déterminant *vs*. déterminé] ne sont plus au premier plan (sans être absentes).

f. Bilan : intérêt de ce débat

[3] « Wir entscheiden uns in dieser primär synchron ausgerichteten Darstellung gegen den Affixoidbegriff und sprechen in Fällen wie *riesen-*, *-voll, -reich, -arm* u.a. von lesartenspezifisch gebundenen Stämmen. »

Derrière cette question terminologique des affixoïdes et les points de vue divergents ici présentés se trouve ce qui selon nous est crucial dans l'étude de ces adjectifs, en allemand mais également en français : il s'agit d'établir des comparaisons (intralinguales entre syntagmes et adjectifs complexes – *frei von x vs. x-frei*, qui peuvent être élargies à la comparaison allemand-français) entre le lexème libre et le morphème lié (*frei* / *-frei*), qu'on peut appeler ou non suffixoïde (ou encore semi-suffixe, quasi-suffixe, ou suffixe lié dans une interprétation spécifique, pour reprendre l'idée de FLEISCHER & BARZ). Ces comparaisons sont principalement d'ordre sémantique.

I.1.3. *-frei* : l'absence absolue

Une analyse détaillée des adjectifs en *-frei* est proposée par FANDRYCH (1993). Les bases en seront présentées dans ce paragraphe.

a. Type principal – critique du concept d'*Entkonkretisierung*

Le type le plus productif (FANDRYCH, 1993 : 81) d'adjectifs en *-frei* peut être illustré par *alkoholfreies Bier,* « la bière sans alcool ». La 'formule' résumant la fonction de ces formations est :
«indiquer la simple absence de ce que désigne le premier constituant».[4]

Le premier constituant est un substantif.

Le cas de *frei* / *-frei* illustre bien que le concept de 'déconcrétisation' (*Entkonkretisierung*) par rapport au lexème libre est à utiliser avec parcimonie. Après avoir donné quelques exemples d'équivalences entre adjectifs en *-frei* et syntagmes correspondants (*fettfrei – frei von Fett*), FANDRYCH conclut :

> Ici, on ne reconnaît aucune déconcrétisation sémantique par comparaison avec la construction libre correspondante. Les deux variantes correspondent l'une à l'autre aussi bien du point de vue sémantique que du point de vue fonctionnel. La signification de la variante libre correspondante est elle-même peu concrète.[5]

L'adjectif *frei* est abstrait dans son emploi absolu, renvoyant à un concept philosophique dont les définitions divergent ; les exemples avec *–frei* (*alkoholfrei- X*) peuvent être placés dans un modèle sémantique qui est au fond plus concret, dans la mesure où *-frei* sert à former un adjectif tel qu'*alkoholfrei*, indiquant que le substantif-cible ne contient aucune molécule de ce à quoi renvoie le substantif-base : cette qualification *alkoholfrei* renvoie à une propriété facilement mesurable (si on se dote des outils nécessaires), ce qui n'est pas le cas de *frei* absolu.

---

[4] « einfaches Nichtvorhandensein des vom Erstglied Bezeichneten anzeigen ».

[5] « Gerade hier lässt sich also keine Entkonkretisierung im Verhältnis zur freien Entsprechung erkennen: beide Varianten entsprechen sich vielmehr sowohl in semantischer als auch in funktionaler Hinsicht. Die Bedeutung der freien Entsprechung selbst ist relativ unkonkret. »

On voit ainsi non seulement que l'idée d'abstraction est très discutable et que l'opposition 'concret / abstrait' n'est pas utile pour comparer lexème-libre et morphème lié, mais on peut même aller jusqu'à dire que dans le cas précis de *frei* /-*frei*, il relève du contresens sémantique de dire que -*frei* dans *alkoholfrei* serait plus **abstrait et général** que *frei* dans *ein freier Mann*, « un homme libre ».

b. Autres types

En marge de ce modèle sémantique, trois autres sont présentés, illustrés par :

(2) zerstörungsfreie Werksstoffprüfung
zerstörungs-freie Werks-stoff-prüfung
destruction-libre ouvrage-matière-examen
« test de résistance d'un matériau sans destruction de l'objet »
(3) wartungsfreie Fassadenverkleidung
wartungs-freie Fassaden-verkleidung
entretien-libre façade-habillement
« revêtement de façade ne nécessitant pas d'entretien »
(4) kreisfreie Stadt
kreis-freie Stadt
district-libre ville
« ville rattachée à aucun district »[*]

(2) correspond au modèle <X-freies Y : Y sans manifestation de X>;
(3) au modèle <X-freies Y: Y sans besoin de X>;
(4) au modèle <X-freies Y: Y sans relation à X>.

Ces trois groupes peuvent tous être ramenés à la formule principale évoquée ci-dessus, mais ils présentent des ajouts sémantiques, par exemple : *kreisfreie Stadt* contient la notion de *Bindung* :

'Ville libre – insuffisant, il faut ajouter : de tout rattachement à un district' (FANDRYCH,1993 : 83).

Les modèles (1) et (2) correspondent à des adjectifs où le premier constituant est souvent d'origine verbale. De surcroît, le modèle (2) contient de la modalité : *wartungsfrei – das nicht gewartet werden muss.*

[*] *[N.d.E. : Généralement, les petites communes allemandes sont rattachées à un district (*Landkreis *ou* Kreis*) pourvu d'une propre assemblée consultative et qui exercice certaines responsabilités dans le domaine de l'économie et des transports ; dans les villes d'une certaine importance, les compétences du* Kreis *peuvent exercées par la commune elle-même, ou par une administration spéciale dont l'espace de compétence correspond à la superficie de la commune. On parle alors de* Kreisfreie Stadt.*]*

I.1.4 *-arm* : l'absence partielle

Les formations en *-arm* correspondant à la variante syntaxique '*arm an…*' (« pauvre en »). L'adjectif *arm* dans son emploi absolu et utilisé dans son sens dit premier contient dans son contenu lexical l'entité que ne possède pas ou très peu le référent du substantif-cible : dans *ein armer Mann*, « un homme pauvre », l'adjectif a dans son contenu lexical *'an materiellen Gütern',* « en biens matériels ». Il serait d'un point de vue informationnel redondant d'ajouter ce syntagme prépositionnel. Ce point sera décrit plus précisément dans le paragraphe 2, notamment en prenant en compte, dans une perspective comparative, la distinction entre différents « sens » (sens dit premier, sens dit « par extension ») de l'adjectif absolu *arm*/*pauvre*. FANDRYCH (1993 : 91) indique que les relations sémantiques entre *-arm* et le premier c.i. peuvent être représentées exactement comme pour *-frei*. Le sens général est cependant un peu différent, car **partiel** :

« Présence en faible quantité » (FANDRYCH, 1993 :167)[6]

Comme pour *-frei*, d'autres formes existent et ont des traits sémantiques supplémentaires : *wasserarme Kost* (« nourriture déshydratée »); mais également : *allergiearme Kost* (« nourriture antiallergénique », correspondant au modèle < sans manifestation de>), ou encore *bügelarme Wäsche* (« linge autodéfroissant », litt. 'pauvre en repassage', qui correspond au modèle <sans besoin de>.

I.1.5 *-los* : notion de *Bindung*

Les dérivés en *-los* sont analysés selon quatre modèles sémantiques, illustrés par :

(5) wolkenloser Tag

« jour sans nuages »

(6) gedankenloser Mensch

« homme distrait », litt. « sans pensée / sans réflexion »

(7) ein ergebnisloses Gespräch

« une discussion infructueuse » (litt. « sans résultat »)

(8) parteilose Experten

« des experts indépendants / apolitiques » (litt. « sans parti »)

Ici encore nous reprenons les modèles de FANDRYCH (1993 :185), plus détaillés que ceux de MOTSCH (2000) ou FLEISCHER & BARZ (2012), notamment avec les exemples du type (8), où FANDRYCH utilise le modèle de l'absence de relation ou de lien entre l'élément-base et le substantif-cible, présent également pour *-frei*. Les autres exemples sont analysés comme suit :

[6] Litt. *Wenig-Vorhandensein.*

(5) correspond au modèle général <Y sans X>
(6) correspond au modèle <Y ne fait pas de X>
(7) a une valeur d'absence de conséquence : <Y sans manifestation de X>

1.1.4 *-leer* : perception du locuteur

Les adjectifs en *-leer* sont plus rares et du fait de leur caractère plus expressif que les autres formations, on les trouve davantage dans des textes littéraires (cf. FANDRYCH, 1993 : 179).

La relation de base est : <Y, totalement dépourvu de X>, illustrée par :

(9) menschenleere Großstadt
menschen-leere Groß-stadt
humains-vide grande-ville
« une métropole déserte»

(10) blutleere Lippen
blut-leere Lippen
sang-vide lèvres
« des lèvres livides »

Ces deux exemples, particulièrement le second, montrent qu'il ne s'agit pas d'une absence totale de l'entité à laquelle renvoie le substantif-base, mais au contraire d'une absence **perçue comme telle par le locuteur**. En effet, *menschenleer* portant sur *Stadt* n'indique pas qu'objectivement, il n'y a personne dans la ville, mais que le locuteur ne voit personne (dans les rues par exemple). Il semble que contrairement à *-frei*, *-leer* soit incapable de former des adjectifs relationnels du type *bleifrei* exprimant une absence mesurable à zéro, totale du référent correspondant au substantif-base. Les adjectifs en *-leer* sont davantage relatifs à la perception du locuteur, ce qui est à mettre en lien avec le genre textuel dans lequel ils apparaissent et avec la motivation du locuteur qui les forme ou les utilise.

-leer apparaît un peu à part dans l'analyse (d'ailleurs il n'est placé dans aucun des modèles sémantiques de MOTSCH, 2000, et rapidement évoqué par FLEISCHER & BARZ, 2012 et EICHINGER, 2000). Notre corpus basé sur des textes de presse ne devrait pas en contenir beaucoup d'occurrences.

1.1.5 Préfixes privatifs : *un-*, *nicht-* et *a-*

Ces préfixes, dont l'un des deux est un emprunt latin commun à l'allemand et au français (*a-*), se trouvent au point de rencontre entre privativité et négation. Des formes telles qu'*unüberblicklich* ne sont pas privatives suivant les différents sens présentés ci-dessus, puisqu'il s'agit de nier totalement la qualification *überblicklich*. Ainsi ces formations ne seront pas analysées ici. Pour autant, certains adjectifs formés avec ces préfixes peuvent être en concurrence principalement avec les dérivés en *-los*, avec des restrictions concernant les bases, présentées par FANDRYCH (1993 : 218),

notamment liées aux fait que les préfixes ne peuvent avoir une fonction de transposition, contrairement au suffixes. On peut citer les exemples :

(11) unbehaart – haarlos ;

un-behaart	haar-los
un-chevelu	cheveux-*los*

« sans cheveux, chauve »

(12) ungiftig – giftlos

un-giftig	gift-los
un-empoisonné	poison-*los*

« inoffensif, pas empoisonné »

(13) nichtrostend – rostfrei

nicht-rostend	rost-frei
NEG-rouiller.PTCP:PRS	rouille-*frei*

« qui ne rouille pas, inoxydable »

I.2. En français

L'expression de la privativité est principalement dévolue à des préfixes ou à des structures non-adjectivales. Les deux préfixes privatifs du français sont *in*– (et ses allomorphes *im-, ill-*) et *a*-. Les formes en *non*- sont également fréquentes.

I.2.1. Préfixe *in*- : entre privativité et négation

Le préfixe *in*- peut opérer sur différentes bases, qui peuvent être des bases savantes héritées du latin et n'existant plus dans le français actuel (allomorphes). On le trouve avec des bases dérivationnelles en -*able* / -*ible*, où la notion de privativité prend une forme différente de celle observée pour les suffixes allemands : elle relève ici de l'absence d'une possibilité, capacité ; elle se superpose avec un sens modal. Le sens de ce suffixe est sémantiquement proche de celui de la négation.

En fonction des bases dérivationnelles, le préfixe *in*- correspond plus ou moins à la notion de privativité telle que nous la trouvons en allemand, se rapprochant parfois de la négation. *in*- n'est pas associé à des bases nominales.

a. Bases verbales

Le plus souvent, il s'agit d'adjectifs formés sur une base verbale suffixée avec -*able* / -*ible* :

(14) incompatible, invalidable

APOTHELOZ (2002 :55) indique, à propos d'*invalidable*, que deux sens de cet adjectif correspondent à deux « parcours dérivationnels», *in*- et -*able* n'opérant pas à la même étape du parcours dérivationnel :

(15a) valider – validable – invalidable
ou :
(15b) valider – invalider – invalidable

Le premier parcours est associé au sens ‘qu’on ne peut pas valider’, le second ‘qu’on peut invalider’. Quel que soit le sens, il semble que cet exemple, tout comme l’adjectif *incompatible*, ressortisse davantage de LA MODALITÉ-PASSIVITÉ[*] **niée** que de la PRIVATIVITÉ : le préfixe *in-* ici revient à nier un prédicat ; il a été expliqué ci-dessus pourquoi ce genre de formes sont exclues de ce travail. D’autres adjectifs à base verbale n’ont pas ce sens de modalité-passivité (nié) :

incrédule

Dans cet adjectif formé sur un allomorphe de ‘croire’ (*cred-*), *in-* revient à une négation pure et simple : ‘qui ne croit pas [en Dieu] / [ne croit pas aisément à ce qu’on lui dit]’. Pour cette raison, on considère que ce type de formes ne sont pas privatives dans le sens défini au début de ce travail.

b. Bases adjectivales

(16) inapte, inélégant, inoccupé, inutile, inefficace, immoral, irréel, illogique

En suivant là encore le choix fait au début de ce travail, nous considérons que *in-* dans ces adjectifs est davantage négatif que privatif (il permet d’indiquer qu’un substantif-cible ne peut être qualifié par l’adjectif-base).

c. Bilan : *in-*, préfixe plutôt négatif.

Entre négation et privativité, il ressort de ces observations que le préfixe *in-* semble être un préfixe négatif avant tout. Ce préfixe n’est pas productif pour former des adjectifs privatifs qui signifieraient <x fait défaut à y> où une entité matérielle est (totalement) absente d’une autre : **inalcoolisé* (sans alcool), **insalé* (sans sel). Cependant, au-delà de cette étape d’inventaire, on n’exclut pas de considérer parfois des adjectifs ainsi formés comme équivalents aux adjectifs privatifs allemands (cf. *ein ausdrucksleeres Gesicht – un visage inexpressif*). Le travail sur corpus permettra de regarder de plus près les fonctions que peut avoir ce préfixe.

I.2.2 Préfixe *a-* : modèles sémantiques

a. Origine et bases dérivationnelles

Ce préfixe d’origine grecque est commun au français et à l’allemand ; ainsi certains adjectifs peuvent être analysés du point de vue sémantique exactement de la même façon (*apolitique – apolitisch*). Ce préfixe forme principalement des dérivés déadjectivaux, malgré quelques exceptions (*apatride*). Deux types de formations existent : certaines directement issues du grec, et empruntées via le latin (*anonyme*). Dans ce cas on a des bases dérivationnelles à attestation problématique ; parfois les

[*] *[N.d.E. : Sur la construction du concept de modalité-passivité, cf.* NARDOZZA *(2014).]*

bases sont des allomorphes (*acéphale* – 'céphale' étant un allomorphe de 'cerveau'). Certaines formations en *a-* proviennent du français, où on a accolé le préfixe à une base dérivationnelle, comme dans *apolitique*.

b. *a-* vs. *in-* : différence sémantique

Du fait de son origine et de la présence massive, parmi les bases dérivationnelles, d'allomorphes qui sont bases savantes, le suffixe *a-* permet principalement de former des termes techniques (domaines médical, physique…). Contrairement à *in-*, qui comme les exemples ci-dessus le montrent est ambigu dans son sens (entre privativité et négation), *a-* est privatif mais n'entraîne pas la négation, ainsi l'exemple suivant :

(17) i. immoral - ii.amoral

Alors que i. a un sens clairement négatif ('qui n'est pas moral'), ii. renvoie à une indifférence (absence de lien) vis-à-vis du référent auquel renvoie l'élément-base ('qui est sans rapport à la morale', 'qui est indifférent à la morale')

c. Modèles sémantiques et perspective comparative

Dans le chapitre où la privativité sera définie comme concept comparatif, nous tenterons d'intégrer dans cette définition des modèles sémantiques communs aux deux langues. Concernant *a-* dans un exemple du type :

(18) une vision apolitique de la société

…il est possible, moyennant probablement des modifications, de relier ce suffixe exprimant l'indifférence face à l'élément-base 'politique' au modèle utilisé pour l'allemand < ohne Bindung an X ist>. Dans notre perspective comparative, des liens commencent ainsi à se dessiner entre ces adjectifs en *a-* et des catégories d'adjectifs en *-frei* / *-arm* / *-los*. (*apatride – heimatlos*).

I.2.3. Préfixe *non-*

Ce préfixe, correspondant au préfixe allemand *nicht-*, sert à former des substantifs comme des adjectifs. Concernant l'allemand, FANDRYCH fait observer que lorsqu'il est interprété selon un certain modèle sémantique (absence de conséquence), *-frei* peut être considéré comme synonyme de *nicht-* : *rostfreies Messer – nichtrostendes Messer*. Il s'agit la plupart du temps d'adjectifs dont le premier élément peut être considéré comme étant d'origine verbale. En français, la plupart du temps, il semble que *non-* soit un préfixe négatif permettant de former des antonymes (*non-chrétien*) ; cependant, quelques formations sont à rapprocher de la privativité (x fait défaut à y) :

(19) boissons non-alcoolisées, aliment non salé, aliment non gras, route non-goudronnée…

Bilan

L'objectif de cet état des lieux est, au travers de la description de formes privatives, de faire ressortir quelques éléments qui serviront de base à la construction dans le du concept comparatif, objet du II. On a observé que la privativité trouvait son expression de façon sensiblement différente selon les suffixes :

- elle peut être totale ou partielle ;
- elle peut renvoyer à l'absence d'une entité (matérielle) dans une autre entité (matérielle) ; au-delà de cette relation 'tout-à-partie', qui semble la plus évidente, on peut également entendre par privativité l'expression d'autres relations: d'ordre consécutif (*allergiearme Kost*) ; signifiant l'absence d'une obligation (*wartungsfreie Fassade*) ; relevant de l'absence de lien, au sens très général, entre deux éléments (*parteilose Experten, une conception ahistorique, eine kreisfreie Stadt*).

Ces observations, faites ici dans une perspective sémasiologique, fournissent des éléments qui permettront de construire la définition du concept comparatif PRIVATIVITÉ, lequel amorcera l'approche onomasiologique de la question. C'est l'objet des deux chapitres suivants.

II. Le concept comparatif de PRIVATIVITÉ

Objectif

Après être parti d'un exemple où les structures allemandes et françaises seront comparées en faisant émerger des moyens d'analyse communs aux deux langues (1.), une définition de la PRIVATIVITÉ intégrant ces moyens d'analyse sera proposée (2.).

II. 1. Comparaison des structures : moyens d'analyse communs

Le débat déjà évoqué à propos du statut des éléments de formation tels que -*reich*, -*arm*… au sein du lexique va ici être placé dans une perspective comparative. On utilisera dans ce paragraphe principalement l'exemple de -*arm* (l'objet de la dernière partie de ce travail, III, sera de considérer l'ensemble des formes). Avant de comparer l'expression française et allemande de la privativité dans ce cas précis, nous allons préciser quel sens de l'adjectif *arm* (et aussi de *pauvre*) est ici retenu et lequel est exclu de l'analyse.

II.1.1 Remarque : valeur axiologique du lexème absolu *arm* / *pauvre*.

Le lexème absolu *arm* tout comme *pauvre* peuvent signifier 'que l'on plaint/ qui inspire la pitié' ; dans ce cas, la qualification apportée par l'adjectif ne renvoie pas nécessairement (pas explicitement) à un manque de biens matériels. Il nous semble qu'en se fondant sur les définitions de l'adjectif allemand et français trouvées dans TLFi et *Duden*[7], avec toutes les réserves que l'on peut émettre sur la justesse de telles

[7] Définition proposée par Duden Online :

définitions issues de dictionnaires, cette acception de *arm* / *pauvre* correspond à un **sens par extension** de l'adjectif, renvoyant d'une certaine façon à une des conséquences possibles du sens dit premier, la pauvreté d'ordre strictement matérielle. D'ailleurs la possibilité en français d'anté- ou de postposer l'adjectif, exclue en allemand, témoigne de cette différence : hors contexte, *ein armer Mann* peut correspondre à *un pauvre homme* ou à *un homme pauvre*. Le syntagme avec antéposition est une forme que l'on peut considérer comme « toute faite », l'épithète étant davantage un jugement de valeur émis par le locuteur ('un homme que je plains') ; lorsque l'adjectif est postposé en revanche, ordre qui correspond en français au sens « premier » selon TLFi, celui-ci a une valeur axiologique moins marquée, tout en restant relatif : selon un ensemble de standards partagés par une communauté linguistique dans un contexte donné (par exemple temporel), lié à l'absence de biens matériels, on peut qualifier une personne de *pauvre* / *arm*. (le contexte par exemple temporel mérite d'être pris en compte : *pauvre* en 2013 et *pauvre* en 1900 ne renvoient probablement pas à la même réalité).

Dans notre analyse, nous laissons de côté l'adjectif *arm* / *pauvre* axiologiquement marqué : sa différence sémantique avec le sens dit premier lui donne une valeur qui dépasse la privativité, et il ne serait par conséquent pas cohérent de faire entrer cette acception dans notre travail. Une preuve matérielle de ceci est fournie par les quasi-synonymes indiqués dans le sens 3. de *Duden,* qui sont des adjectifs complexes en -*wert* avec un premier constituant verbal (*beklagenswert*), qu'il conviendra de rattacher à un concept comparatif autre que la PRIVATIVITÉ. Si on part donc de l'adjectif *arm* dans son sens dit premier, on peut faire diverses observations comparatives, qui seront présentées en 1.2 et synthétisées en 1.3.

II.1.2 La comparaison sémantique

Le fait que certains adjectifs allemands (en -*arm, -frei*...) aient en français un équivalent polylexical, et la structure de cet équivalent, peut être vu comme un indicateur du statut du second élément de l'adjectif allemand, entre élément de composition et suffixoïde:

(20) bettelarm – pauvre comme Job (très pauvre + connotation positive d'humilité)

vs.

---

1. ohne [genügend] Geld zum Leben, wenig besitzend, bedürftig, mittellos ; 2. wenig habend, aufweisend oder hergebend, ohne nutzbringenden Gehalt, ärmlich; 3. unglücklich, bedauernswert, beklagenswert.

Définition proposée par TLFi :

I. — [En fonction d'épith., l'adj. est placé derrière le subst.]

A. — [En parlant d'une pers. ou d'un ensemble de pers.] Dont les ressources sont insuffisantes, qui possède à peine le strict nécessaire pour subvenir à ses besoins, qui a très peu d'argent. […]

II. — [En fonction d'épith., l'adj. est placé avant le subst.] A. — Qui inspire de la pitié, de la commisération. […]

Le sens I. en français et les sens 1., 2. en allemand ressortissent nettement de la privativité ; les sens 3. en allemand et II.A. en français n'entrent pas aussi clairement dans ce modèle.

(21) salzfrei – sans sel

L'équivalence est un indice permettant de distinguer ces deux adjectifs ; dans le second cas, *-frei* a un caractère de morphème lié (suffixoïdal pour certains) : à un morphème lié *-frei* correspondrait un équivalent non adjectival en français, un syntagme prépositionnel. Cependant, cet indice n'est pas infaillible et dépend de l'élément en question : l'adjectif *salzarm*, où *-arm*, qui tout comme *-frei* pose le problème de son statut suffixal ou suffixoïdal, a comme équivalent français une forme adjectivale :

(22) salzarm –pauvre en sel (= arm an Salz).

L'équivalence française correspond ici exactement à *arm an Salz*, variante syntagmatique (valencielle) de *salzarm*: en effet, on peut appliquer aux deux langues le même raisonnement. Il s'agit de comparer d'un point de vue sémantique :

1. l'élément de formation *-arm*…
2. …avec la variante '*arm an* / *pauvre en*, où le syntagme prépositionnel est un élément de valence…
3. avec le lexème absolu *arm* / *pauvre*.

Les deux lexèmes *arm* / *pauvre* (*ein armer Bauer, un étudiant pauvre*), dans le sens pris en compte ici, contiennent dans leur contenu lexical l'élément que ne possède pas le référent du substantif-cible : des biens matériels. Cet élément est implicite, FANDRYCH (1993 :29) parle de *Mitlexikalisierung*. On peut faire les mêmes remarques sur *pauvre* / *pauvre en,* bien que la problématique ne s'intègre pas, comme en allemand, dans des questions de statut suffixal ou suffixoïdal du morphème, mais concerne plutôt le degré de figement de syntagmes prépositionnels. Dans *pauvre en*, le sème de pauvreté matérielle n'est pas activé, mais on ne peut pas parler (d'ailleurs dans la littérature spécialisée, ce terme n'est pas appliqué au français selon notre connaissance) de 'déconcrétisation'. Ce qui est intéressant concernant le français, c'est le figement du syntagme prépositionnel : *pauvre en sel*. Pour la raison évoquée ci-dessus, à savoir que le sème de pauvreté matérielle n'est pas activé (il ne peut l'être compte-tenu du substantif-cible, qui ne peut pas être [+animé], [+humain]), *pauvre* n'est pas substituable par un synonyme (**misérable en sel, *indigent en sel*), et le substantif, correspondant au premier c.i. de la formation allemande (*salz-*), est bloqué sur un nombre et est non-modifiable (*?*pauvre en sel de Guérande,* *?*pauvre en sel marin,* ?*pauvre en sels*). Ce figement conduit notamment M.GROSS et G.GROSS (par exemple dans GROSS G. 1986, GROSS M. 1996) à considérer des structures polylexicales telles que *pauvre en sel*, formées sur le modèle 'adj+prép+subst' comme des « adjectifs composés ».

II.1.3 Synthèse

La privativité trouve donc son expression grâce à deux formes morphologiquement différentes dans chacune des deux langues, mais présentant des points communs :

- mise en retrait d'un sème par rapport à l'adjectif absolu : c'est cette question qui sous-tend le débat concernant les formes allemandes, tantôt qualifiées d'affixoïdes, tantôt d'éléments de composition ; comme on l'a déjà dit, il ne se pose pas de cette

façon en français, mais l'arrière-plan, à savoir la comparaison des sèmes mis en avant ou en retrait, est le même ;

- caractère figé de la forme (appelé plutôt stabilité concernant les unités monolexicales allemandes).

Au-delà de ces deux ressemblances permettant la comparaison, il faut rappeler que malgré les différences morphologiques illustrées en 5(ii) (syntagme prépositionnel en français, adjectif complexe en allemand), la **fonction** d'unités telles que *pauvre en sel* ou *salzarm* dans un syntagme nominal est exactement la même, il s'agit par rapport au substantif-cible de modifieurs. Ces points de convergence entre les deux langues nous livrent des éléments permettant de définir la PRIVATIVITÉ.

II.2. Essai de définition de la PRIVATIVITÉ

Le concept va être défini de façon assez générale pour pouvoir subsumer les manifestations communes aux deux langues et dépasser les différences morphologiques patentes, afin de montrer les proximités conceptuelles latentes entre chacune des deux langues concernant les adjectifs exprimant la privativité. Il ressort du paragraphe précédent que les structures françaises et allemandes exprimant la privativité ont au moins en commun une modification sémantique par rapport au lexème libre (cf. *arm – arm an… / salzarm* ; *pauvre – pauvre en…*). A cette dimension sémantique sera ajoutée, dans notre définition, une notion relevant davantage du contexte de communication dans lequel ces adjectifs peuvent être placés, à savoir la norme (2.2).

II.2.1 Jonction et modèles sémantiques communs

Pour préciser le terme très général (fonctionnel) de modifieur que l'on a associé aux adjectifs en question, on peut procéder en deux temps :

(1) d'abord la modification apportée au substantif peut s'analyser en termes de jonction. La PRIVATIVITÉ est un type de jonction (a. ci-dessous) ;

(2) ensuite, on peut décliner, en se basant sur I, différents types de privativité, qui s'intègrent dans la définition de PRIVATIVITÉ (b. ci-dessous).

Ces deux étapes conduiront à une esquisse de définition, dont on montrera d'emblée les limites (c.)

a. Modification par la jonction

FANDRYCH (1993) utilise la notion de jonction et l'applique aux adjectifs privatifs. Nous allons questionner l'utilité de cette notion dans le cadre d'une analyse comparative – autrement dit montrer dans quelle mesure elle peut faire partie de la PRIVATIVITÉ. L'exemple suivant permettra de présenter la description faite par FANDRYCH et reprise dans d'autres ouvrages par la suite :

(23) i. an Salz arme Kost – ii. salzarme Kost

-*arm* est considéré comme un joncteur implicite et lexical, faisant pendant à une variante explicite, *arm an*. Dans la variante explicite, la préposition *an* est le joncteur explicite entre deux entités, ‘salz’ et ‘Kost’ ; *arm* nous indique que le lien établi est de nature privative. Dans la forme condensée *salzarm*, -*arm* assume à la fois une fonction de jonction qualifiée d’implicite, dans la mesure où *an* n’apparaît pas, et possède également un caractère lexical, dans la mesure où, comparé par exemple à un suffixe (*salzige Snacks*), l’élément -*arm* a un contenu lexical que FANDRYCH qualifie d’équivalent à celui de la variante relationnelle » (à savoir dans ce cas *arm an x*). Il semble que cette analyse s’adapte aux structures françaises considérées comme équivalentes, à savoir *sans sel* et *pauvre en sel*, malgré les différences morphologiques entre les deux langues et dans la même langue.

(24) i. une alimentation pauvre en sel – ii. une alimentation sans sel

Dans (24)i, on peut proposer exactement l’analyse faite pour l’allemand :

- *en* est un joncteur explicite ;
- *pauvre* indique que le lien est privatif ;
- le lien s’établit ainsi entre ‘sel’ et ‘régime’.

Dans (24)ii, on n’a pas d’adjectif, donc l’opposition entre jonction implicite et explicite n’est plus tout à fait présente, mais l’analyse faite pour l’allemand est adaptable : *sans* peut être considéré comme un joncteur contenant dans son sémantisme la notion de privativité. Malgré la différence avec *pauvre en*, morphologiquement et syntaxiquement identique à *arm an*, on peut toutefois dire qu’avec *sans*, on se rapproche d’une jonction explicite, avec un joncteur, *sans*, qui a un contenu lexical plus important que le joncteur explicite *en*. Il faut également noter que sémantiquement, *sans* et *pauvre en* ne renvoient pas exactement au même type de privativité : le second est à rapprocher d’une absence totale, le premier d’une absence partielle. Cette différence sera présentée ci-dessous.

b. Différents types de liens privatifs

L’analyse parallèle des morphèmes permettant en français et en allemand d’exprimer la privativité a montré qu’un certain nombre de modèles de formation (sémantiques) (*Wortbildungsmuster* en allemand) permettaient d’analyser et de trier les différents types de relations privatives. Ces modèles, qui seront présentés ci-dessous, sont utiles pour forger une définition de la PRIVATIVITÉ. En effet, leur caractère de modèle est suffisamment abstrait pour qu’ils puissent être adaptés au deux langues. Le sens fondamental de la privativité tel que nous l’avons défini est :

‘x fait défaut à y’
(x étant le premier constituant de l’adjectif, ou en français dans le cas d’un syntagme, le substantif précédé par une préposition, p.ex. *sans sel* ; y le substantif-cible)

Pour préciser davantage la relation entre ces deux entités, on peut proposer les modèles suivants. Tout comme les modèles sémantiques présentés pour l’allemand, ils seront désormais notés entre crochets <…> et dans une police différente, signifiant

qu'il ne s'agit plus ici de décrire des formes linguistiques comme ci-dessus, mais, dans une perspective onomasiologique cohérente avec notre travail comparatif, de définir en premier lieu un concept (abstractions) permettant d'analyser les formes. Chaque modèle sera associé à un concept les décrivant, lequel sera, tout comme la PRIVATIVITÉ, écrit en PETITES MAJUSCULES. L'objet du paragraphe III sera d'illustrer ces modèles et de commenter les formes, nous nous contentons ici d'un ou deux exemples de formes pour chaque notion, sans plus de commentaires.

Du point de vue des concepts, PRIVATIVITÉ est ici décliné en sous-concepts (DÉFAUT, ABSENCE TOTALE, PARTIELLE…). A chaque fois, tous les sens spécifiques b. peuvent être ramenés au sens fondamental a. Les exemples montrent que le type de concept utilisé a des conséquences sur la forme linguistique : lorsque les notions d'ABSENCE DE CONSÉQUENCE, ABSENCE D'OBLIGATION sont exprimées, alors en allemand comme en français l'adjectif est formé sur une base verbale.

PRIVATIVITÉ		
a. Modèle fondamental	DÉFAUT	<x fait défaut à y>
b. Modèles spécifiques	1. ABSENCE TOTALE D'UNE ENTITE	<y ne contient aucun x> *bleifreies Benzin*
	2. ABSENCE PARTIELLE D'UNE ENTITE	<y contient peu de x> *fleischarme Wurst*
	3. ABSENCE TOTALE DE CONSÉQUENCE	<y ne subit pas la conséquence x> *rostfreies Messer / acier inoxydable*
		<y ne provoque pas x> *nebenwirkungsfreie Naturmedizin / médicaments sans effets secondaires*
	4. ABSENCE PARTIELLE DE CONSÉQUENCE	<x n'entraîne que partiellement la conséquence y> *geräuscharme Fahrzeuge / véhicules silencieux*
	5. ABSENCE TOTALE D'OBLIGATION	<pas de lien d'obligation entre x et y> *bügelfreies Hemd / chemise infroissable*
	6.ABSENCE PARTIELLE D'OBLIGATION	<y n'oblige que partiellement à x> *pflegearme Wäsche*
	7. ABSENCE DE LIEN	<y ne fait pas partie de x> *parteilose Experten*
	8. ABSENCE DE PROCÈS	<un procès y n'a pas lieu dans un contexte x> *schaflose Nacht*

Figure 1 : Structure de la PRIVATIVITÉ 1.

c. Les limites du modèle : une définition provisoire

Deux remarques, liées l'une à l'autre, vont servir à initier ici une réflexion sur la méthodologie adoptée dans notre élaboration des concepts comparatifs.

- Au vu de l'inventaire en cours de réalisation et de l'état des lieux fait dans le la partie I de ce travail, on peut prédire que la relation de privativité « simple »

(ABSENCE TOTALE OU PARTIELLE D'UNE ENTITE) donnera lieu à des équivalences relativement stables entre les deux langues (avec en français des modèles clairement privatifs, plus ou moins partiellement *sans… / pauvre en…*) ; en revanche, plus la relation est complexe, plus les équivalents deviennent morphologiquement différents : si *nebenwirkungsfrei* correspond à *sans effets secondaires*, la PRIVATIVITÉ / ABSENCE TOTALE D'OBLIGATION, par exemple *bügelfreies Hemd* n'est *a priori* pas fixée dans le lexique français de cette façon : (une chemise qui ne doit pas être repassée) - *une chemise infroissable* ; ou encore la PRIVATIVITÉ / ABSENCE PARTIELLE DE CONSÉQUENCE, par exemple *geräuscharm* correspond en français à *silencieux*, qui est un adjectif complexe, dérivé, où la relation est présentée de façon inverse : le suffixe -*eux* établit entre substantif-cible (*véhicules*) et élément-base (ici le substantif *silence*) une relation (positive et non d'absence) de conséquence. On s'attend donc à une variété de formes françaises correspondant aux différents sous-concepts comparatifs, ce qui conduira peut-être à procéder par étapes : commencer par analyser les cas où on a une relation privative « simple » (ABSENCE TOTALE OU PARTIELLE D'UNE ENTITE) et analyser les relations plus complexes dans un cadre spécifique ;

- La spécificité de ce cadre tient à la présence, à l'arrière-plan des relations privatives qui font intervenir l'OBLIGATION ou la CONSÉQUENCE de procès, d'un élément verbal/d'un procès. Le procès peut de surcroît être associé à un autre concept comparatif, par ailleurs explicite dans notre définition ; c'est le cas du sous-concept OBLIGATION. : *bügelfreies Hemd – Hemd, das nicht gebügelt werden muss*. La paraphrase fait ressortir la MODALITE-PASSIVITE liée ici à une négation. Ainsi, ces exemples sont des cas où nos concepts comparatifs se superposent : faut-il considérer *bügelfrei* comme exprimant un sous-type de PRIVATIVITÉ ou comme la négation d'une relation entre élément-base et élément-cible ressortissant davantage de la MODALITE-PASSIVITE ? Un indice de ce recoupement est donné par quelques équivalents français, notamment ceux avec le suffixe -*able* : *inoxydable (rostfreies Messer), infroissable (bügelarmes Hemd)*. Là-encore, la relation est exprimée de façon différente dans les deux langues : *infroissable* a certes pour conséquence l'absence d'obligation du procès 'repasser', mais la paraphrase relève en premier lieu de la MODALITE (POTENTIALITÉ) : 'il n'est pas envisageable que le référent de l'unité-cible ne se froisse' ; *inoxydable* peut-être analysé comme la négation d'une relation modale-passive : 'qui ne peut s'oxyder'.

Ces deux remarques mettant en avant des exemples ambigus du point de vue de nos concepts comparatifs ne doivent invalider ni celui étudié ici, la PRIVATIVITÉ, ni la MODALITE-PASSIVITE. Elles doivent toutefois conduire, du point de vue de notre méthodologie, à admettre que les concepts comparatifs tels qu'on les définit ne sont pas totalement hétérogènes les uns aux autres. Partant de là, on peut envisager plusieurs options dans la façon dont ils seront conçus et engloberont les formes :

- soit on décide de faire un choix assumé (option exclusive), en disant que des formations telles que *bügelarm* relèvent au fond d'un seul concept : de la

MODALITE-PASSIVITE niée (relation modale-passive entre deux éléments niée) ; ou d'une forme de PRIVATIVITÉ : on peut les ramener à la formule fondamentale <x fait défaut à y> en considérant que ce qui fait défaut entre les deux éléments, c'est non un élément simple (tel une entité comme '*salz*'), mais la relation modale-passive. Nous penchons davantage pour le choix de la MODALITE-PASSIVITE, qui semble conceptuellement plus simple que le second, où, au sein du SN (p.ex. *ein bügelarmes Hemd*), contenant déjà une relation entre deux entités, l'entité qui fait défaut est elle-même une relation ;

- soit on choisit une option « ouverte », en présentant d'emblée les concepts comparatifs que nous avons élaborés, censés agréger autour d'eux des formes diverses, non comme des catégories fermées mais comme des ensembles ouverts aux frontières poreuses, laissant entre eux la place à des formes hybrides, ressortissant à deux (voire plus) concepts comparatifs.

Si on choisit la première option (exclusive), la conséquence concernant les adjectifs qui ici nous intéressent est qu'il faudra nécessairement considérer la négation comme notion discriminante : nous avons indiqué au début que négation et privativité ne doivent être confondues, et que par conséquent un préfixe privatif (*-arm* par exemple) et un préfixe négatif (*un-*) doivent être clairement différenciés. A partir des modèles sémantiques définitoires de la PRIVATIVITÉ, quelques pistes ont ici été données pour préciser notre définition et choisir l'option ouverte ou exclusive.

Pour l'instant nous en restons à cette forme de définition provisoire car elle permet précisément de n'exclure aucune des options; la réorientation de cette définition viendra de la confrontation de ce modèle avec les formes à la fois dans le chapitre III et surtout dans le début du travail statistique : il apparaîtra alors dans quelle mesure la définition est adaptable aux formes étudiées. Notamment, dans le cas où les formes ambiguës mèneraient à un éclatement total des concepts de comparaison, on opterait pour une définition restreinte (exclusive) de la PRIVATIVITÉ, excluant les formes contenant une négation ou la MODALITE-PASSIVITE tels que *bügelarm-*.

Deux éléments viennent relativiser le problème :

- D'une part, une donnée importante est indiquée dans FANDRYCH (1993) : selon cet ouvrage, les formes où la relation privative fait intervenir la conséquence et l'obligation, qui sont la source de l'ambiguïté, entrent dans des modèles de formation présentés comme moins productifs que les formes de privativité « simple » (<x fait défaut à y>). On peut penser que les premières seront moins représentées dans le corpus et par conséquent ne constitueront pas le centre de notre analyse statistique ;
- D'autre part, les modèles sémantiques et les concepts associés, utilisés pour définir la PRIVATIVITÉ, distinguent de façon nette la relation fondamentale (sens fondamentaux dans le tableau) de la relation spécifique (sens spécifiques) qui peut être plus problématique ; cette construction de notre définition permettra aisément d'exclure tel ou tel élément de la définition initiale si la suite de notre réflexion nous y conduit.

Le cheminement adopté dans le début de définition de la PRIVATIVITÉ a été de partir du général (concept de modifieur, puis de jonction) pour arriver au particulier (modèles sémantiques). L'évocation d'aspects particuliers, sous-concepts, a conduit à des remarques méthodologiques qui nous invitent à admettre le caractère provisoire de cette définition. Avant d'approfondir ces remarques méthodologiques, il convient de présenter l'étape suivante dans l'élaboration du concept de PRIVATIVITÉ, qui consiste en une intégration de la notion de norme.

II.3. L'expression d'une norme : vers une définition plus développée

II.3.0 Exemple en allemand

Dans l'exemple suivant, cité dans le chapitre I,

(25) ein ausdrucksleeres Gesicht

« un visage inexpressif »

…il n'est pas suffisant, pour décrire la relation sémantique…
i. entre les deux constituants de l'adjectifs,
ii. entre le premier constituant *ausdruck-* (« expression ») et le substantif-cible *Gesicht*...
…d'utiliser le modèle <totalement dépourvu de X>
Le sens est rendu de manière plus satisfaisante si on introduit l'idée d'attendu :

ein ausdrucksleeres Gesicht –

« un visage ne présentant pas la moindre expression (normalement attendue) »[8]

Il faut préciser que cette notion d'attendu est plus ou moins marquée dans les adjectifs exprimant la privativité : on comprend bien que dans *bleifrei*, *zuckerfrei* la norme semble beaucoup moins présente puisqu'il ne s'agit pas de qualités 'nuançables', du fait du caractère mesurable, axiologiquement peu marqué car inhérente au substantif-cible, de la qualité exprimée. Il n'y a pas d'attendu. Cet attendu s'avère en revanche être un concept utile pour les adjectifs où la qualification n'est pas inhérente au substantif-cible, mais relève davantage de l' « avis » du locuteur, qui qualifie l'unité-cible en fonction de critères plus ou moins personnels, plus ou moins partagés (avec une valeur axiologique +/- ou non).

II.3.1 Applicabilité au français

Le syntagme *ein ausdruckleeres Gesicht* a comme équivalents en français :
un visage sans (la moindre) expression ; un visage inexpressif.

[8] 'ein Gesicht ohne den mindesten (normalerweise erwartbaren) Ausdruck' (FANDRYCH, 1994 : 177)

Le français peut avoir recours soit à une structure non adjectivale (syntagme prépositionnel) soit à une structure avec le préfixe privatif (négatif ?) *in-*.

‘ce visage n’a pas d’expression’ – ‘ce visage est inexpressif’ – un visage inexpressif/sans expression.

En français on a comme en allemand un attendu: dans ce genre de contexte (c’est-à-dire avec un tel substantif-base *expression* et un tel substantif-cible *visage*), une privativité totale comme dans *sans plomb* n’est pas possible, sauf à désigner le visage d’un défunt, ce qui sort d’un contexte standard et relèverait d’un emploi humoristique (humour noir). Il s’agit de ce qu’on pourrait appeler une ‘privativité normée’ qui renvoie en réalité à une graduation (intensité faible) : par rapport à ce qu’on a l’habitude de voir, que par conséquent on s’attend à voir en règle générale et qui est érigé en norme, ce visage est **peu expressif**.

II.3.2. Qualité absolue, qualité relative

Pour une partie des formations privatives et possessives, on ne peut pas raisonner à l’aide de ‘tout ou rien’, il faut faire intervenir dans les deux langues un attendu, lié au caractère relatif de ces adjectifs (tout comme des adjectifs simples tels que *cher, grand, teuer* ont une part de relativité). Par conséquent, parmi les modèles présentés ci-dessus, il faut essayer de distinguer entre ceux exprimés par des adjectifs renvoyant à une qualité absolue et ceux renvoyant à une qualité relative.

Une piste pour établir cette distinction est de partir de l’opposition, dans nos sous-concepts comparatifs, entre TOTAL et PARTIEL : il semble que les modèles fondés sur une PRIVATIVITÉ TOTALE fassent moins intervenir la norme que ceux fondés sur une PRIVATIVITÉ PARTIELLE. Ainsi, on peut opposer :

(26) bleifreies Benzin, rostfreies Messer / acier inoxydable, nebenwirkungsfreie Naturmedizin / médicaments sans effets secondaires, ein bügelfreies Hemd / chemise infroissable …

à…

(27) pflegearme Wäsche, geräuscharme Fahrzeuge / véhicules silencieux, fleischarme Wurst

Dans le cas des premiers exemples, une absence totale est constatée. Les seconds en revanche, notamment *geräuscharme Fahrzeuge*, sont très liés à une norme précise. Il n’y a pas absence totale (objectivement les véhicules font un certain bruit), mais **présence relative (faible)**, mesurée en fonction de critères donnés (élaborés par les autorités, les marques qui fabriquent les véhicules, décidant de parler de véhicules silencieux ou non). On peut faire la même analyse pour *pflegearme Wäsche*, que l’on a rattaché à une ABSENCE PARTIELLE D’OBLIGATION : si on salit le référent de ce substantif, bien qu’il soit qualifié de *pflegearm-*, il faudra bien nettoyer la tâche, ne serait-ce pour ne pas paraître en public avec cette tâche ; elle ne partira pas seule, donc on peut toujours créer un contexte (crédible) où le procès auquel renvoie le premier constituant *pflege-* doit être réalisé, c’est-à-dire que l’obligation est présente ; l’adjectif correspond donc à un contexte standard, celui où un événement perturbateur

n'intervient pas. Ce contexte est défini en fonction d'une norme entrant en jeu dans l'interprétation de l'adjectif. Au contraire, dans *ein bügelfreies Hemd*, le procès n'intervient pas ou du moins, le référent (ici, la chemise) est conçu de telle sorte qu'on ne doive pas réaliser ce procès (la repasser) – le procès **n'est pas censé** intervenir. Ici, on retrouve un cas limite où une notion de MODALITÉ (POTENTIALITÉ) semble être nécessaire pour interpréter l'adjectif. Si on part du principe que cette potentialité est quasiment toujours réalisée, (puisque c'est la vocation de référent du substantif-cible), tout élément qui pourrait obliger à réaliser le procès est exclu, par conséquent l'adjectif ne semble pas reposer sur une norme mais au contraire être absolu. La présence de la notion de potentialité a toutefois pour conséquence que dans ce cas, le caractère absolu, étranger à une norme, n'est pas si marqué que dans *bleifrei* par exemple. Cela rend l'opposition entre *pflegearme Wäsche* et *bügelfreies Hemd* (ABSENCE PARTIELLE D'OBLIGATION / ABSENCE TOTALE D'OBLIGATION) moins nette que concernant les formes avec une relation privative simple (*salzfrei* – TOTAL *; salzarm* – PARTIEL)

II.3.3. PRIVATIVITÉ et norme

En se fondant sur ces observations, on peut reprendre la figure sur laquelle se base notre définition, fondée sur des modèles sémantiques, ajouter, de façon provisoire et à mettre à l'épreuve d'une étude empirique, la notation [+/- norme] (colonne de droite). Certains cas restent incertains, par exemple *bügelfrei*, car un autre concept comparatif (MODALITE-POTENTIALITE) y intervient, comme on l'a développé dans plusieurs parties ci-dessus. Nous les faisons précéder d'un « ? », indiquant une norme relative.

PRIVATIVITÉ			
			Norme
a. Modèle fondamental	DÉFAUT	<x fait défaut à y>	
b. Modèles spécifiques	1. ABSENCE TOTALE D'UNE ENTITE	<y ne contient aucun x> *bleifreies Benzin*	-
	2. ABSENCE PARTIELLE D'UNE ENTITE	<y contient peu de x> *fleischarme Wurst*	+
	3. ABSENCE TOTALE DE CONSÉQUENCE	<y ne subit pas la conséquence x> *rostfreies Messer / acier inoxydable*	-
		<y ne provoque pas x> *nebenwirkungsfreie Medizin / médicament sans effets secondaires*	-
	4. ABSENCE PARTIELLE DE CONSÉQUENCE	<x n'entraîne que partiellement la conséquence y> *geräuscharme Fahrzeuge / véhicules silencieux*	+
	5. ABSENCE TOTALE D'OBLIGATION	<pas de lien d'obligation entre x et y> *bügelfreies Hemd / chemise infroissable*	?-
	6.ABSENCE PARTIELLE D'OBLIGATION	<y n'oblige que partiellement à x> *pflegearme Wäsche*	?+
	7. ABSENCE DE LIEN	<y ne fait pas partie de x> *parteilose Experten*	
	8. ABSENCE DE PROCÈS	<un procès y n'a pas lieu dans un contexte x> *schaflose Nacht*	

Figure 2 : Structure de la PRIVATIVITÉ 2

III. Equivalences

La troisième étape de ce travail, qui en constitue la synthèse, consiste en une tentative d'illustrer de façon plus complète et de commenter les formes privatives/possessives en partant du concept comparatif élaboré dans la section précédente. La structure de ce chapitre reprend celle du concept comparatif (figure : I – PRIVATIVITÉ – b. modèles spécifiques, de 1 à 6)

III.1. DÉFAUT / ABSENCE TOTALE D'UNE ENTITE.

La caractéristique des deux éléments liés par le joncteur est, en se fondant sur l'inventaire hors-corpus et sur I, la plupart du temps d'être des entités concrètes, soit des matières, comme dans les exemples (28), soit d'autres types de référents, cf. (29):

(28) salzlose Kost, wasserfreie Gesichtscreme, régime sans sel, air sans CO2

(29) gewaltfreie Blockade, une manifestation non-violente

Dans les exemples (29), l'élément auquel fait défaut un autre élément peut être illustré par des substantifs-cible renvoyant à un procès (*Blockade, manifestation*), auquel cas le modèle <x fait défaut à y> se traduit plus précisément par :

'lors de la réalisation de y, on n'a pas recours à x'

Un des éléments qui forme le modifieur (-*violente, gewalt-*) renvoie également de près ou de loin à un procès. De la sorte, on peut subsumer sous le concept ABSENCE TOTALE D'UNE ENTITE des cas où les deux éléments reliés dans le SN sont associés, sous des formes différentes (noms déverbaux, radicaux verbaux…), à un procès : un procès ('actes de violences') est absent d'un autre procès ('manifestation'), puisqu'on n'en fait pas l'usage. La nuance conceptuelle par rapport aux exemples (24) est l'idée de ne pas **avoir recours** à quelque chose. Au-delà de cette nuance au niveau du sous-concept, illustrée par deux séries de formes, le fait de les réunir sous le même sous-concept ne dispense pas de comparer les différences entre langues. L'une concerne le figement, et est directement liée au caractère polylexical des structures françaises : l'ajout possible d'éléments à l'intérieur du syntagme témoigne d'un figement qui n'est pas total (*régime sans aucun sel*).

III.2. ABSENCE PARTIELLE D'UNE ENTITE

Les formes correspondant à ce sous-concept sont différentes de celles de 1 (ABSENCE TOTALE D'UNE ENTITE), en allemand comme en français :

(30) salzarme Kost, régime pauvre en sel, régime peu salé

Dans les deux langues, la forme la plus fréquente semble basée sur l'adjectif *arm / pauvre*, qui a déjà été analysé dans les chapitres précédents. Dans son emploi absolu comme valenciel, cet adjectif exprime un fort manque, en d'autres termes une très

faible présence d'un élément, ce qui correspond au caractère partiel de notre sous-concept comparatif. L'analyse parallèle des formes françaises et allemandes met d'ailleurs cette corrélation entre (FORTE) ABSENCE PARTIELLE et (FAIBLE) PRÉSENCE en évidence, grâce à l'exemple contenant *peu,* qui, portant sur un adjectif, indique explicitement une faible présence. *salé* ici est moins analysable comme un participe passé passif (qui ferait intervenir la valeur aspectuelle de résultat) que comme une forme adjectivale n'évoquant pas directement le procès 'saler'.

III.3. ABSENCE TOTALE DE CONSÉQUENCE : vers une autre approche de la TOTALITÉ

Les formes suivantes peuvent illustrer ce sous-concept :

(31) nebenwirkungsfreie Medizin, médicament sans effets secondaires

Le caractère total n'est pas si net concernant ce sous-concept que dans 1 (ABSENCE TOTALE D'UNE ENTITE) : en effet, la notion de conséquence entraîne que le sous-concept a, de façon plus ou moins claire, une composante verbale. Dans le cas des exemples (27), *nebenwirkung-* / *effets secondaires* est lié à un patient, qui ne subira (normalement) pas la conséquence 'nebenwirkung'/'effets secondaires' (ne sera pas *experiencer*). Or cette composante verbale est toujours, si on veut analyser correctement des syntagmes nominaux comme (27), à placer dans un contexte à la fois de potentialité (niée), d'absence de risque, et par conséquent à relier à la norme et à la valeur axiologique : le référent du substantif-cible 'médicaments' est ainsi constitué (c'est une caractéristique inhérente) que la conséquence 'effets secondaires' (à laquelle on pourrait s'attendre dans un contexte normé, standard, les médicaments ayant la plupart du temps ce type d'effets secondaires ; en découle pour les modifieurs ici commentés une valeur axiologique plutôt positive) ne **doit** pas survenir. La conséquence n'est donc pas entièrement exclue : en termes de mondes possibles, on n'exclut pas un monde possible (peut-être éloigné du monde réel) dans lequel la conséquence interviendrait. Il semble que ce sous-concept et le sous-concept 1 (ABSENCE TOTALE D'UNE ENTITE) prennent dans les deux langues des formes souvent similaires : *-frei* et *sans* ... ; pour autant, dans les deux langues, le caractère total du concept est relativisé par son ancrage verbal entraînant une POTENTIALITÉ.

En français, cela se révèle dans un figement fort (synonymes impossibles par exemple : *effets – ?conséquences secondaires*) mais pas total du syntagme prépositionnel : une qualification peut être ajoutée à *secondaire*, qui explicite la possibilité d'une conséquence ainsi que le caractère normé de la qualification : *sans effets secondaires notoires.*

III.4. ABSENCE PARTIELLE DE CONSÉQUENCE : présence de la norme

Les exemples suivants sont à associer à ce sous-concept :

(32) geräuscharme Fahrzeuge, véhicules silencieux, risikoarme Operation, opération sans risques, opération peu risquée

Dans les deux langues, la comparaison avec 2 (ABSENCE PARTIELLE D'UNE ENTITE) montre qu'-*arm* (vs. -*frei*) et *sans…* sont deux structures utilisées lorsque l'absence est partielle (qu'il s'agisse d'une conséquence ou d'une entité absente) ; cependant, en français, *sans…* est plus ambigu (ou polyfonctionnel) puisqu'on le trouve également dans les cas comme 1, 3 ou l'ABSENCE est totale. Par ailleurs, on peut faire ici la même remarque qu'en 2 à propos de *peu risqué* : forte absence partielle signifie forcément faible présence, par conséquent des formes en <*peu* + adjectif> en français permettent d'exprimer le sous-concept de façon inverse.

Un élément commun à toutes les formes, qui constitue la définition du concept comparatif, est l'importance d'une norme pour interpréter les adjectifs ; on a déjà décrit ceci à propos de *geräuscharm* / *silencieux* ; les autres formations contiennent également une norme (établie dans un contexte précis) par rapport à laquelle est opérée la qualification.

L'exemple *silencieux* (*geräuscharm*) est intéressant dans la mesure où c'est en français l'ensemble du syntagme qui est à prendre en compte. L'adjectif est une forme lexicalisée exprimant la même qualité que la structure allemande mais avec des moyens lexicaux inverses (les substantifs-base *Geräusch(e)* et *silence* sont des quasi-antonymes). Plus qu'une seule lexicalisation de l'adjectif silencieux, en français, il s'agit d'un SN « tout fait ». *véhicules silencieux* renvoie à une classe d'objet très précise : 'véhicules qui sont appelés silencieux car ils ne dépassent pas une certaine norme sonore, pré-établie'. Une preuve du caractère figé du SN est qu'on ne peut pas, si on reste dans le même contexte, qui est d'ordre technique ou administratif, graduer l'adjectif. (p.ex. un texte législatif qui indiquerait : ?*seuls les véhicules particulièrement silencieux entrent dans le champ d'application de cette loi d'allégement fiscal*).

On peut comparer ce cas (*véhicules silencieux*) à des SN correspondants dans des contextes plus standard, tels *des voyageurs silencieux, un enfant silencieux* : dans le premier cas, il y a également une norme mais très liée à la perception du locuteur, ce qui teinte l'adjectif d'une forte valeur subjective (axiologiquement marquée plutôt positivement, même si ce n'est qu'un effet de sens et ne semble pas inhérent à l'adjectif) ; dans le cas des *véhicules silencieux*, il s'agit d'une norme pré-établie et partagée par plus de locuteurs/imposée à plus de locuteurs ; le syntagme ne s'utilise que dans un contexte où cette norme est présupposée (un contexte administratif par exemple).

III.5. ABSENCE TOTALE D'OBLIGATION

Concernant ce sous-concept et le suivant (6. ABSENCE PARTIELLE D'OBLIGATION), une première analyse plus précise de certaines formes et une mise en lien avec les concepts permet de juger leur adéquation et de proposer une redéfinition qui mêlera ces concepts 5 et 6.

Le sous-concept ABSENCE TOTALE D'OBLIGATION a été présenté dans le chapitre précédent comme posant problème ; nous avons identifié la nature verbale de ce

concept comme l'une des sources d'incertitudes : en effet, cette nature verbale a pour conséquence que les formes que l'on pourrait interpréter à l'aide de ce sous-concept pourraient aussi l'être à l'aide d'autres, notamment la MODALITÉ-PASSIVITÉ (le terme d'obligation est explicite dans le 'nom' de ce concept) et MODALITÉ-POTENTIALITÉ.

(33) portofreier Versand, envoi franco de port,

(34) bügelfreies Hemd, chemise sans repassage, chemise infroissable

Ces deux exemples illustrent le caractère hétérogène des structures françaises rattachables à ce sous-concept – et par là-même interrogent sur son utilité : dans quelle mesure sera-t-il utile pour un travail comparatif s'il peut être associé à des formes différentes morphologiquement, sémantiquement ?

Si *sans repassage* et *bügelfrei* semblent tout aussi comparables que ne le sont dans 1 (ABSENCE TOTALE D'UNE ENTITE) *sans sel* / *salzlos*, en revanche *infroissable* représente, comme on l'a déjà observé à partir de *silencieux* dans le paragraphe précédent, une façon d'exprimer le même concept par des moyens morpho-sémantiques différents (inverses) : 'qui ne peut se froisser/qu'on ne peut froisser'. L'intérêt de ce SN est de confirmer que la forme allemande en *-frei* dans ce genre de cas exprime certes une absence (d'obligation) qu'on peut qualifier de « totale », mais que la totalité doit ici encore être **relativisée** par le fait que cet adjectif *bügelfrei* (n')indique (que) la destination/ but dans lequel est fabriqué le référent du substantif-cible *Hemd*. Le lien entre substantif-cible et adjectif est complexe car il contient la notion de destination (cf. ANSCOMBRE & LEEMAN, 1994). L'absence de conséquence n'est pas mesurable comme pour *salzfrei* : il n'est pas entièrement exclu que cette conséquence survienne (cf. développements ci-dessus) – c'est là qu'intervient la MODALITÉ-POTENTIALITÉ ; par conséquent, le terme de « total » peut être, si on veut le rejeter, considéré comme un « raccourci de langage », basé sur une analogie avec les cas d'absence « simple » (concernant des entités concrètes par exemple) ; si on veut l'utiliser tout de même dans ce cas, il faut garder à l'esprit qu'il s'agit d'une **totalité relative**. Pour aller plus loin dans la discussion de ce concept, on peut arguer que cette notion paradoxale, « totalité relative »/ « absence relativement totale », revient à dire qu'on a une **absence partielle**. Dans ce cas, concernant l'obligation, on en vient à se demander si la séparation entre ABSENCE TOTALE et PARTIELLE est pertinente ; une des solutions pour résoudre cette contradiction serait de parler d'une ABSENCE VARIABLE D'OBLIGATION (ou, cela revient au même : d'une présence plus ou moins faible). On aurait là un concept de nature scalaire subsumant des formes telles que (33/34) et d'autres que nous allons présenter dans le paragraphe suivant. Cette contradiction résolue, on aura ainsi résolu, en intégrant par la scalarité la notion de potentialité au sous-concept, le problème de notre sous-concept ABSENCE TOTALE D'OBLIGATION par rapport à la MODALITÉ-POTENTIALITÉ. Pour autant, l'ensemble d'un sous-concept scalaire évoqué ci-dessus resterait ambigu, dans la mesure où il relèverait également de la MODALITÉ-PASSIVITÉ. ('tel procès **doit** plus ou moins être réalisé' (déontique)).

III.6. ABSENCE PARTIELLE D'OBLIGATION. Vers une redéfinition de deux sous-concepts.

III.6.1. ABSENCE TOTALE / ABSENCE PARTIELLE : une distinction superflue

Dans la partie 2.5 du chapitre précédent, une comparaison entre *pflegearm* et *bügelfrei* a été présentée dans le cadre, qui se poursuit ici, de présentation et de discussion des concepts comparatifs. Ci-dessous nous ne reprenons pas cet exemple, mais d'autres SN qui relèvent de ce sous-concept.

(35) wartungsarme Holzfassaden,

« revêtement de façade en bois sans entretien »

Une comparaison avec les exemples de 5 (ABSENCE TOTALE D'OBLIGATION) montre qu'en français, la différence entre ABSENCE TOTALE et PARTIELLE ne semble pas exprimée, alors qu'en allemand, des moyens de formations plus spécifiques permettent de faire cette différence. D'un autre point de vue, cette identité des formes françaises (*sans repassage*, *sans entretien*) semble nous conforter dans l'idée que concernant une OBLIGATION, la distinction entre ABSENCE PARTIELLE et TOTALE est superflue, car artificielle.

III.6.2. Proposition de redéfinition

On a évoqué en 5 la possibilité de regrouper les sous-concepts 5 et 6 pour subsumer les formes (29) à (31) sous un concept de nature scalaire qui pourrait être : ABSENCE VARIABLE D'OBLIGATION

Les exemples correspondant aux deux sous-concepts viennent d'être commentés, on peut maintenant proposer une manière de structurer le nouveau sous-concept (5+6):

(a) Concernant les limites négative et positive : le caractère scalaire du sous-concept implique un pôle négatif et un pôle positif. Cependant, pour les raisons données ci-dessus, il est inconcevable de créer… :

b. un pôle 0 mesurable (alors que c'est possible pour la privativité concernant des formes « plus simples » renvoyant à la présence d'une entité dans une autre : 'zéro molécule de plomb dans de l'essence') ;

c. un pôle de totalité.

En effet, ces deux pôles ne sont pas cohérents avec le concept fondamental: s'il n'y a aucune ABSENCE D'OBLIGATION, ou au contraire s'il y a une ABSENCE TOTALE D'OBLIGATION, on sort du concept PRIVATIVITÉ.

Il n'y a donc pas de début ni de fin mesurable à cette échelle. Concernant les formes, cela veut dire que les modifieurs associés à ce sous-concept ne sont jamais des adjectifs ou des syntagmes exprimant une qualité absolue. Ainsi retrouve-t-on l'opposition, fondée pour les adjectifs mais transférable au niveau des notions, entre qualité relative et absolue ; l'échelle peut donc être considérée comme tendant vers 0 du côté négatif (pour formaliser en termes mathématiques : 0^+ ; il n'y a jamais d'impossibilité réelle qu'on soit obligé de réaliser le procès, on

ne touche pas 0) et vers +∞ (sans jamais toucher à la totalité réelle) du côté positif ;

(d) Les deux sous-concepts 5 et 6 sont mélangés et orientés entre 0^+ et +∞ de gauche à droite, le concept 6 (ABSENCE PARTIELLE D'OBLIGATION) du côté gauche, le 5 (ABSENCE TOTALE) du côté droit.

La figure suivante représente le sous-concept ABSENCE VARIABLE D'OBLIGATION[9] :

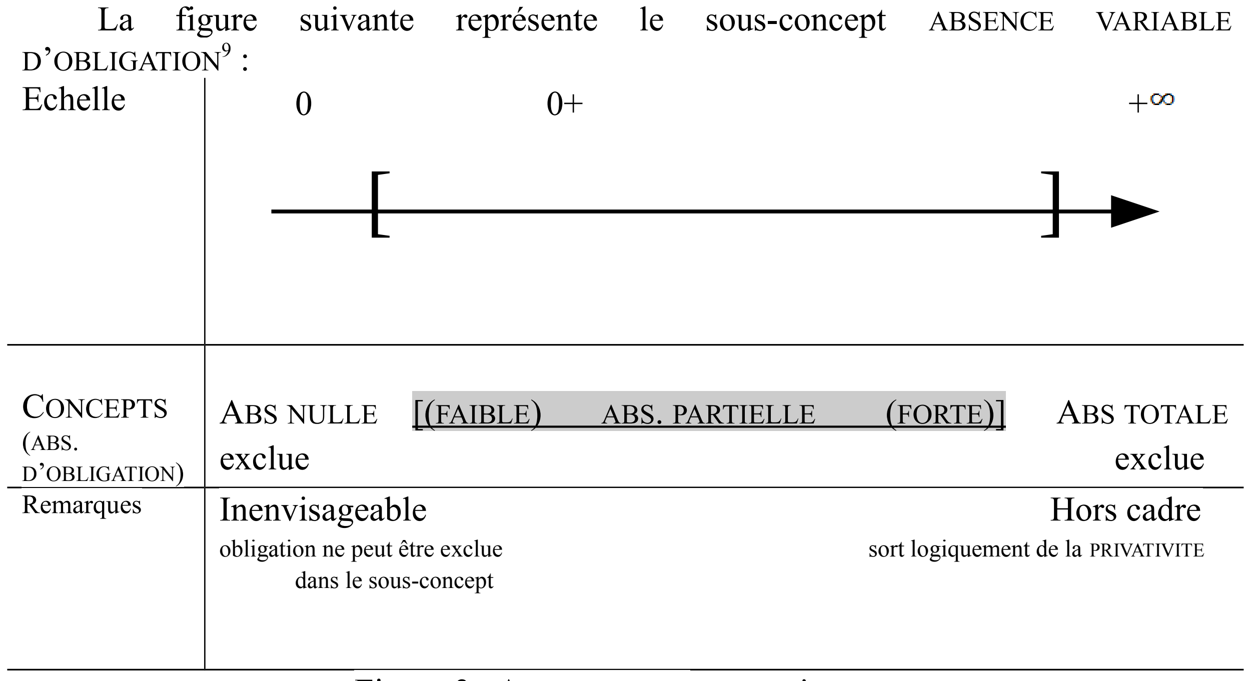


Figure 3 : ABSENCE VARIABLE D'OBLIGATION

[9] Remarque concernant la notation : Se trouvent entre crochets et sur fond grisé [...] les formes ou le segment de l'échelle correspondant au sous-concept 5+6 redéfini.

Références bibliographiques

APOTHÉLOZ, Denis. 2002. *La construction du lexique français : principes de morphologie dérivationnelle*. (Collection L'Essentiel français). Paris: Ophrys.

ANSCOMBRE Jean-Claude & Danielle LEEMAN. 1994. La dérivation des adjectifs en -*ble* : morphologie ou sémantique ?. In *: Langue française*, n°103, pp.32-44.

EICHINGER, Ludwig M. 2000. *Deutsche Wortbildung : eine Einführung*. Tübingen: G. Narr Verlag.

FANDRYCH, Christian. 1993. *Wortart, Wortbildungsart und kommunikative Funktion : am Beispiel der adjektivischen Privativ- und Possessivbildungen im heutigen Deutsch*. Tübingen : M. Niemeyer.

FLEISCHER, Wolfgang, Irmhild BARZ & Marianne SCHRÖDER. 2012. *Wortbildung der deutschen Gegenwartssprache*. Berlin / Boston: Walter de Gruyter.

GROSS, Gaston. 1996. *Les expressions figées en français : noms composés et autres locutions.* (Collection L'Essentiel français). Gap / Paris: Ophrys.

GROSS, Maurice. 1988. Adjectifs composés. In Claire BLANCHE-BENVENISTE (éd.), *Grammaire et histoire de la grammaire.* (Grammaire et histoire de la grammaire).

KÜHNHOLD, Ingeburg, Oskar PUTZER & Hans WELLMANN. 1973. *Deutsche Wortbildung : Typen und Tendenzen in der Gegenwartssprache*. Vol. 3. Düsseldorf / Berlin: Schwann / W. de Gruyter.

MOTSCH, Wolfgang. 2004. *Deutsche Wortbildung in Grundzügen*. Berlin / New-York: Walter de Gruyter & Co.

SCHMIDT, Günter. 1987. « Das Affixoid. Zur Notwendigkeit und Brauchbarkeit eines beliebten Zwischenbegriffs der Wortbildung » 53-101. In Gabriele HOPPE *et alii* (éds.), *Deutsche Lehnwortbildung*. Tübingen : Gunter Narr Verlag.

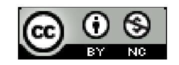
Index des figures

***

Références additionnelles dans les notes de l'éditeur.

HASPELMATH, Martin. 2010. Comparative concepts and descriptive categories in crosslinguistic studies. *Language* 86(3). 663–687.

NARDOZZA, Grégory. 2014. Les dérivés en -able / -ible et -bar dans une perspective comparative : À la recherche d'outils d'analyse communs. *ELIS - Echanges linguistiques en Sorbonne*, 2, pp.5-28.



Les termes d'adresse en polonais et en français : en quête d'équivalents

Justyna BERNAT
Université Paris-Sorbonne
EA 7332 « Centre de Linguistique en Sorbonne » (CELISO)
Justynabernat.pro@gmail.com

Résumé en français

Au sein du phénomène complexe de la politesse verbale, les termes d'adresse sont le reflet verbal de la relation interpersonnelle. En plus de leur fonction première de déictique, ils permettent de communiquer, de façon plus ou moins précise, le degré de déférence, la position sociale des locuteurs et la nature de leur relation. Leur forme et leur usage varient en fonction des cultures car chaque société conceptualise de manière différente sa structure et ses relations sociales.

Grâce à l'analyse d'un corpus bilingue, fondée sur le rapprochement de contextes parallèles en français et en polonais, cet article met en évidence les particularités du système d'adresse dans chaque langue. En mettant l'accent sur les principaux points de discordance et en s'appuyant sur les formes les plus usuelles, il propose des solutions d'équivalence. Celle-ci est construite à partir de plusieurs facteurs tels que le type de contexte, la nature de la relation, la distance relationnelle et le degré de politesse communiqué.

Mots-clés : politesse verbale, termes d'adresse, analyse conversationnelle, interculturalité.

Abstract in English

As part of the very complex phenomenon of verbal politeness, terms of address reflect verbally the status of interpersonal relationships. Except for their primary function as deictics, terms of address allow to communicate the degree of deference, the speaker and hearer's social position and the nature of their relationship. Their exact form and use differ from one culture to another, each society conceptualizing its structure and the construction of social relations differently.

Based on a French and Polish bilingual corpus, this paper compares characteristic features of each language's system of address. By analyzing most commonly used forms in similar contexts, I attempt to suggest a solution of equivalence focusing on forms presenting the highest degree of discordance. The equivalence is the result of several factors combined, such as the type of context, the nature of interpersonal relationship, the relational distance and the degree of politeness.

Keywords : verbal politeness, terms of address, conversational analysis, cross-cultural studies.

BERNAT, Justyna. 2015. Les termes d'adresse en polonais et en français : en quête d'équivalents. *ELIS – échanges linguistiques en Sorbonne* 3, 3, p. 37-60.

Streszczenie w języku polskim

Jako część bardzo złożonego fenomenu, jakim jest grzeczność językowa, formuły adresatywne sa językowym odzwierciedleniem relacji interpersonalnych. Poza ich podstawowa funkcja, jako deiksa, pozwalają one określić w mniej lub bardziej precyzyjny sposób poziom grzeczności, pozycje społeczną rozmówców, oraz rodzaj łączącej ich relacji. Ich konkretna forma oraz użycie różnią się w znacznym stopniu w zależności od kultury. Każda wspólnota ma inne wyobrażenie o konstrukcji społeczeństwa i relacji międzyludzkich.

Na podstawie polsko-francuskiego korpusu, artykuł ten dokonuje analizy porównawczej cech szczególnych obu systemów adresatywnych. Analiza najchętniej używanych form w obu językach, podparta porównaniem warunków sytuacyjnych każdego użycia, ma na celu zaproponowanie odpowiedników funkcjonalnych. Artykuł ten koncentruje się na formach najmniej podobnych. Proponowana ekwiwalencja, oparta jest na możliwie identycznych warunkach sytuacyjnych takich jak: rodzaj sytuacji, rodzaj relacji, dystans oraz wyrażony poziom grzeczności.

Słowa kluczowe: grzeczność językowa, formuły adresatywne, analiza konwersacyjna, językoznawstwo porównawcze.

Introduction

Dès l'Antiquité, la question de la politesse et de la civilité fut une préoccupation majeure des sociétés humaines. On considère que la première distinction de l'adresse polie date du V[e] siècle avant J-C au sein de l'Empire Romain (COFFEN, 2002 : 82). Pourtant, l'étude de la politesse du point de vue linguistique est une discipline relativement récente car elle apparaît seulement dans les années soixante du XX[e] siècle. C'est à cette époque, avec la naissance de la pragmalinguistique et de la sociolinguistique que les linguistes commencent à s'intéresser à l'expression verbale de la politesse et à ses variantes sociales et culturelles.

Dans les années soixante-dix, Robin LAKOFF (1973 et 1977) inaugura cette nouvelle discipline et tout le champ de réflexion sur la politesse verbale. Ensuite, le sujet a été approfondi par George LEECH (1983) et surtout par Penelope BROWN et Stephen LEVINSON (1987) qui ont mis en place un véritable cadre théorique dans le but de construire un modèle universel permettant la description minutieuse du phénomène dans toutes les langues. Leur modèle, basé sur le concept de *face* négative (territoire) et positive (amour propre) de chaque locuteur constitue aujourd'hui la théorie la plus complète sur le sujet.

Parmi les nombreux aspects de la politesse (l'ouverture et la fermeture de l'interaction, les remerciements, la formulation de requêtes, les excuses, les salutations, *etc*.), les termes d'adresse constituent le point centrale de chaque échange. Comme le déclarent MARCJANIK (2007 : 13) et LUBECKA (1993 : 22), l'usage des termes d'adresse est une nécessité pragmatique car il est difficile de parler avec quelqu'un sans le designer ou le définir. Or, de nombreuses études, pour la plupart monolingues, ont tâché de recenser l'ensemble des formes disponibles dans la langue en question.

Mais, bien que cette approche soit nécessaire, elle n'est pas suffisante. Dans nos sociétés de plus en plus multilingues et multiculturelles, une bonne compréhension des

différents modèles de politesse est fondamentale. Il est aujourd'hui indiscutable que la langue n'est pas un système indépendant mais qu'elle est profondément liée avec la culture et la mentalité de la société dans laquelle elle est parlée (WIERZBICKA, 2010 : 2-4). Il est donc important de connaître et de savoir reconnaître les différences et les ressemblances d'ordre pragmatique quand on apprend une langue étrangère. Or, même si les systèmes d'adresse polonais et français se ressemblent, on constate que l'emploi des formes diffère considérablement.

I. Méthodologie

Dans le présent article, je me pencherai sur la question de l'emploi des termes d'adresse (dorénavant TA) dans le discours quotidien en français et en polonais. Mon objectif n'est pas de présenter l'ensemble du système d'adresse polonais et français, car ce type d'étude a déjà été mené avec succès[10], mais d'évaluer les formes les plus courantes dans les deux langues et d'examiner leurs possibles équivalences. Tous les exemples présents dans cet article sont issus du corpus constitué à partir de 12 épisodes de séries télévisées *Hotel 52*[11] en polonais et *Plus belle la vie*[12] en français. Les deux séries mettent en scène la vie de tous les jours et sont situées dans un cadre spatio-temporel contemporain. Le choix de ce corpus est motivé par son réalisme, qui confère aux formes d'adresse utilisées par les protagonistes un degré suffisant de vraisemblance en dépit du caractère scénarisé des dialogues.

Dans un premier temps, j'exposerai les principaux facteurs constitutifs du phénomène de la politesse tels que l'aspect culturel, social et relationnel, les notions de rituel et de routine, afin de mieux comprendre sa complexité. Ensuite, je présenterai les principales différences dans l'emploi de termes d'adresse en polonais et en français en me basant sur les usages typiques (les plus fréquents) des locuteurs natifs dans des contextes similaires.

II. La politesse

II.1 Définition

La politesse est un phénomène culturel et langagier qui n'a jamais été précisément défini. Et, en dehors du fait que chaque culture le conceptualise différemment (ILUK, 2013 : 74 ; WATTS, 2003 : 3), les spécialistes sont loin de s'accorder sur le contenu même de sa définition. La politesse étant un phénomène qui peut s'étudier sous différents angles (linguistique, sociologique, psychologique et

[10] Voir pour le français KERBRAT-ORECCHIONI (1992), COFFEN (2002), KHEDER (2010), LAGORGETTE (2009), BÉAL (2009) et pour le polonais HUSZCZA (1996), MARCJANIK (1997, 2007), OŻÓG (1990), TOMICZEK (1983), ŁAZIŃSKI (2006) .

[11] Produit par Akson Studio Polsat (2010). Le corpus est constitué des cinq premiers épisodes et contient 7736 mots et 224 situations d'adressage recensées et analysées.

[12]Produit par Telfrance Série, Rendez-Vous Production et Mima Production (2004). Le corpus est constitué de 7 épisodes diffusés en 2005 et 2006 et contient 9588 mots et 135 situations d'adressage recensées et analysées.

ethnologique notamment), il n'est donc pas facile de saisir tous ses aspects dans une définition universelle. Le principal problème dans la conceptualisation populaire de la politesse est le fait que les locuteurs la définissent en donnant des exemples de comportements qu'ils considèrent comme polis. L'inconvénient d'une telle approche est double : d'abord, le processus est redondant, on définit le terme par lui-même, ensuite, il est fortement subjectif car conditionné culturellement et conduit à porter un jugement de valeur.

Quant au concept scientifique de politesse, WATTS (2003 : 2), FRASER (1990 : 219) et ILUK (2013 : 71) font remarquer qu'une grande partie des chercheurs ne donnent pas de définition ou alors une définition très vague. D'autres soulignent l'aspect de la politesse qui correspond le plus à leur recherche. Ayant consulté des points de vue très différents mais tout aussi justes et dans le but de rassembler en une seule définition les constats les plus présents dans la littérature, je considère que *la politesse* est un ensemble de règles comportementales (HAVERKATE, 1994 : 13) et langagières qui réalisent de manière prévisible un certain modèle culturellement accepté (OŻÓG, 1990 : 149 ; FRASER, 1990 : 232) dans l'objectif de maintenir de bonnes relations entre les interlocuteurs (KERBRAT-ORECCHIONI, 2005 : 189). Ce sont des comportements ou bien, dans le cas de la politesse verbale, « des expressions qu'il n'est pas convenable de ne pas utiliser dans une situation d'énonciation donnée »[13] (MARCJANIK, 1997 : 11), et qui par conséquent deviennent obligatoires (FRASER, 1990 : 233), puisque leur absence est synonyme d'impolitesse.

Ce caractère obligatoire de la politesse crée différents rituels et routines qui s'installent dans les sociétés afin de répondre aux besoins communicationnels des locuteurs natifs. Dire *bonjour*, *au revoir*, demander *comment ça va* ? ne sont pas, d'abord, des énoncés porteurs d'une information lexicale mais plutôt des formules phatiques, des réflexes qu'on apprend et qui sont indispensables à toute interaction. Les différents rituels et routines conversationnels changent d'une culture à l'autre et d'une langue à l'autre. Ainsi, les attentes des locuteurs sur le déroulement de l'interaction ne sont pas les mêmes. La compréhension de ces différences est importante le bon déroulement de l'échange.

III. Le contexte

Toute interaction se déroule dans un certain cadre, fixé dès l'ouverture, qui détermine les conditions et les possibilités d'expression. KERBRAT-ORECCHIONI (1992 : 36) distingue 4 facteurs principaux qui déterminent la forme du cadre interactionnel. Ce sont :

- Les propriétés intrinsèques à chaque participant (l'âge, le sexe, le statut, *etc*.).
- La nature de la relation existante (amoureuse, amicale, familiale, professionnelle, *etc*.).
- Le type particulier de l'échange et son objectif (discussion entre amis, négociations commerciales, interview, *etc*.).

[13] « Funkcje grzecznościową pełnią te wyrażenia językowe, których mówiącemu w konkretnych sytuacjach mówienia nie wypada nie użyć ».

- Le type de situation (familier, formel ou officiel).

De ce cadre dépendra l'expression de la relation, voire la relation elle-même.

Le contexte est un facteur crucial dans le choix de la forme d'adresse. Au début du XXe siècle encore, c'était le statut social du locuteur et de l'allocutaire qui motivait le choix du TA. Le système des TA était alors assez figé. Aujourd'hui, les idéaux de solidarité et d'égalité sociale poussent les locuteurs à privilégier le contexte immédiat, qui est variable, lors du choix de la forme d'adresse. Ainsi, on parle plutôt du rôle social d'un locuteur en termes goffmaniens, rôle qui n'est plus immuable. Entre le foyer familial, le cadre professionnel et un évènement public, telle une conférence, le niveau de politesse exigé ou, autrement dit, le niveau de liberté comportementale n'est pas le même et on peut s'adresser à la même personne de trois façons différentes. De même, selon le rôle social qu'un locuteur remplit dans une situation donnée, sa position va également changer. Un employé au travail passe d'une position d'infériorité à une position de supériorité quand il rentre à la maison et remplit son devoir de parent. Prenons aussi l'exemple d'un doctorant qui alterne entre la déférence due au corps professoral et celle que lui témoignent ses propres étudiants.

III.1 La situation

La situation est donc un facteur important qui décide du degré de politesse qui doit être appliqué. Pourtant, la littérature présente un manque quant à la définition et la distinction nette des types de situation. Les termes « situation familière » et « situation formelle » sont le plus souvent employés comme antonymes. Cependant, les auteurs ne précisent pas exactement leurs caractéristiques. On retrouve ainsi le qualificatif « officiel » employé parfois comme synonyme de « formel » mais pas nécessairement, et les termes « non-officiel » et « non-formel » comme équivalents de « familier » ou bien pour désigner simplement tout ce qui n'est pas officiel ou formel. Pourtant, le type de situation est l'un des principaux facteurs qui entre en jeu lors du choix d'un TA. Il est donc important d'expliciter le champ d'action de chaque type de situation pour pouvoir y faire référence de manière universelle et univoque.

Une situation familière, comme dans le cadre familial par exemple, permet une liberté quasi-totale selon le degré de connaissance et de familiarité entre les locuteurs. Celle-ci peut aller d'une intimité absolue comme entre époux, à celle observée entre deux personnes se connaissant suffisamment pour interagir de manière décontractée mais pas intime, en passant par le stade intermédiaire des relations entre amis plus ou moins proches. Le cadre professionnel, quant à lui, sera déjà plus rigide. Les négociations commerciales avec un client seront soumises à des règles de politesse assez poussées, au contraire d'une discussion avec un collègue qui peut être plus détendue mais toujours soumise à des contraintes. On parle alors d'une situation formelle. Quant au cadre fortement institutionnalisé ou même légalement figé, il n'y a de place pour pratiquement aucune liberté. Les convenances sont rigides et le degré de politesse le plus haut est de rigueur.

Sur ce modèle, je distingue trois types de situation principaux, qui selon les règles expliquées peuvent être appliqués autant en polonais qu'en français : la situation familière, la situation formelle et la situation officielle.

III.2 La relation interpersonnelle

La situation initiale influence la relation interpersonnelle dans le sens où son contexte d'origine conditionne son caractère. Autrement dit, une relation qui se crée dans un contexte professionnel, sera, du moins au début, une relation professionnelle. Elle pourra évoluer ensuite mais pas nécessairement. On peut distinguer, en suivant KERBRAT-ORECCHIONI (1992 : 35), trois axes sur lesquels se construit la relation entre les locuteurs :

- L'axe horizontal (distance *vs.* familiarité)
- L'axe vertical (domination *vs.* soumission)
- L'axe affectif (conflit *vs.* consensus)

L'axe horizontal définit la distance relationnelle entre les locuteurs ou leur degré de solidarité. Simplement, les personnes qui sont proches auront un fort sentiment de solidarité contrairement aux personnes qui sont distantes. L'axe vertical détermine les relations de pouvoir, à savoir si les locuteurs sont, ou se sentent, égaux ou bien s'il y en a un qui est supérieur à l'autre. L'axe affectif spécifie l'attitude psychologique ou émotionnelle du locuteur.

La relation interpersonnelle construite à partir de ces six critères aboutit à l'un des deux principaux types de relation définis par BROWN & GILMAN (1960 : 187), soit une relation de type T (du lat. *tu*), soit une relation de type V (du lat. *vos*). La première correspond à une relation familière, solidaire et de confiance entre les personnes qui se considèrent généralement comme égales. Si l'on voulait la reporter sur les axes constitutifs de la relation, elle serait du côté de la familiarité, de la soumission, de l'égalité et du consensus. La relation de type V correspond à une relation formelle, non solidaire, marquant une distance entre des personnes qui ne se connaissent pas ou qui ne se considèrent pas comme égales. Elle se situera donc, sur les axes constitutifs, du côté de la distance, de la domination et du conflit.

Chacun de ces types de relation recouvre pourtant une signification beaucoup plus large qu'une simple façon de formuler l'adresse : ils établissent la nature de la relation en marquant une frontière imaginaire que le locuteur ne peut franchir ou bien, au contraire, est invité à le faire en pénétrant dans la zone d'intimité de son interlocuteur. Ainsi, toutes les formes d'adresse sont en réalité le reflet des relations entre les personnes dans une communauté donnée.

IV. Désignation et deixis

Les TA portent une forte charge déictique. Leur fonction principale est de désigner l'allocutaire. Ainsi, la deixis personnelle indique précisément qui est la personne à laquelle on s'adresse, en prenant comme point de référence le centre déictique représenté par le locuteur. Cependant, cette désignation n'est pas si précise.

En effet, *tu* peut désigner n'importe qui, ce qui abouti parfois à des quiproquos[14]. L'ancrage situationnel est très important, c'est le locuteur *je* qui désigne l'allocutaire *tu*.

Si la désignation du locuteur était le seul objectif, une seule forme d'adresse serait largement suffisante. Pourtant, il existe en français et en polonais deux formes qui se réfèrent à l'allocutaire et qui sont donc fonctionnellement équivalentes. Le point qui les différencie est le niveau de politesse qu'elles impliquent. On parle alors de la deixis sociale (FILLMORE, 1975, cité par KERBRAT-ORECCHIONI, 2010 : 10) qui s'oppose à la deixis personnelle car la différence entre *tu* et *vous* ou entre un prénom et un titre définit la nature de la relation sociale des locuteurs et leurs rôles respectifs. Autrement dit, la double valeur déictique des TA se traduit dans leur capacité à désigner l'allocutaire en précisant sa position ou rôle social et le caractère de la relation qui le lie au locuteur.

V. Les termes d'adresse

V.1 Définition

L'interaction présume l'existence d'au moins deux locuteurs dont l'un parle (l'émetteur) et l'autre écoute (le récepteur) en réagissant immédiatement et sans intermédiaires et dont les rôles sont interchangeables (MARCJANIK, 2002 : 35). Afin de bien définir le récepteur du message, les locuteurs emploient les termes d'adresse. KERBRAT-ORECCHIONI (1992 : 15) définit les termes d'adresse comme « un ensemble d'expressions dont dispose le locuteur pour désigner son allocutaire ». La grammaire fournit à cette fin les pronoms personnels dont la valeur déictique permet de définir clairement le locuteur (*je*) et l'allocutaire (*tu*) mais aussi un nombre de syntagmes nominaux qui permettent plus de précision quant à l'identité de l'allocutaire.

Du point de vue pragmatique, les termes d'adresse sont des énoncés performatifs qui désignent l'allocutaire en le nommant et qui le définissent en lui attribuant certaines caractéristiques. Ils ont une double fonction, car ils témoignent de la relation entre les deux locuteurs et, en même temps, ils la créent. Grâce à ce double rôle, ils peuvent évoluer avec la relation et s'adapter en fonction des éventuels changements. On distingue, d'après KERBRAT-ORECCHIONI (1992), deux types principaux de TA : les pronoms d'adresse, ou les Formes Pronominales d'Adresse (désormais FPA) et les noms d'adresse ou les Formes Nominales d'Adresse (désormais FNA).

V.2 Les Formes Pronominales d'Adresse

Parmi les FPA, nous distinguons deux types de pronoms : les pronoms d'adresse directe de type T (du lat. *tu*) caractéristiques d'une relation familière et les pronoms d'adresse indirecte de type V (du lat. *vos*) ou pronoms dits *polis* signes d'une relation

[14] En effet, les déictiques, de par leur fonctionnement particulier, sont souvent accompagnés de gestes, de regards ou, si besoin, de précisions plus poussées. Pour comprendre la complexité du fonctionnement de la deixis, voir KLEIBER (2012).

de distance. La distribution des pronoms varie fortement selon les langues. Certaines, comme l'arabe, l'hébreu ou l'anglais, ne possèdent qu'un seul pronom d'adresse alors que le français, l'allemand ou le russe possèdent deux formes, l'une spécialisée dans l'adresse familière et l'autre dans l'expression de la politesse. Un troisième cas, est celui du portugais, du roumain ou bien encore du hindi qui possèdent trois pronoms d'adresse spécialisés, qui permettent d'exprimer, à côté de la forme familière, deux niveaux de politesse[15] qu'on marque traditionnellement par V_1 et V_2 (et ainsi de suite si besoin). Il existe aussi des cas extrêmes qui comptent plusieurs formes de politesse comme le coréen ou le japonais qui en ont cinq, le cinghalais possède sept « grades » et on retrouve jusqu'à 19 catégories en bisayan (ERVIN-TRIPP, 1972 : 225). Il ne faut pourtant pas en déduire que certaines langues sont moins polies que d'autres, comme celles qui ne possèdent qu'un seul pronom d'adresse universelle. Il est très probable que la politesse dans ce cas s'exprime à travers d'autres moyens linguistiques.

Du point de vue systémique, le français et le polonais possèdent pareillement deux niveaux de politesse dans le groupe pronominal. En français, *tu* et *vous* sont les pronoms de deuxième personne du singulier et du pluriel respectivement. La pluralisation dans la forme polie a pour objectif « d'atténuer la brutalité de l'adresse directe » (KERBRAT-ORECCHIONI 1992 : 15). En polonais, cet effet est assumé par la troisième personne permettant d'omettre complètement l'adresse directe et d'augmenter ainsi l'effet de politesse.

Le polonais présente une plus grande précision à ce sujet. Le pronom familier est, comme en français, incarné par la 2e personne du singulier *ty* et la forme polie est représentée par cinq pronoms différents. Ainsi, au seul pronom *vous* en français correspondent six pronoms polonais : *wy*, le pronom de 2e personne du pluriel familier (2PL) et les cinq pronoms de type V, *Pan/Pani* (Monsieur/Madame) qui sont les pronoms singuliers masculin (2SG.POL.M) et féminin (2SG.POL.F), *Panowie/Panie* (Messieurs/Mesdames) qui sont les pronoms pluriels masculin (2PL.POL.M) et féminin (2PL.POL.F) et *Państwo* (messieurs dames) qui est un pronom pluriel mixte (2PL.POL), indiquant la présence d'allocutaires des deux sexes. Ainsi, la valeur déictique des pronoms polonais est beaucoup plus précise. Ce sont aussi les seuls pronoms personnels dont la présence est obligatoire en polonais. En effet, le système flexionnel polonais permet l'omission du pronom sujet sauf dans le cas des pronoms de politesse. Il convient de préciser que les pronoms polonais, contrairement au français, s'accordent avec le verbe à la 3e personne (du singulier ou pluriel). Ceci s'expliquer par la nature du pronom poli polonais qui est un ancien syntagme nominal accordé à la 3e personne. Ce type d'adressage, qui relève de l'énallage, est considéré comme l'expression de la politesse la plus distinguée car elle permet d'éviter l'adresse directe.

[15] En portugais, par exemple, l'adresse familière est exprimée, comme en français, par un pronom de 2e personne (*tu*). Le pronom de troisième personne (*você*) exprime une politesse modérée : il est plus respectueux et moins familier que *tu* mais n'est pas très formel. Il existe ainsi un troisième pronom *o señor* qui connote une politesse officielle, un grand respect et une grande distance entre les locuteurs. Le roumain présente une division similaire avec les pronoms respectifs : *tu*, *dumneata* et *dumneavoastra*.

Ainsi, malgré les apparences de la 3[e] personne grammaticale, du point de vue fonctionnel, les pronoms polis en polonais sont bien des pronoms de 2[e] personne.

D'après les données de notre corpus, le tutoiement est plus répandu en français qu'en polonais. Le corpus polonais présente 47% de forme d'adresse de type V alors que le corpus français n'en contient que 29%. Le tutoiement est universel parmi la jeunesse dans les deux langues. Les chercheurs (MARCJANIK, 2007 : 30 ; BÉAL 2009 : 124) constatent que les jeunes adultes de moins de 30 ans préfèrent le tutoiement dans la plupart de situations à condition d'avoir un allocutaire du même âge ou plus jeune. Ainsi, même face à un allocutaire inconnu le pronom T est le plus souvent choisi dans ce groupe d'âge.

(1) P : cześć paweł
N : wiem dużo o **tobie** słyszałam podobno **jesteś** świetnym kucharzem /

(JB-TA-pl.004)

P : cześć	paweł				
salut	FN-NOM				
N : wiem	dużo	o	**tobie**	słyszałam	podobno
savoir.1SG	beaucoup	sur	2SG	entendre.1SG.PST	apparemment
jesteś	świetnym	kucharzem /			
être.2SG	excellent	cuisinier			

P : Salut, Pawel.
N : je sais, j'ai beaucoup entendu parler de ***toi****. Il paraît que* ***tu es*** *un excellent cuisinier.*

(2) N : oui effectivement **tu gênes** un peu (.) ninon chaumette (.) j'habite là-haut avec charlotte et mon père pour me situer
JB : jean-baptiste mes copains m'appellent jb (1) oh **te fatigue** pas je trouve ça aussi nul que **toi**
R : c'est pas un souci moi c'est rudy mes copains m'appellent heu bah rudy en fait
JB : ça fait plaisir de voir des gens sympa je commençais à plus y croire
R : **dis**-moi **t'as** pas l'intention de camper ici /

(JB-TA-fr.124-126)

Au-delà de 30 ans, aussi bien les Polonais que les Français se tutoient obligatoirement entre amis et en famille et ceci est dû à la proximité relationnelle. Dans les relations asymétriques, les locuteurs inférieurs sont également souvent tutoyés (voir plus loin les exemples (3) et (10)). Les facteurs qui influencent le vouvoiement en français sont avant tout la distance ou bien les rapports hiérarchiques tels qu'entre un employé et son employeur.

(3) M : je **vous** en supplie patron si **vous** me **répondez** pas je croirai que c'est **vous** qui **avez** fait un enfant à myriam pour l'abandonner ensuite

P : **tu crois** ce que **tu veux** je m'en fous

(JB-TA-fr.116-117)

Dans l'exemple ci-dessus, nous voyons un cas classique de relation hiérarchique : M vouvoie son patron mais se voit répondre par un *tu*. Le locuteur supérieur (ici P) reçoit le vouvoiement en signe de respect et de reconnaissance de sa position privilégiée. Cette position lui donne une plus grande liberté comportementale et lui permet donc de choisir une forme familière d'adresse. Hormis les relations nettement hiérarchisées, les Français privilégient la qualité de la relation et donc la distance lors de leur choix de TA. Ainsi, les personnes qui ne se connaissent pas se vouvoient spontanément indépendamment de leur âge ou de leur statut.

(4) J : bonsoir
V : oui/
J : je suis désolé d'arriver un peu tard charlotte est là/
V : non **vous êtes**/
J : jean-baptiste, j'suppose qu'elle **vous** a parlé de moi

(JB-TA-fr.084-085)

Ce dialogue met en place J, un jeune garçon de 24 ans environ, qui s'introduit dans la maison de V, un homme d'une quarantaine d'années, en demandant la compagne de V. Lors de cette première rencontre les locuteurs ne se connaissent pas et donc n'entretiennent aucune relation. La distance relationnelle qui les sépare les oblige à employer le vouvoiement de manière réciproque. Ensuite, V apprendra que J est l'amant de sa compagne. Cette information jettera une lumière nouvelle sur le statut de leur relation et conduira V à réévaluer le TA utilisé. Dans les dialogues suivants, il se met à tutoyer J (3), qui pourtant garde le vouvoiement (4).

(5) V : si **tu crois** que **ton** petit numéro va faire exploser notre couple **tu te trompes**

(JB-TA-fr.115)

(6) J : **vous vous trompez**, j'attends juste que **vous vous effaciez**, que **vous sortiez** de sa vie

(JB-TA-fr.113)

Cependant, le vouvoiement peut porter à confusion en français. Dans certains contextes où plusieurs allocutaires sont présents, il est parfois difficile de décider si le locuteur vouvoie son allocutaire ou bien s'il emploie une adresse directe à toutes les personnes qui sont présentes.

(7) M2 : bonjour mesdames (.) rien pour moi /
M3 : rien (3) malik ?
M2 : oui
M3 : je me mêle peut-être de ce qui me regarde pas mais tu vas quand même pas laisser ce type mettre le grappin sur mélanie sans réagir /

M2 : effectivement tu te mêles de ce qui te regarde pas
R : tu n'es pas très combatif mon garçon
M2 : **attendez** mélanie m'appartient pas c'est à elle de décider de sa vie non /
M3 : mélanie c'est une romantique une rêveuse il lui a fait son numéro il va falloir que tu lui ouvres les yeux que tu l'arraches des griffes de ce type
R : dans un premier temps tu pourrais même aller lui casser la gueule
M2 : oui: bien sûr oui (touche la sonnette) pourquoi pas y aller au bazooka tant que **vous** y **êtes**
R : eh: parfaitement en amour comme à la guerre faut ce qu'il faut
M2 : je **vous** remercie mais j'ai mes propres méthodes si ça **vous** dérange pas
(JB-TA-fr.003-006)

Chaque réplique de M2 qui comporte *vous* répond directement à la réplique de R. Étant donné la grande différence d'âge entre ces deux personnages, le vouvoiement serait possible. Cependant, les allocutaires sont deux (R et M3) donc *vous* pourrait aussi être le pronom direct T au pluriel. Dans la plupart des situations, c'est le contexte qui apporte la réponse, mais il est possible que le contexte ne soit pas suffisant, comme dans l'exemple (5). Ainsi, le pronom français *vous* recouvre trois types de pronom d'adresse : le pronom de 2e personne singulier poli (2SG.POL), le pronom de 2e personne pluriel familier (2PL), et le pronom de 2e personne pluriel poli (2PL.POL). Rappelons qu'en polonais, toutes ces fonctions sont incarnées par cinq pronoms différents.

Bien que les locuteurs polonais prennent aussi en compte la distance relationnelle comme facteur décisif, ils attachent beaucoup plus d'importance à l'âge et à la position relative (supérieure ou inférieure à celle du locuteur) de l'allocutaire que les français. Dans l'exemple (8), nous observons l'avocat A pendant la lecture du testament. Il s'adresse à deux héritières, la compagne et la fille du défunt, en utilisant la forme *Panie* avec le verbe à la 3e personne. Il marque ainsi un degré de politesse élevé conformément aux exigences du contexte.

(8) A : nad wykonaniem testamentu będzie czuwać adwokat jan wilga podpis data (.) podsumujmy córka pana pariusza natalia lipska zostaje wyłączną właścicielką hotelu 52 pani iwonie szwed przypada w udziale mieszkanie pana lipskiego z całkowitym wyposażeniem (.) **mają panie** jakieś pytania wątpliwości /
(JB-TA-pl.111)

mają	**panie**	jakieś	pytania	wątpliwości /
avoir.3PL	2PL.POL.F	des	questions	doutes

*Avez-**vous [mesdames]** des questions, des doutes?*

Ensuite, il s'adresse uniquement à la fille qui est bien plus jeune qui lui. Cependant, dans ce contexte précis, elle se trouve en position supérieure (en tant que cliente et héritière). Par conséquent, le locuteur garde la forme d'adresse polie.

(9) A : w związku z testamentem tak ale chciałbym jeszcze omówić z pania natalią inną kwestię to dotyczy hotelu który **pani** właśnie **odziedziczyła**

(JB-TA-pl.112)

to	dotyczy	hotelu	który	**pani**	właśnie	odziedziczyła
ce	concerner.3SG	hôtel	que	2PL.POL.F	justement	heriter.3SG.PST

Cela concerne l'hôtel que ***vous [madame]*** *venez d'hériter.*

Dans une interaction entre des inconnus, c'est avant tout l'âge qui décide de la position de chaque locuteur. Ainsi, le locuteur plus âgé sera dans une position supérieure dès le début de l'interaction et recevra des TA polis. Dans le dialogue suivant, nous observons une jeune employée de l'hôtel J et une cliente riche et assez âgée K. Leur relation est d'emblée définie comme asymétrique :

(10) J : mogę **pani** w czymś pomóc /
K : tak czy to **ty** **oddawałaś** moje rzeczy do prania /

(JB-TA-pl.173-174)

J :	mogę	**pani**	w	czymś	pomóc /
	pouvoir.1SG	2SG.POL.F	dans	quelque chose	aider

K :	tak	czy	to	**ty**	**oddawałaś**	moje	rzeczy	do	prania /
	oui	Q	ce	2SG	rendre.2SG.PST	mes	affaires	à	lavage

J : Je peux ***vous [madame]*** *aider ?*
K : Oui, c'est ***toi*** *qui* ***as*** *porté mes affaires au lavage ?*

Il est important de remarquer une forme très particulière dans la langue polonaise *Państwo,* qui n'a pas vraiment d'équivalents dans d'autres langues européennes (ŁAZIŃSKI, 2006 : 45-47 ; HUSZCZA, 2006 : 101) et qui désigne un allocutaire multiple de sexe masculin et féminin confondus. Cette forme est d'usage avant tout pour s'adresser aux couples (6), de préférence mariés, mais aussi à tout groupe où au moins un représentant de chaque sexe est présent (7) :

(11) P : przygotowaliśmy dla **państwa** pokój 218 (...) kolega zaprowadzi **państwa** do pokoju a ja sprawdzę co jeszcze dla **państwa** przygotowaliśmy

(JB-TA-pl.087)

przygotowalismy	dla	**państwa**	pokoj
préparer.1PL	pour	3PL.POL	chambre

kolega	zaprowadzi	**państwa**
collègue	conduire.3SG.FUT	3PL.POL

dla	**państwa**	przygotowalismy
pour	3PL.POL	préparer.1PL.PST

P : Nous avons préparé la chambre 218 pour ***vous [messieurs dames]****. Mon collègue* ***vous [messieurs dames]*** *accompagnera à la chambre et moi, je verifierai ce que nous avons organisé pour* ***vous [messieurs dames]****.*

(12) M : Przepraszam, przepraszam bardzo moja matka widzieli ją **państwo**?

(JB-TA-pl.076)

widzieli	ją	**państwo**
voir. 3PL.PST	la	PN. 3PL.POL

M – Excusez-moi, excusez-moi, ma mère, ***vous [messieurs dames]*** *ne l'auriez pas vue ?*

Cette forme n'a pas d'équivalent en français. L'expression la plus proche serait *Mesdames et Messieurs* ou bien dans un registre un peu plus familier *Messieurs-dames*. Cependant, ces formes ne permettent pas un usage en fonction de pronom ni en fonction référentielle. Ce sont exclusivement des appellatifs utilisés uniquement en apostrophe. De ce fait, les formes du pluriel *Panie* et *Panowie* ne sont que rarement utilisées car elles exigent la présence uniquement de femmes ou d'hommes et la forme *Panie i Panowie* copiée sur le modèle occidental (français, anglais, allemand, espagnol) est trop longue pour être répétée en emploi pronominal.

V.3 Les Formes Nominales d'Adresse

La classe des formes nominales d'adresse (FNA) contient tous les noms et adjectifs (BRAUN, 1988 : 9) qui désignent l'allocutaire. KERBRAT-ORECCHIONI (1992 : 21) les définit comme « des syntagmes nominaux en fonction vocative ». En effet, les FNA complètent la fonction déictique autant personnelle que relationnelle des FPA en rajoutant certaines caractéristiques de l'allocutaire ou bien en le désignant par son nom propre. C'est une classe très diversifiée et non-finie. La fonction principale des noms d'adresse est de nommer l'allocutaire, le désigner en le choisissant parmi d'autres personnes présentes.

(13) I : gotowa/ (.) **paula** pójdziesz z nami **artur** zostajesz z michałem.

(JB-TA-pl.137)

Paula	pójdziesz	z	nami	**Artur**	zostajesz	z	Michałem
FN.NOM	aller.2SG.FUT	avec	nous	FN.NOM	rester.2SG	avec	FN.INS

*T'es prête? **Paula**, tu viens avec nous. **Artur**, tu restes avec Michal*

Nous voyons dans cet exemple que les locuteurs auxquels I s'adresse, tour à tour, sont nommés par leurs prénoms. L'identification des participants est dans ce cas cruciale afin de savoir qui fait quoi. Comme nous l'avons déjà mentionné, la classe des FNA est très vaste et variée. Plusieurs tentatives de classification ont été faites de manière plus ou moins réussies, mais aucune ne correspondaient à nos besoins.

L'un des premiers à vouloir organiser les FNA en polonais a été TOMICZEK (1983 : 39-41). Le grand avantage de son classement est la possibilité d'élaborer des algorithmes des collocations possibles entre les différentes classes de FNA. Cependant, les classes délimitées sont floues, parfois trop larges et certaines désuètes[16]. BRAUN (1988 : 9-10), grâce à son étude multilingue, propose un classement plus complet et plus détaillé. LAGORGETTE (2009) présente un modèle de classement beaucoup trop réduit et, enfin, KERBRAT-ORECCHIONI (1992 : 22) propose une classification particulièrement détaillée mais avec quelques incohérences[17]. En effet,

[16] Par exemple, toute la classe des « titres collégiaux » (T2) est représentée par les titres tels que *camarade (towarzysz)*, *citoyen (obywatel)* ou *collègue (kolega)* qui ne sont plus d'usage en polonais moderne. Et, dans la classe T3, sont confondus les noms de fonction et les noms de métier qui n'ont pourtant pas le même comportement.

[17] Chez KERBRAT-ORECCHIONI, les diminutifs font partie de la catégorie des noms personnels. Pourtant, les diminutifs peuvent être dérivés à partir d'autres catégories de FNA : surtout à partir des noms de parenté (*tante – tata, fils – fiston, ciotka – ciocia, syn – synuś*), mais en polonais également à partir des labels, des noms de relation

les FNA sont une catégorie extrêmement productive et variée ce qui pose de nombreux problèmes aux chercheurs qui tentent de les organiser dans un classement pertinent.

Ainsi, je propose une classification remaniée, inspirée de celles présentes déjà dans la littérature et dont la forme a évolué au fur et à mesure de la constitution et de l'annotation de mon corpus. Le classement que je propose permet à la fois de décrire les FNA en les attribuant dans une catégorie et de montrer les collocations possibles entre les différentes catégories :

- Noms personnels :
  - FN – Prénom
  - LN – Nom de famille
  - NN – Surnom
- MM – les titres universels Madame, Monsieur, *etc*.
- Noms émotifs :
  - Termes affectifs
    - AFF – positif – mots doux tels que : mon choux, chéri, *etc*.
    - INS – négatif – les insultes
  - L – les labels - différentes catégories qui désignent par synecdoque, métonymie ou une caractéristique l'interlocuteur – les jeunes, les filles, la blonde, mon vieux.
  - DIM – les diminutifs : les formes dérivées à partir d'autres catégories à valeurs hypocoristique.
- Noms de fonctions sociales :
  - REL – les noms relationnels :
    - les relations de parenté - papa, oncle, frère, *etc*.
    - les relations sociales - camarade, voisin, collègue, *etc*.
  - FUN – les noms de fonction - président, ministre, directeur, *etc*.
  - TIT – les titres
    - Titres symboliques : incluent les appellatifs honorifiques qui ne sont pas de vrais titres mais qui sont utilisés en tant que tels afin d'augmenter le rang du locuteur : excellence, honneur, grâce, *etc*.
    - Titres hérités : il s'agit principalement des titres de noblesse.
    - Titres acquis : principalement les grades universitaires ou autres titres attribués à un métier par coutume : professeur, maître, *etc*.

Les noms personnels désignent le locuteur par sa caractéristique la plus personnelle, c'est-à-dire son nom propre. Par conséquent, ils permettent une identification la plus précise[18]. Le choix de la forme exacte dépend ici de la relation particulière entre les locuteurs. En règle générale, les locuteurs privilégient les

---

sociale et même de certains noms de fonction. Les noms de métiers, eux, se retrouvent confondus avec les noms de fonction (comme chez TOMICZEK). En outre, le statut des termes relationnels affectifs n'est pas très clair, entre autres celui des termes relationnels et des termes affectifs positifs.

[18] Même s'il faut admettre que le nombre de prénoms et de noms est limité et qu'il arrive de rencontrer des personnes qui ont le même prénom, plus rarement le même nom de famille

prénoms et les surnoms en situation familière et les noms de famille en contexte plus formel. Le surnom est l'appellatif le plus familier. C'est une marque de grande intimité réservée à la famille et aux amis proches. Le prénom est une forme assez neutre. Il est habituellement utilisé pour désigner des personnes connues, plus ou moins proches. Il connote une certaine familiarité mais peut être utilisé en contexte formel, accompagné de V si les locuteurs se connaissent mais ne sont pas proches. La forme la plus formelle est le nom de famille, qu'on utilise dans des situations formelles et officielles. Dans l'exemple suivant, nous observons deux locuteurs, qui *a priori* se connaissent mais qui se retrouvent dans un contexte assez officiel, à savoir un interrogatoire policier. Ainsi, les deux personnes utilisent leurs noms de famille respectifs pour marquer la distance relationnelle. L'emploi d'un nom de fonction par C augmente la formalité de l'énoncé et, partant, la distance relationnelle, permettant ainsi à C de manifester son hostilité et son refus d'engagement :

(14) C : **capitaine** c**astelli** que me vaut l'honneur de cette visite sur mon lieu de travail /
(…)
L : **vous feriez** mieux de me dire la vérité **mademoiselle frémont** ça serait plus raisonnable surtout pour vous

(JB-TA-fr.127-128)

Dans un contexte formel, le nom de famille est la forme préférée en français. Il est employé dans des situations où les locuteurs ne se connaissent pas bien (14), où il y a une différence d'âge (15) ou bien d'autres facteurs qui augmente la distance, les empêchant ainsi d'employer le tutoiement. C'est une forme tout à fait usuelle dans les cas où l'on veut – ou doit – garder une distance significative.

(15) G : écoutez **monsieur marci**, je vais être franc avec vous je trouve votre démarche un peu tordue

(JB-TA-fr.031)

(16) A : ok merci **monsieur leserman**, je m'en occupe

(JB-TA-fr.131)

En revanche, le corpus polonais n'offre que très peu d'exemples avec le nom de famille, ce qui permet de constater que ce n'est pas une forme usuelle dans la langue polonaise. En effet, en polonais, le nom de famille est admis uniquement dans deux types de situation (Marcjanik, 2007 : 46) : en situation formelle où il est nécessaire d'identifier précisément l'allocutaire (16), auquel cas il sera souvent associé avec le prénom pour former le nom complet de la personne, et en emploi dialectal. Dans d'autres situations, il sera considéré comme mal adapté voir malpoli.

(17) L : oo dzień dobry krzysztof dąbrowski z kliniki chorób serca p**ani natalia lipska/**

(JB-TA-pl.169)

pani	**natalia**	**lipska**
MM.NOM	FN.NOM	LN.NOM

Bonjour, Krzysztof Dabrowski, de la clinique des maladies cardiaques, ***Madame Nathalie Lipska****?*

En polonais, la forme la plus utilisée en situation formelle est le prénom combiné avec le titre universel *Pan/Pani* et accompagné de la forme verbale de 3e personne. L'usage d'un prénom seul implique obligatoirement une familiarité et le tutoiement.

(18) A : dzień dobry **pani mario** (...) wiedziałem że **pani jest** jak najlepszy komputer **pani mario** dziękuję bardzo

(JB-TA-pl.107)

dzień dobry	**pani**	**mario**
Bonjour	MM.VOC	FN.VOC

że	pani	jest	jak	najlepszy	komputer	pani	mario
que	2.SG.POL.F	est.3PL	comme	le meuilleur	ordinateur	MM.VOC	FN.VOC

Bonjour Madame Marie. (...) Je savais que vous étiez comme le meilleur ordinateur, Madame Marie. Merci beaucoup.

Cette forme d'adresse est sans doute la plus répandue en polonais et il est légitime de dire que c'est une forme d'adresse universelle aujourd'hui (ŁAZIŃSKI, 2006 : 104-107). Par conséquent, on peut constater qu'en termes d'usage, en situation formelle, l'équivalent d'emploi de titre universel *madame/monsieur* + le nom de famille en français est l'emploi de *pan/pani* + le prénom en polonais. En polonais, il est possible de nuancer davantage la forme d'adresse en combinant le titre universel *Pan/Pani* avec le diminutif du prénom. On marque ainsi une attention particulière envers l'allocutaire, une attitude fort positive et consensuelle sans pour autant abandonner la formalité exigée par le statut ou la distance. C'est une forme utilisée particulièrement entre des personnes qui se connaissent bien mais qui ne peuvent (ou ne veulent) pas être trop familières comme entre un client régulier et un employé d'hôtel :

(19) J : przepraszam bardzo mi przykro **panie leszku** że **musiał pan** czekać
L2 : proszę się nie przejmować **pani jolu** to nie **pani** wina niech **pani** lepiej **powie** co tam w domu/ córka ćwiczy/

(JB-TA-pl.159 – 160)

panie	**leszku**	że	**musiał**	**pan**
MM.VOC	FN.VOC	que	devoir.3PL.PST	2PL.POL.M

pani	**jolu**	to	nie	**pani**	wina
MM.VOC	FN.DIM.VOC	ce	NEG	2PL.POL	faute

niech	**pani**	lepiej	**powie**
IMP	2PL.POL.F	mieux	dire.3SG.FUT

J : excusez-moi, je suis vraiment désolée, ***Monsieur Leszek****, qu'il* ***vous [monsieur]*** *ait fallu attendre.*
L1 : ne vous inquiétez pas, ***Madame Jola****, ce n'est pas de* ***votre [madame]*** *faute.* ***Racontez*** *plutôt comment ça va à la maison ? Votre fille joue toujours ?*

Ou bien entre collègues :

(20) I : **pani wiolu** proszę pamiętać o uroczystej kolacji dla tych ludzi z konkursu

(JB-TA-pl.121)

pani	**wiolu**	proszę	pamiętać	o	uroczystej	kolacji
MM.VOC	FN.VOC	s'il.vous.plaît	se.souvenir	de	solennelle	dîner

dla	tych	ludzi	z	konkursu
pour	ces	gens	de	concours

*I : **Madame Wiola** n'oubliez pas le dîner exclusif pour les gens du concours.*

Là encore, cette forme n'existe pas en français et il est très difficile d'en trouver un équivalent. Toutefois, dans des situations similaires en français, on retrouve le prénom seul accompagné du vouvoiement. Il connote une familiarité plus poussée que le nom de famille mais ne permet pas la même nuance affective que le diminutif polonais.

(21) P : **guillaume** (2) bonjour (.) **vous avez fait** bon voyage/

(JB-TA-fr.030)

(22) B : **alice entrez** je **vous** en prie

(JB-TA-fr.156)

Les titres et les noms de fonction ont principalement pour objectif d'honorer le statut privilégié de l'allocutaire. Ils fonctionnent donc comme des honorifiques. Leur présence (en polonais, obligatoirement au vocatif) augmente considérablement le degré de politesse et de formalité. Ils sont accompagnés nécessairement par les pronoms de type V. Bien évidemment, la condition primordiale pour ce type de FNA est que l'allocutaire jouisse d'un titre ou qu'il occupe une fonction qui mérite d'être mentionnée[19]. Le fonctionnement et le contexte situationnel des occurrences sont similaires dans les deux langues. Ils apparaissent dans des situations formelles entre des locuteurs qui se connaissent plus ou moins, mais qui entretiennent une relation provisoire, le plus souvent professionnelle ou de service, ce qui entraîne une distance importante.

(23) L : votre cliente est libre **maître** pour l'instant

(JB-TA-fr.143)

(24) A : merci **docteur**

(JB-TA-fr.137)

---

[19] Cependant, il existe en polonais un appellatif universel *kierownik/ kierowniczka* (en fr. *chef*, *patron* ; littéralement : *celui qui dirige*) (ŁAZIŃSKI, 2006 : 133). Il était utilisé principalement dans diverses institutions et avait pour but de gagner la disponibilité de l'allocutaire. On pouvait montrer ainsi indirectement la reconnaissance du statut supérieur de l'allocutaire même si on ne le connaissait pas ou même s'il ne jouissait d'aucun statut particulier. Mais cette forme n'est plus vraiment en usage.

Cependant, il est rare en polonais qu'un titre ou un nom de fonction apparaisse seul. Un tel emploi n'est pas incorrect mais se distingue clairement par un niveau de politesse inférieur. Comparons les deux exemples suivants qui d'ailleurs s'adressent à la même personne. Dans l'exemple (24), l'attitude faussement amicale de Z doit l'aider à atteindre ses objectifs. Il se montre proche et bienveillant et donc il tente de diminuer la distance relationnelle. De ce fait, le titre seul lui permet d'honorer le statut de son interlocuteur mais aussi d'être moins officiel.

(25) Z : halo aaa dzień dobry **mecenasie** no właśnie miałem do **pana** dzwonić ta: proszę pamiętać o naszych ustaleniach

(JB-TA-pl.108)

dzień dobry	**mecenasie**	no	właśnie	miałem	do	**pana**
bonjour	maître.VOC	PE	justement	avoir.1SG.PST.AUX	à	2SG.POL.M

dzwonić
téléphoner

*Z : Bonjour **maître**, j'allais justement **vous [monsieur]** appeler.*

En revanche, l'exemple suivant présente un usage classique en polonais avec une valeur de politesse clairement attestée. La forme connote le respect et la reconnaissance du statut de l'allocutaire et par conséquent fonctionne en tant qu'honorifique.

(26) I : przepraszam **panie mecenasie** ale sytuacja nie jest tak poważna jak **pan** ją **przedstawia**

(JB-TA-pl.114)

przepraszam	**panie**	**mecenasie**	ale	sytuacja	nie
s'excuser-1SG	MM-VOC	maître-VOC	mais	situation	NEG

jest		tak	poważna
être-3SG	aussi	sérieuse	

*I : Excusez-moi **[monsieur] maître**, mais la situation n'est pas aussi sérieuse que **vous [monsieur]** le dites*

En effet, les titres standards sont presque obligatoires dans la langue polonaise, dès que le niveau V de politesse est engagé. Ainsi, ils accompagnent également les noms de fonction et les titres[20]. Sachant qu'ils marquent une certaine déférence, ils caractérisent souvent des relations hiérarchiques. Sauf contextes fortement institutionnalisés (conférence, manifestation publique, armée) qui exigent le plus haut niveau de politesse, ils sont utilisés le plus souvent par des locuteurs inférieurs en adresse à leurs supérieurs hiérarchiques.

(27) **A : ani dyrektor**, czy ja mógłbym pójść na pogrzeb Pana Lipskiego?

(JB-TA-pl.092)

Ppani	**dyrektor**	czy	ja	mógłbym
MM.VOC	directeur.VOC	Q	1SG	pouvoir.1SG.COND

***Madame la directrice**, est-ce que je pourrais aller aux funérailles de Monsieur Lipski?*

[20] À l'exception des titres nobiliaires généralement attribués au nom familial mais qui n'exigent plus la présence d'un titre standard.

La particularité du polonais réside également dans le fait que chaque appellatif en apostrophe peut être utilisé ou repris en fonction de pronom personnel. Ceci n'est pas un usage très courant, d'autant qu'il relève de l'hyperpolitesse, mais il mérite d'être mentionné.

(28) M : przepraszam bardzo a kto będzie sprawdzał te ankiety/ **pani dyrektor** czy może jakaś specjalna komisja ankietowa bo to chyba trzeba szczerze nie/

(JB-TA-pl.155)

pani dyrektor	czy	może
[madame directeur]	2SG.PL.F	peut-être

*M : Excusez-moi, qui va évaluer ces enquêtes ? **vous [madame la directrice]** ou peut-être une commission spécialisée, car il faut être franc, non?*

Cet énoncé prononcé par une serveuse et adressé à la directrice de l'hôtel marque une déférence particulière et souligne la différence de statuts des deux locutrices. La phrase serait parfaitement correcte, voire plus universelle si l'on ne gardait que le pronom *Pani*.

Les termes relationnels sont représentés dans les deux corpus uniquement par les termes de parenté. Les noms de relation sociale n'apparaissent nulle part, ce qui laisse supposer qu'ils ne sont pas très fréquents en tant que termes d'adresse dans aucune des deux langues. En effet, les collègues ou les voisins préfèrent utiliser leurs noms personnels respectifs, accompagnés, si nécessaire, des titres universels, comme dans les exemples (14), (19), (20) et (21). Les noms de relation de parenté sont également assez rares dans les deux corpus et ceci est dû au nombre limité de ce type de relations. Ils sont employés uniquement dans les situations où l'allocutaire est membre de la même famille. Malheureusement, il n'a pas été possible de vérifier leur usage que dans des interactions entre enfants et parents.Même si le cercle familial est une communauté très solidaire qui permet le tutoiement malgré les différences de statut et d'âge, nommer la relation qui lie les locuteurs est obligatoire. C'est surtout le locuteur inférieur qui est soumis à cette obligation.

(29) N : **tato** po co mnie **tu ściągnąłeś**/

(JB-TA-pl.023)

tato	po	co
papa.VOC	pour	quoi

*N – **Papa**, pourquoi tu m'as fait venir ?*

(30) L : **maman** (.) qu'est-ce que **tu veux**/

(JB-TA-fr.148)

L'enfant, indépendamment de l'âge, réçoit le plus souvent un prénom, un surnom ou bien un autre terme hypocoristique. Le parent, en tant que locuteur privilégié, peut se permettre une plus grande liberté dans le choix du terme d'adresse, et il peut l'adapter à la situation ou même à son humeur. La forme la plus neutre est le prénom :

(31) G : bon écoute **nathan** je rentre d'algérie tu me dis pas bonjour et tu critiques mon cadeau t'es limite

(JB-TA-fr.043)

Mais le terme relationnel est également possible :

(32) M : **córuśka** jesteś jak się cieszę

(JB-TA-pl.022)

córuśka jesteś
fille.DIM.NOM être.2SG

*M – **Ma fille**. Tu es là! Je suis tellement content !*

Ainsi que toute sorte de termes affectifs :

(33) M : bon bah **ma chérie** écoute amusez-vous bien et puis merde pour ton asphyxie puisque c'est comme ça qu'on dit

(JB-TA-fr.147)

Quand il s'agit d'exprimer de l'affection à travers les termes d'adresse, le polonais et le français, bien que possédant des moyens identiques, ne le font pas de la même façon. Les termes affectifs indépendants (par contraste avec les termes à valeur affective dérivés par diminutivation) sont assez rares dans le corpus polonais alors qu'ils sont très présents dans le corpus français :

(34) R : tu n'es pas très combatif **mon garçon**

(JB-TA-fr.006)

(35) C : Excuse-moi **mon amour** j'ai pas la tête aux câlins

(JB-TA-fr.021)

(36) P : mais bien sûr que si **ma belle** 'fin Mélanie comment tu peux dire ça?

(JB-TA-fr.015)

En revanche, nous n'avons trouvé qu'une seule occurrence de diminutif dans le corpus français contre une quarantaine dans le corpus polonais.

(37) N : eh **ju** c'est alice jouvenin ça t'embête si on se met là bas/ (JB-TA-fr.151)

(JB-TA-fr.151)

(38) P : **kubuś** zachowuj się dobrze/ zwłaszcza dzisiaj (JB-TA-pl.089)

(JB-TA-pl.089)

kubuś zachowuj się dobrze
FN.DIM.NOM se comporter.2SG.IMP bien

*P : **Kubuś** sois sage, d'accord? Surtout aujourd'hui.*

(39) N : **kaśka** ty nie musisz już iść /? (JB-TA-pl.051)

(JB-TA-pl.051)

kaśka, ty nie musisz już iść
FN.DIM.NOM 2SG NEG devoir.2SG déjà aller

*N : **kaśka** tu dois pas partir déjà?*

Il convient de remarquer que les mots affectifs français sont très souvent accompagnés d'un pronom possessif. Cette valeur de possession leur donne une charge affective particulière. En s'appropriant en quelque sorte la personne aimée, le locuteur exprime son attachement. En polonais, les mots affectifs sont utilisés principalement entre amoureux (39), parfois ce sont les parents qui désignent ainsi leurs enfants.

(40) U : dobrze **kochanie** opowiedz jak to było

(JB-TA-pl.198)

dobrze	**kochanie**	opowiedz	jak	to	było
bien	AFF.VOC	raconter.2SG.IMP	comment	ce	être.3SG.PST

U : bon bah, ***chéri****, raconte comment ça s'est passé.*

Comme le souligne KERBRAT-ORECCHIONI (1992 : 21), la classe des noms affectifs est la plus large, la plus irrégulière et la plus productive. Elle n'est presque pas limitée, toute forme à valeur affective pourrait y être inclue. L'auteur remarque aussi qu'une grande partie de ces noms réfèrent au monde animal (*ma biche*, *ma poule*). Selon BRAUN (1988 : 10), le statut de terme affectif est défini plutôt par le contexte et la fonction d'un syntagme nominal que par des caractéristiques sémantiques formelles. Il est donc très difficile, sinon impossible, de les définir précisément.

Conclusion

L'interprétation d'un contexte donné avec toutes ses variables est fondamentalement arbitraire et subjective. Il est très difficile pour le linguiste de décider d'un type de situation ou de relation dans les exemples qu'il commente. Chaque contexte est caractérisé par des nuances et des facteurs qui sont susceptibles de faire basculer l'adresse vers le T ou le V. De plus, la construction de la relation dans les deux cultures ne repose pas sur les mêmes bases. Ainsi, le locuteur français fonde son jugement sur la distance relationnelle, tandis que le locuteur polonais s'appuie d'avantage sur l'âge et la position de l'allocutaire. Par conséquent, la perception du statut de chaque participant peut changer selon que le locuteur soit polonais ou français. Le présent aperçu n'a pour objectif que de montrer la diversité des formes mises à disposition par la langue et les principaux points de discordance dans l'usage entre le polonais et le français. En dépit de ressources similaires et d'un décalage culturel relativement peu important (en comparaison avec les cultures asiatiques par exemple), les locuteurs des deux langues n'ont pas les mêmes préférences quant à l'usage des termes d'adresse. Étant donné que la construction du système d'adresse est conditionnée culturellement, il est parfois difficile de rendre compte dans une langue étrangère de la charge émotive et du niveau de politesse qu'un terme d'adresse véhicule.

Dans notre étude, nous avons constaté que le tutoiement est, en général plus répandu en français qu'en polonais. Il nous semble, cependant, que cette tendance est en train d'évoluer en faveur de T, de plus en plus présent[21]. Nous avons également remarqué que les locuteurs français et polonais expriment différemment leur affection

[21] En comparaison avec les études de TOMICZEK (1983) ou LUBECKA (1992).

envers leurs proches. En polonais, le procédé de diminutivation est très productif. C'est donc à travers les diminutifs que les locuteurs polonais communiquent la valeur affective. Au contraire, en français, les diminutifs sont des formes assez rares mais les termes affectifs spécialisés compensent largement ce manque. Concernant l'adresse formelle, il a été démontré que les formes utilisées en français et en polonais ne sont pas les mêmes. En français, c'est le plus souvent le nom de famille qui constitue le noyau et qui accompagne les titres universels, les titres et les noms de fonction. Dans les contextes similaires en polonais, c'est le titre universel qui constitue le noyau, et qui est accompagné par le prénom, le titre ou le nom de fonction. De plus, le polonais permet de nuancer l'adresse polie par l'association des titres universels avec les diminutifs.

Ainsi, nous voulons attirer l'attention sur le danger d'une traduction ou transposition littérale des termes d'adresse. Il faut se rendre compte que ces formules sont le résultat du conditionnement culturel et des habitudes des locuteurs natifs. Par conséquent elles font partie des routines conversationnelles. Si *Madame Dupont* est rendu par *Pani Kowalska*, il en résulte un effet d'impolitesse. Inversement, si *Pani Ola* est traduit par *Madame Alex*, le résultat ne correspond pas du tout aux habitudes langagières des Français et risque d'être mal compris.

Abréviations

1SG	première personne du singulier	FUN	nom de fonction
2SG	seconde personne du singulier	LN	nom de famille (last name)
3SG	troisième personne du singulier	M	masculin
1PL	première personne du pluriel	MM	titre universel *Madame*/*Monsieur*.
2PL	seconde personne du pluriel	N	neutre
3PL	troisième personne du pluriel	NEG	négation
AFF	terme affectif	NOM	nominatif
AUX	verbe auxiliaire	POL	poli, forme V
COND	mode conditionnel	PRON	pronom
DAT	datif	PST	temps passé
DIM	diminutif	Q	interrogation
F	féminin	REL	nom de relation de parenté
FAM	registre familier, forme T	TITL	titre
FN	prénom (first name)	VOC	vocatif

Références bibliographiques

ACHARD, Pierre. 1995. *Langage et pouvoir en interaction : étude de quelques exemples*. (Ed.) Marianne Franchéo. Fontenay-aux-Roses, France : ENS de Fontenay.

ANDRÉ-LAROCHEBOUVY, Danielle. 1980. *La conversation jeux et rituels*. Lille : A.N.R.T, Université de Lille III.

AWDIEJEW, Aleksy. 2004. *Gramatyka interakcji werbalnej*. Kraków: Wyd. Uniwersytetu Jagiellońskiego.

BÉAL, Catherine. 1993. Les stratégies conversationnelles en français et en anglais : conventions ou reflet de divergences culturelles profondes ? *Langue française* (98). 79–106.

BRAUN, Friederike. 1988. *Terms of address: problems of patterns and usage in various languages and cultures*. Berlin; New York: Mouton de Gruyter.

BROWN, Penelope & Stephen, C. Levinson. 1987. *Politeness: some universals in language usage*. Cambridge; New York: Cambridge University Press (1re publ. 1978)

BROWN, Roger & Albert, F. Gilman. 1960. *The pronouns of power and solidarity.* Indianapolis: Bobbs-Merrill.

COFFEN, Béatrice. 2002. *Histoire culturelle des pronoms d'adresse : vers une typologie des systèmes allocutoires dans les langues romanes*. Paris : Champion.

FRASER, Bruce. 1990. Perspectives on politeness. *Journal of Pragmatics* 14(2). (Special Issue on Politeness). 219–236.

GOFFMAN, Erving. 1982. *Interaction Ritual - Essays on Face-to-Face Behavior.* 1st Pantheon Books ed edition. Garden City, N.Y.: Pantheon.

GRIMAUD, Michel. 1989. Les appellatifs dans le discours. "Madame", "Mademoiselle", "Monsieur" avec et sans nom propre. *Le français moderne* 57. 54–78.

HAVERKATE, Henk. 1994. *La cortesía verbal : estudio pragmalingüístico*. Madrid : Editorial Gredos.

HAVU, Eva & Johanna Sutinene. *La traduction des termes d'adresse*. http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00353921/en/.

HICKEY, Leo & Miranda Stewart. 2005. *Politeness in Europe*. Clevedon; Buffalo: Multilingual Matters.

HUSZCZA, Roman. 1996. *Honoryfikatywność. Gramatyka. Pragmatyka. Typologia.* Warszawa,.

ILUK, Jan. 2013. Nauczanie etykiety obcojęzycznej w ujęciu podstawy programowej z 2008 roku. *Jezyki Obce w szkole*.

KASPER, G. 1990. Linguistic politeness: Current Research Issues. (14). 193–218.

KERBRAT-ORECCHIONI, Catherine. 1992. *Les Interactions verbales.* Paris : Armand Colin.

KERBRAT-ORECCHIONI, Catherine. 2005. *Le discours en interaction*. Paris : A. Colin.

KERBRAT-ORECCHIONI, Catherine (ed). 2010. *S'adresser à autrui : les formes nominales d'adresse en français*. Chambéry : Université de Savoie, UFR Lettres, langues, sciences humaines.

KLEIBER, Georges. 2012. À la quête de JE et TU. *Res per nomen III, Référence, conscience et sujet énonciateur*. 135–162.

LAGORGETTE, D. 2009. Du vocatif à l'apostrophe. Problèmes terminologique et théoriques. Termes d'adresse et détachement en diachronie du français. *L'information grammaticale 109*. 38–44.

ŁAZINSKI, Marek. 2006. *O panach i paniach: polskie rzeczowniki tytularne i ich asymetria rodzajowo-płciowa*. Warszawa: Wydawnictwo Naukowe PWN.

LUBECKA, Anna. 1993. *Forms of address in English, French and Polish: sociolinguistic approch*. Wyd. (Zeszyty Naukowe Uniwersytetu Jagiellońskiego 1090). Kraków: Nakł,. Uniewersytetu Jagiellońsk.

MAŁYSKA, Anna. 1998. Formy adresatywne w wypowiedziach parlamentarzystow polskich. *Poradnik językowy* 3. 22–31.

MARCJANIK, M. 2007. *Grzeczność w komunikacji jezykowej*. Warszawa: WN PWN.

MARCJANIK, Małgorzata. 1997. *Polska grzeczność językowa*. Kielce: Wyższa Szkoła Pedagogiczna im. Jana Kochanowskiego.

MARCJANIK, Małgorzata. 2005. *Grzeczność nasza i obca*. Warszawa: Trio.

MARCJANIK, Małgorzata. 2013. *Jak zwracają się do siebie Europejczycy*. Warszawa: Wydział Dziennikarstwa i Nauk Politycznych. Uniwersytet Warszawski.

NEVEU, F. 2005. La syntaxe des segments discursifs en fonction d'adresse. *Modeles linguistiques, XXVI-2, vol. 52*. 9–22.

OŻÓG, K. 1990. *Zwroty grzecznościowe współczesnej polszczyzny mówionej (na materiale języka mówionego mieszkańców Krakowa)*. Kraków.

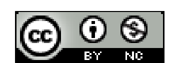
TOMICZEK, Eugeniusz. 1983. *System adresatywny współczesnego języka polskiego i niemieckiego : socjolingwistyczne studium konfrontatywne*. Wrocław: Wydawn. Uniwersytetu Wrocławskiego.

TRAVERSO, Véronique & Groupe de recherche sur les interactions communicatives (Lyon). 1996. La conversation familière analyse pragmatique des interactions. Lyon : Presses universitaires de Lyon.

URQUIZU, Carmen Alberdi. 2009. Politesse, savoir-vivre : modernité d'un concept bien classique. *Synergies Espagne*(2). 117–128.

WATTS, Richard J. 2003. *Politeness. Key Topics in Sociolinguistics*. Cambridge University Press.

WLODARCZYK, André. 1996. *Politesse et personne: le japonais face aux langues occidentales*. Paris : Éd. L'Harmattan.



Quelques remarques sur le marqueur –sja en russe contemporain : problèmes de définition et faits de langue

Sébastien SAUDREAU
Université Paris-Sorbonne
EA 7332 « Centre de Linguistique en Sorbonne » (CELISO)
saudreau.sebastien@free.fr

Résumé en français

L'article se propose d'examiner certains verbes dits réfléchis (Vsja) en russe contemporain, c'est-à-dire pourvus du marqueur –*sja*, afin d'interroger la pertinence de la fonction ou des fonctions généralement attribuées à –*sja*. Nous exposons les problèmes que posent certains types de Vsja (des Vsja intransitifs dérivés d'intransitifs *belet'sja*, *stučat'sja*, *svetit'sja*, *dymit'sja*, des Vsja impersonnels *spat'sja*, *raspogodit'sja*, *rabotat'sja*, des Vsja dérivés de V transitifs *ljagat'sja*, *kusat'ja*, *slušat'sja*) au regard des notions d'intransitivité et de réflexivité, en s'appuyant aussi sur des considérations diachroniques, pour conclure qu'il est souhaitable de s'affranchir de ces cadres trop restrictifs qui peinent à rendre compte de manière unifiée de l'ensemble des Vsja.

Mots clés : verbes réfléchis russes, réflexivité, intransitivité, transitivité, -sja, rôles sémantiques, valence verbale, diathèse.

Abstract in English

The purpose of this paper is to study certain Russian -*sja* verbs, generally referred to as reflexive verbs, but that are difficult to account for in terms of reflexivity and its corollary, intransitivity. The main issue under discussion is how a morpheme can be considered as detransitive with certain verbs and also be used to derive new intransitive verbs from intransitive verbs (*belet'sja*, *stučat'sja*, *svetit'sja*, *dymit'sja*). The article also deals with the question of transitive verbs having a counterpart in –*sja* with no or little change of meaning such as *kusat'* ~ *kusat'sja* (to bite, to sting). Then the article dwells on the diachronic side of the question to underline the fact that intransitivity has not always been a feature of –*sja* and that in comtemporary Russian there still exists -*sja* verbs governing the accusative (though not many). From all this, we conclude that the traditional frameworks of reflexivity/intransitivity cannot properly account for those verbs.

Keywords : Russian reflexive verbs, reflexivity, intransitivity, transitivity, -sja, semantic roles, verbal valency, diathesis.

SAUDREAU, Sébastien. 2015. Quelques remarques sur le marqueur –sja en russe contemporain : problèmes de définition et faits de langue. *ELIS – échanges linguistiques en Sorbonne* 3, 3, p. 61-77.

Аннотация на русском языке

В данной статье рассматривается вопрос о некоторых русских возвратных глаголов, образованных аффисксом *–ся* от непереходных глаголов (типа *белеться*, *стучаться, светиться, дымиться*) и от переходных глаголов (типа *лягатся*, *кусаться*, *слушаться*). Также приводится анализ нескольких возвратных имперсоналов. Основываясь на этом и на приведении диахронических соображений, статья имеет целью показать, что традиционные понятия рефлексивности и непереходности не могут объяснить функционирование маркера *–ся* в таких глаголах. Поэтому имеются, на наш взгляд, все основания для обсуждения так называемых возвратных глаголов на -*ся*, не прибегая к возвратности и к присущей ей непереходности.

Ключевые слова : русские возвратные глаголы, возвратность, непереходность, переходность, -ся, семантические роли, валентность, диатеза.

Introduction

Les verbes en -*sja* (désormais Vsja) sont traditionnellement présentés comme constituant, en russe, la catégorie des verbes dits *réfléchis*. Et les travaux sur le sujet, notamment la célèbre classification d'ISAČENKO (1960-1965), ne manquent pas de souligner l'extrême hétérogénéité des valeurs sémantico-grammaticales assumées par les différents Vsja, à l'instar de ce qui se passe dans d'autres langues indo-européennes comme le français par exemple, mais le russe présente à cet égard des spécificités tout à fait étonnantes. Il est un fait connu également que certaines de ces valeurs s'inscrivent difficilement dans la définition traditionnelle de la réflexivité, sans que cela n'ait conduit en général à une redéfinition de celle-ci telle qu'appliquée aux Vsja. Le présent article se propose donc de montrer certaines des contradictions les plus flagrantes entre la réflexivité postulée des Vsja et la réalité des faits de langue. Ainsi, l'examen[22] de certaines catégories de Vsja nous permettra d'interroger les rapports entre le marqueur et les notions de réflexivité et d'intransitivité. Enfin, nous tenterons de renforcer ce point de vue par quelques considérations d'ordre diachronique qui nous semblent essentielles.

[22] Le présent article s'appuie sur : SAUDREAU, S. 2014. *Le marqueur* –sja *en russe contemporain : approche énonciative*, thèse de doctorat soutenue à l'Université Paris-Sorbonne.

I. Hétérogénéité des Vsja

I.1. Des Vsja réfléchis mais pas seulement…

Les verbes réfléchis en russe ont fait l'objet d'une abondante littérature[23], étudiés soit pour eux-mêmes, soit dans le cadre plus général de la catégorie grammaticale de la voix verbale. Il faut mentionner aussi les divers essais de typologie lexico-grammaticale des Vsja dits *réfléchis*, notamment ceux de VINOGRADOV (1947 : 630-637) qui distingue 15 sous-classes, d'ISAČENKO (1960-1965) qui en distingue 9 ou, plus récemment, de la *Russkaja Grammatika* (1982 : §1469) qui en donne 7. Ainsi, traditionnellement, à ces valeurs dites *réfléchies* de *–sja*, il faut ajouter une dixième valeur dite purement *passive*, c'est-à-dire non-active et non-réfléchie. PAILLARD (1979), qui reprend la typologie d'ISAČENKO, a déjà souligné la difficulté d'une telle approche qui fragmente artificiellement le domaine de -*sja*.

Ainsi, à côté de valeurs attendues, comme celle dite « proprement réfléchie » (ISAČENKO 1960-65 : 382), « réfléchi réciproque » (*Ibid.* 384) ou même celle dite à « valeur d'action involontaire » (*Ibid.* 391), représentées par (1), (2) et (3) :

(1) Мальчик моет**ся**.

mal'čik	moet**sja**
garçon.N.SG	laver.PRST.SG3.sja

Le garçon se lave.

(2) Они обнимают**ся**.

oni	obnimajut**sja**
ils.N	étreindre.PRST.PL3.sja

Ils se serrent dans les bras (l'un de l'autre).

(3) Он ударил**ся** коленом об стол.

on	udarilsja	kolenom	ob	stol
il.N	cogner.PASS.SG3.sja	genou.I.SG	contre	table.A.SG

Il s'est cogné le genou contre la table.

On rencontre d'autres types de Vsja dont il est plus difficile de rendre compte et qui ont fait l'objet de nombreux commentaires. Il s'agit notamment de verbes déjà intransitifs sans le marqueur *–sja*, qui apparaissent hors classification et pour lesquels les formes V ou Vjsa pourraient, à première vue, sembler parfaitement

[23] Mentionnons plus particulièrement les références suivantes : FORTUNATOV (1899), VINOGRADOV (1947), ISAČENKO (1960-1965), JANKO-TRINICKAJA (1956, 1962), OBNORSKIJ (1960), HARRISON (1967), TOWNSEND (1967), SCHAARSCHMIDT (1968, 1970, 1971), BABBY (1975), KLENIN (1975), PAILLARD (1979), SCHENKER (1986, 1988), GERRITSEN (1986, 1988, 1990), FOWLER (1993), JANDA (1993), ISRAELI (1997), HÉNAULT-SAKHNO (2005), MEUNIER-BRACQUENIER (2007), KOLOMACKIJ (2007) et GRADINAROVA (2008).

interchangeables. D'ailleurs, les informateurs peinent souvent à rendre compte de la nuance qui les sépare. ISAČENKO (1960-1965 : 392 et 395) les classe en deux grands groupes : le « type *stučat'sja* » et le « type *belet'sja* ». Pour ces deux verbes, respectivement *frapper (à la porte*, par exemple) et *être/apparaître blanc*, et pour tous ceux du même type, il existe une forme de même sens sans le *–sja*. S'agissant du premier type, l'auteur considère qu'ils n'ont rien à voir avec leurs équivalents V et qu'il faut « du point de vue synchronique [les considérer comme étant] des unités lexicales autonomes » (*Ibid.* 394[24]). Il invalide également toute analyse en termes d'intensité supposément renforcée du procès pour le lexème en -*sja*. Pour le second groupe, il considère *belet'sja* comme un parfait synonyme de *belet'* (*Ibid.* 395) pris dans l'un de ses deux sens (c'est-à-dire *être blanc* et non pas dans le sens de *devenir blanc*).

Mais la question ne semble pas tranchée puisque la *Russkaja Grammatika* (1982 : §1470) reprend une analyse fondée sur la notion d'intensité renforcée du procès pour les verbes du type *stučat'sja* et, inversement, sur la notion de « faiblesse » (« слабость ») ou « d'incertitude/imprécision » (« неопределенность ») du procès pour le type *belet'sja*. Pour SCHENKER (1986), le -*sja* de *belet'sja* est la trace d'une « intériorisation du sujet » dans le procès ou l'état dénoté par le verbe, entraînant la neutralisation de l'opposition agent/patient. Mais comment dans ce cas rendre compte de *belet'* ? Est-ce à dire que l'opposition agent/patient n'est pas neutralisée dans *belet'* ? Il est difficile de s'en convaincre, y compris à la lecture du vers célèbre de Lermontov si souvent commenté :

(4) Белеет парус одинокой

beleet	parus	odinokoj
blanchoyer.PRST.SG3	voile.N.SG	solitaire.ADJ.N.SG.M

Blanchoie [une] voile solitaire (traduction littérale)

La forme en V est considérée par SCHENKER (1986) comme ayant une valeur objective par opposition à la valeur subjective de la forme en -*sja*, qui correspond au point de vue de l'énonciateur. PEŠKOVSKIJ (1956 : 77) et ŠAXMATOV (1963 [1927] : 65) avaient, avant lui, fait état de l'importance de la perception du locuteur dans ce type de verbes. Ainsi, SCHENKER, à la suite de PEŠKOVSKIJ, indique qu'il y a pour cette catégorie de verbes (citons également *dymit'* (fumer/dégager de la fumée), *krasnet'* (rougir/rougeoyer), *svetit'* (briller), *zelenet'* (verdoyer)... et leur variante en -*sja*) un contraste entre un mouvement unidirectionnel et un mouvement multidirectionnel. De la même manière, le *soleil* ou la *lune* ne peuvent que *svetit'* (lumière unidirectionnelle) tandis qu'un *galet mouillé* sur une plage ou des *chaussures mouillées* ne peuvent que *svetit'sja* (lumière multidirectionnelle). Pour SCHENKER, c'est donc la différence entre une lumière « objective » unidirectionnelle dirigée vers l'extérieur (V) et une lumière « subjective » intériorisée et multidirectionnelle (Vsja) qui est à l'œuvre ici.

[24] « С синхронной точки зрения эти возвратные глаголы являются самостоятельными лексическими единицами ; […]. »

Ruscorpora[25] donne de nombreux exemples qui semblent confirmer une telle analyse. Citons seulement :

(5) Он отбрасывает свет, попадающий кошке в глаза. Вот почему **глаза кошки светят<u>ся</u> в темноте желтым или зеленым**.[26] […]

glaza	koški	svetjatsja	v	temnote	žëltym	ili	zelënym
yeux.N.PL	chat.G.SG	briller.PRST.PL3.sja	dans	obscurité.L.SG	jaune.ADJ.I.SG	ou	vert.ADJ.I.SG

*Il [Le tapetum lucidum] renvoie la lumière qui atteint l'œil du chat. C'est pour cette raison que les **yeux d'un chat brillent dans l'obscurité** comme deux points jaunes ou verts.*

(6) Я вхожу в него по пояс. Отличный этот Индийский океан. Джон Брей погружается в него, как корабль со стапелей. К нам бежит Ненси. — **Вода вокруг её тела светит<u>ся</u>**.[27] […]

voda	vokrug	eë	tela	svetitsja
eau.N.SG	autour	son	corps.G.SG	briller.PRST.SG3.sja

*J'entre dans [l'eau] jusqu'à la taille. Il est incroyable, cet océan indien. John Bray y pénètre tel un navire quittant sa cale. Nancy court vers nous. **L'eau brille/scintille tout autour de son corps**.*

Cependant, si l'interprétation des énoncés est sans doute conforme au sentiment d'une majorité d'informateurs, l'emploi des termes *agent* et *patient* n'est pas sans poser problème. En effet, comment sur le plan sémantique est-il possible de postuler la présence, même virtuelle, d'un *patient* pour des verbes réputés sémantiquement, donc intrinsèquement, intransitifs aussi bien avec ou sans -*sja*. Quant à l'agent supposément incarné par le sujet grammatical de Vsja ou même V, il n'obéit pas toujours à la définition admise, à savoir celle d'être « à l'origine de l'action, [c'est-à-dire] l'animé qui initie intentionnellement l'action » (NEVEU 2004 : 256) puisque de nombreux verbes de ce type peuvent s'employer avec un sujet aussi bien animé qu'inanimé :

(7) Визжат полозья, конь **дымит<u>ся</u>** паром.[28]

vizžat	poloz'ja,	kon'	dymitsja	parom
grincer.PRST.PL3	patins.N.PL	cheval.N.SG	fumer.PRST.SG3	vapeur.I.SG

Les patins [du traîneau] grincent, le cheval fume (litt. *fume de vapeur*).

---

[25] Corpus national de la langue russe (NKRJa) en ligne, accessible à http://www.ruscorpora.ru/search-main.html.

[26] ZAJCEV Aleksandr. 2003. Zagadki èvoljucii : kratkaja istorija glaza. *Znanie – sila*.

[27] GRANIN D. A. 1966. *Mesjac vverx nogami*.

[28] GUBER B. 1926-1937. *Baby pridumali*. (Ruscorpora)

(8) Галина Леонидовна, светящаяся радостью […], подошла и вскинула руки, как бы изумляясь нежданной встрече.[29]

Galina	Leonidovna	svetjaščajasja	radost'ju
Galina	Leonidovna	briller.PPTA.SJA	joie.I.SG

Galina Léonidovna, rayonnante de joie […], s'approcha et leva les bras comme pour s'étonner de [cette] rencontre inattendue.

Pour le verbe *dymit'sja* en particulier, qu'il s'agisse d'un *cheval*, d'un *homme* ou d'un *four*, il sera difficile d'y voir un quelconque degré d'agentivité. Ainsi, ces verbes intransitifs auxquels on a pourtant adjoint *–sja* posent une difficulté majeure si l'on se place du point de vue de la valeur généralement attribuée au marqueur : intransitivation de V dans la tradition grammaticale et chez ISAČENKO notamment, vidage d'une position argumentale de V éventuellement réintroduite sous une autre forme (PAILLARD 1979, 2001), « extra-role assignment » (GERRITSEN 1986, 1988) ou fusion dans le sujet grammatical de Vsja du « starting point » et du « terminal point » (GERRITSEN 1990), termes plus vaste selon l'auteure que ceux d'*agent* et de *patient*, ce qui d'ailleurs constitue une tentative intéressante de se libérer de la problématique de la diathèse et des rôles sémantiques. Ou alors il faut postuler deux *-sja* homonymes, l'un syntaxique servant à dériver des verbes intransitifs à partir de verbes transitifs, l'autre plus sémantique ou sémantico-pragmatique (ISRAELI 1997) servant à former de nouveaux lexèmes verbaux pourvu d'un semantisme propre à partir de verbes déjà intransitifs. En outre, il faudrait postuler un troisième *–sja* à valeur strictement passive. Mais un tel morcellement entre différents *–sja* étanches nous semble ajouter de la complexité à une question qui n'en manque pas.

I.2. Le cas des Vsja dits impersonnels

Après avoir examiné le cas des Vsja intransitifs dérivés de V intransitifs, examinons le cas des Vsja intransitifs et impersonnels, c'est-à-dire sans sujet grammatical exprimé ou alors avec expérient au datif. Il s'agit des verbes du type *rabotat'sja* (sur *rabotat'* travailler), *spat'sja* (sur *spat'* dormir) ou encore des verba meteorologica comme *raspogodit'sja* (se mettre au beau) ou *smerkat'sja* (commencer à faire nuit). Les premiers n'admettent qu'un seul argument au maximum, les seconds aucun :

(9) Бывают времена, **когда ночью не спится** и сидишь на подоконнике, созерцая мир и размышляя.[30]

byvajut vremena, **kogda noč'ju ne spitsja** i sidiš' na podokonnike, sozercaja mir i razmyšljaja.

kogda	noč'ju	ne	spitsja
quand	nuit.I.SG	ne	dormir.PRST.SG3

Il y a des périodes où, la nuit, on n'a pas sommeil et on s'assied sur le rebord de la fenêtre pour contempler le monde et méditer.

[29] AZOL'SKIJ A. A. 1998. *Lopušok*. In *Novyj Mir.* (Ruscorpora)

[30] Pis'mo junoši. 2004. (Ruscorpora)

(10) На свежем воздухе **всем спит<u>ся</u> лучше —** там, в мозгу, какие-то механизмы активируются и сон улучшается. ; -)[31]

vsem	spit'sja	lučše
tous.D.PL	dormir.PRST.SG3	mieux

Au grand air, tout le monde dort mieux, là-haut, dans le cerveau, des mécanismes s'activent et le sommeil s'améliore.

(11) После обеда **распогодило<u>сь</u>** так, что мы помчались на пляж снимать плановый эпизод, о котором с утра никто даже и не думал.[32]

Posle	obeda	raspogodilos'
Après	déjeuner.G.SG	se mettre au beau.PASS.sja

Après le déjeuner, il s'est mis à faire si beau que nous nous sommes précipités à la plage pour tourner l'épisode prévu et auquel personne n'avait même songé depuis le matin.

Pour rendre compte des premiers, on dit généralement que l'actant au datif est l'expérient du procès puisqu'il n'exerce aucun contrôle sur lui : le *sommeil* s'empare de lui, tout comme *l'envie de travailler* échappe à la volonté du sujet dans (12) :

(12) Что-то сегодня мне не **работает<u>ся</u>**.

Što-to	segodnja	mne	ne	rabotaetsja
quelque chose	aujourd'hui	je.D.SG	ne	travailler.PRST.SG3.sja

Je ne sais pas pourquoi mais je n'ai pas envie de travailler aujourd'hui.

Et, pour les seconds, que le sujet-agent est non-exprimé car il désigne une force inconnue et invisible. Si une telle approche ne choque pas l'intuition, elle ne permet pas de lever l'obstacle d'une analyse différentielle de *–sja* selon sa fonction dans chaque type de Vsja et elle reste prisonnière d'une conception transformationnelle de la voix et de Vsja, c'est-à-dire vu comme dérivant de V avec son lot de modifications du rôle sémantique de chacuns des actants. Cette vision est problématique parce que ces énoncés ne peuvent en aucun cas résulter d'une transformation à partir de V. Et l'assignation de rôles sémantiques clairs n'est pas toujours aisée.

I.3. *–sja* et les verbes transitifs

La relation de *–sja* à la transitivité présente également des faits intéressants. Rappelons que si *–sja* peut naturellement se souder à des verbes transitifs, ces derniers peuvent aussi avoir un emploi intransitif. Mais, de la même manière que certains verbes intransitifs peuvent se voir adjoindre *–sja* tout en gardant le même sens ou un sens tres proche, il existe aussi des verbes transitifs employés intransitivement, tels que *kusat'* (mordre), *bodat'* (donner des coups de cornes), *ljagat'* (ruer) ou *žeč'* (brûler), qui peuvent avoir une forme en Vsja sans que le sens ne semble substantiellement modifié et sans renversement de diathèse, ce qui démontre incidemment que *-sja* n'a pas pour

[31] Naši deti : Malyši do goda (forum). 2004. (Ruscorpora)

[32] AKSËNOV Vasilij. 1963. *Pora, moj drug, pora*. (Ruscorpora)

conséquence ou fonction de provoquer obligatoirement des réarrangements syntaxiques. Nos informateurs acceptent ces deux énoncés, empruntés à PAILLARD (1979 : 80) :

(13) Лошадь **лягает** задними ногами.

Lošad'	ljagaet	zadnimi	nogami
cheval.N.SG	rue.PRST.SG3	arrière.ADJ.I.PL	patte.I.PL

Le cheval rue (des pattes arrières).

(14) Лошадь **лягает<u>ся</u>** задними ногами.

Lošad’	ljagaetsja	zadnimi	nogami
cheval.N.SG	rue.PRST.SG3.sja	arrière.ADJ.I.PL	patte.I.PL

Le cheval rue (des pattes arrières).

Ruscorpora donne également plusieurs exemples où *ljagat’* est employé intransitivement comme dans (13). Il en est de même pour (15), donné par ISAČENKO, puis repris et confronté à (16) par PAILLARD, pour qui la présence de l’adverbe *sil’no* (fortement) constitue une détermination grammaticale suffisamment forte pour se passer de -*sja* :

(15) Собака кусает**<u>ся</u>**.

sobaka	kusaetsja
chien.N.SG	mordre.PRST.SG3.sja

[Le/Ce] chien mord.

(16) Эта собака сильно **кусает**.

èta	sobaka	sil’no	kusaet
ce	chien.N.SG	fortement.ADV	mordre.PRST.SG3

Ce chien mord fort.

Ainsi, l’auteur note (1979 : 80) :

> Un adverbe de manière comme *sil’no* rend inutile la présence de *sja*, parce qu’il introduit une détermination supplémentaire : il précise la manière dont le terme vérifie la propriété qui est prédiquée, ce qui revient à privilégier la relation entre ɑ et r. D’une façon analogue à *sja*, *sil’no* supplée au manque de déterminaton dû au mode de présence de b.[33]

En tous les cas, il semble que l’intransitivité ne soit pas le fait de -*sja* dans ce cas également, puisque, si *kusat’sja* est uniquement intransitif, *kusat’* peut aussi avoir un emploi intransitif comme le montre l’exemple (16).

Ensuite, il pourrait sembler que les Vsja de ce type soient plus spécialement aptes à prédiquer une propriété dans le cadre d’un procès non-actuel (GERRITSEN

[33] Pour l’auteur, la lettre *r* symbolise le prédicat au sens strict, c’est-à-dire le verbe, et les lettres *a* et *b* désignent les deux places argumentales du verbe.

1988), à l'instar de (17), qu'ISAČENKO range dans la sous-classe des Vsja à « valeur de propriété passive » :

(17) Посуда бьёт**<u>ся</u>**.

posuda b'ëtsja

vaisselle.N.SG casser.PRST.SG3.sja

La vaisselle se casse/est cassable.

Toutefois, dans certains certains énoncés, la frontière entre *virtuel* et *actuel* semblent assez floue, comme dans (18) et (19)[34] rencontrés sur internet ou dans (20) tiré de Ruscorpora :

(18) Нельзя допускать, чтобы **собака кусала<u>сь</u>**, потому что она может нанести серьезные повреждения.

sobaka kusalas'

chien.N.SG mordre.PASS.F.sja

Il ne faut pas laisser votre chien mordre parce qu'il peut causer de graves blessures.

(19) В основном **собака кусает<u>ся</u>** тогда, когда ее бьют.

V osnovnom **sobaka kusaetsja** togda, kogda eë b'jut.

sobaka kusaetsja

chien.N.SG mordre.PRST.SG3.sja

Au fond un chien mord seulement quand on le bat.

(20) Остался только холод. **Трава кусает<u>ся</u>**. И камень жжет.[35] […]

trava kusaetsja

herbe.N.SG mordre.PRST.SG3.sja

Il ne restait plus que le froid. L'herbe pique. La pierre brûle.

Il est clair que (20) se situe dans un contexte actuel, c'est-à-dire qu'ici Vsja ne prédique pas une propriété permanente de *trava* (l'herbe). Dans un autre contexte, l'herbe pourrait parfaitement être qualifiée de *douce*. De même, (21), (22) et (23)[36] tirés d'un même article sur internet ne permet pas de trancher entre d'un côté une propriété prédiquée en contexte virtuel (Vsja) et de l'autre une simple occurrence de procès en contexte actuel (V) :

[34] http://ochey-ocharovanie.jimdo.com/библиотека/кормление-развитие-и-воспитание/если-собака-кусается/

[35] SIRKES Pavel. 1990-1999. *Truba isxoda*. (Ruscopora)

[36] www.voprosy-kak-i-pochemu.ru/pochemu-komary-kusayut-i-pochemu-ix-ukusy-cheshutsya/.

(21) Почему комары кусают и почему их укусы чешутся. (titre de l'article)
Počemu komary kusajut i počemu ix ukusy češutsja.

Počemu	komary	kusajut
Pourquoi	moustique.N.PL	mordre.PRST.PL3

Pourquoi les moustiques piquent-ils et pourquoi leur piqûre [nous] démangent-elles ?

(22) Не все комары **кусают<u>ся</u>**. (titre de paragraphe)

Ne	vse	komary	kusajutsja
Pas	tous.N.PL	moustique.N.PL	mordre.PRST.PL3.sja

Tous les moustiques ne piquent pas.

(23) Кусают<u>ся</u> только самки комаров. (titre de paragraphe)

Kusajutsja	tol'ko	samki	komarov
Mordre.PRST.PL3.sja	seulement	femelle.N.PL	moustique.G.PL

Seules les moustiques femelles piquent.

On remarquera l'emploi de V dans (21), et non Vsja mais qui eût été parfaitement acceptable. Il s'agit donc de chercher ailleurs que dans une propriété prédiquée la nuance apportée par -*sja* à ce type de verbes.

II. –*sja* réducteur de valence ? Un éclairage diachronique

Il est courant dans la littérature d'affirmer que –*sja* est un morphème intransitivant, conséquence de la réflexivité prototypique (fusion de l'agent et du patient dans le sujet grammatical) que –*sja* est censé prioritairement incarner, tout en n'ignorant pas, naturellement, l'existence de Vsja suivis de l'accusatif ou de Vsja sémantiquement totalement intransitifs (*belet'sja* par exemple). ISAČENKO affirme :

> Sur le plan grammatical, le "sens" de l'affixe –*sja* se réduit à l'expression explicite de l'intransitivité, au retranchement du sens transitif présent dans le verbe non-réfléchi correspondant.[37]

> The invariant grammatical meaning of the reflexive morpheme –*sja* in Russian is the explicit signalization of intransitivity.[38]

Pourtant, que faire d'énoncés tels que (24), où Vsja régit bel et bien un accusatif ?

---

[37] ISAČENKO (1960-65 : 374) : « В грамматическом отношении "значение" аффикса –*ся* сводится к эксплицитному выражению непереходности, к снятию переходного значения, имеющегося в "соответствующем" невозвратном глаголе. »

[38] ISAČENKO (1974 : 59).

(24) Если бы я **послушал<u>ся</u>** Мари**ю** Ивановн**у**, не было бы пожара.[39]

Esli	by	poslušalsja	Mariju	Ivanovnu
si	je.N	obéir.PASS.M.sja	Marija.A	Ivanovna.A

Si j'avais obéi à Maria Ivanovna, il n'y aurait pas eu d'incendie.

Il en va de même pour le verbe *dožidat'sja*[40] (attendre), régulièrement suivi du génitif en russe moderne, mais qui peut également admettre l'accusatif. Certes, les Vsja suivis d'un accusatif sont peu nombreux et il peut y avoir concurrence avec le génitif selon certains critères, mais cela n'en demeure pas moins un fait troublant qui, quand il est mentionné dans la littérature, ne provoque pas de remise en cause de la valeur intransitivante et réfléchie de *–sja*. Pourtant, le cas de *slušat'sja* (obéir) constitue un exemple flagrant de contradiction avec cette notion d'intransitivité qui sous-tend la plupart des approches récentes de *–sja*. En effet, si Vsja dérive de V, on aboutit ici à un verbe qui reste transitif en dépit de l'adjonction du marqueur, mais qui change légèrement de sens : on passe d'*écouter* à *obéir*. Changement mineur finalement puisque le premier, tant en français qu'en russe, peut aussi s'entendre au sens d'*obéir*.

En examinant des faits de langue plus anciens, on se rend compte que cette situation n'est pas une innovation du russe moderne mais se retrouve notamment en vieux slave, dont on connaît l'influence sur toutes les langues slaves et, en particulier, le russe. Dès le vieux slave en effet, où la forme correspondant à *-sja* est **сѧ** [sę], la possibilité d'un accusatif régi après Vsja (*-sja* ou plutôt **сѧ** [sę]) est attestée et VAILLANT (1964 : 176) de citer les exemples suivants:

(25) **землѣ плодитъ сѧ […] трѣвѫ** (Marc IV, 28)

zemlě	ploditŭ	sę	trěvǫ
terre.N.SG	produire.PRST.SG3	sę	herbe.A.SG

La terre produit […] de l'herbe.

(26) **поклонѫ сѧ отъ съмръти […] обративъша сѧ** (Supr. 501)

poklonǫ	sę	otŭ	sŭmrŭti	obrativŭša	sę
adorer.PRST.SG1	sę	de	mort.G.SG	revenir.PPSA.A.M	sę

J'adorerai (quelqu'un) qui s'en est revenu de la mort.

(27) **истинѫ** […] **наоучати сѧ** […] (Supr. 284)

istinǫ	naučati	sę
vérité.A.SG	instruire.INF	sę

s'instruire de la vérité […]

LÉPISSIER (1968 : 156-157) dresse également un relevé précis de l'emploi de l'accusatif après Vsja dans les *Commentaires des Psaumes* de Théodoret, traduction

[39] www.cofe.ru/apple/article.asp?heading=5&article=6471.

[40] GARDE (1998 : 298, § 454).

anonyme en vieux slave tardif d'une version grecque, qui concerne 7 verbes au total pour une vingtaine d'occurrences. Nous donnons quelques exemples[41] :

(28) времѣнноѥ доброславиѥ [...] не бою сѧ (55, 4 comm.)

vreměnnoje dobroslavije ne boju sę

temporaire.G.SG gloire.A.SG ne craindre.PRST.SG1 sę

Je ne crains pas une gloire passagère.

(29) оуже не бою сѧ [...] лꙋкованиѥ вражьѥ (56, 8 comm.)

uže ne boju sę lukovanije vražĭje

déjà ne craindre.PRST.SG1 sę ruse.A.SG ennemi.ADJ.A.SG

Je ne crains plus la ruse de l'ennemi.

(30) не боить сѧ приложениꙗ ратьнъıихъ (63, 2 comm.)

ne boitŭ sę priloženija ratŭnyixŭ

ne craindre.PRST.SG3 sę union.A.PL ennemi.ADJ-SUBST.G.PL

Il ne redoute pas les alliances de ses ennemis.

(31) всѧко брашно възгнꙋша сѧ (106, 18 comm.)

vsęko brašno vŭzgnuša sę

tout.A.SG.N nourriture.A.SG.N dédaigner.PASS sę

Il dédaigna toute nourriture [...]

(32) плачющеи сѧ запоустѣнье ѡ(те)ць (93, 5-6 comm.)

plačjuštei sę zapustěnĭe otecĭ

pleurer.PPTA sę dévastation.A.SG père.N.SG ou G.PL

Le père pleurant sa ruine [...] ou *[...] pleurant la ruine de leurs pères*

Pour (30), on notera que LÉPISSIER interprète **приложениꙗ** comme un accusatif pluriel et non pas comme un génitif singulier. Quoi qu'il en soit, le verbe évoluera de toute façon vers une complémentation au génitif, sauf pour les compléments constitués d'un nom de personne où l'accusatif reste possible en russe moderne. Si l'emploi de l'accusatif après Vsja n'était déjà plus très courant en vieux slave, il est intéressant de noter que cette possibilité, bien que modeste, n'a toujours pas disparu en russe contemporain et résiste même très bien dans le cas de *slušat'sja* :

[41] Ma traduction pour les exemples (28) à (32).

(33) Маму надо **слушать<u>ся</u>**. Только плохие девочки не **слушают<u>ся</u>** маму.[42]

Mamu	nado	slušat’sja
maman.**A**.SG	falloir	obéir.INF

Tol’ko	ploxie	devočki	ne	slušajutsja	mamu
Seulement	mauvais.ADJ.N.PL	fille.N.PL	ne	obéir.PRST.SG3	maman.**A**.SG

Il faut obéir à [sa] mère. Seules les mauvaises filles n’obéissent pas à leur mère.

Mais que Vsja ne soit pas totalement incompatible avec un accusatif n’a rien d’étonnant puisque MEILLET (1914 : 298) a montré que *–sja* / *sę* en vieux slave servait à marquer la voix moyenne de l’indo-européen dont les désinences avaient déjà disparu dans la langue, qui ne possède pour seul vestige de celles-ci que la forme **вѣдѣ**[43] (vědě) *je sais* (apparentée au médio-passif sanskrit *vidé*) à côté de **вѣмь** (věmĭ). Et LAZARD (1997 : 130) rappelle utilement qu’en grec ancien l’accusatif est de rigueur tant à la voix active qu’à la voix moyenne :

(34) Λούω τα᾽ιματια

loú-ō	ta	himátia
laver-ACT.SG1	les.A.NEUT.PL	vêtement(NEUT).A.PL

Je lave les vêtements.

(35) Λούομαι τα᾽ιματια

loú-omai	ta	himátia
laver-MOY.SG1	les.A.NEUT.PL	vêtement(NEUT).A.PL

Je lave mes vêtements.

Ces faits de langue anciens, avec d’autres comme la soudure définitive de *–sja* au verbe à la fin de la période moyen russe seulement (SAUDREAU 2014 : 169) ou l’existence d’un autre marqueur réfléchi (*sebja*, dont dérive -*sja*), lui strictement réfléchi mais à agentivité renforcée (HÉNAULT-SAKHNO 2005), nous semblent indispensables pour comprendre l’hétérogénéité des valeurs de Vsja dans la langue contemporaine. Nous pensons que ces faits plaident en faveur d’un renouvellement plus substantiel de la vision de *–sja*.

Conclusion

Nous avons cherché à montrer, par l’examen de certains Vsja non prototypiquement réfléchis, que les liens traditionnels entre ce marqueur et les notions de réfléxivité et intransitivité/transitivité devraient être réexaminés. En effet, les

[42] ARBUZOV A. N. 1964-1980. *Moj bednyj Marat*.
[43] VAILLANT (1966 : 6 et 76).

multiples valeurs de -*sja*, parfois même contradictoires (valeur prototypiquement réfléchie dans *rebënok mojetsja* [l'enfant se lave] vs. valeur active non prototypiquement réfléchie dans *sobaka kusaetsja* [le chien mord]), suggèrent que la catégorie de la réfléxivité, prototypique ou élargie, semble inapte à rendre compte en totalité de Vsja. De plus, la notion d'(in)transitivité peut se décliner à la fois sur les plans sémantique et syntaxique, ce qui selon nous ne contribue pas à la clarté de la description de -*sja*. Enfin, les faits diachroniques et synchroniques montrent qu'envisager –*sja* au seul prisme de la réduction de valence est exagérément restrictif. Il semble que cet enfermement dans la notion d'intransitivité a conduit à faire émerger l'idée que les Vsja (comme *belet'sja*) dont le correspondant V est déjà intransitif se caractérisent par un renforcement de cette intransitivité (FORTUNATOV 1899 : 1156). Au contraire, considérant les problèmes d'analyse dont nous avons fait état dans cet article, nous plaidons pour un affranchissement des catégories traditionnelles de la réfléxivité, (in)transitivité et des rôles sémantiques pour rendre compte de tous les Vsja.

Abréviations

A	accusatif	N	nominatif
Adj	adjectif	neut	neutre
adv	adverbe	pass	passé
art	article	pl	pluriel
D	datif	ppsa	participe passé actif
f	féminin	ppta	participe présent actif
G	génitif	prst	présent
inf	infinitif	sg	singulier
I	instrumental	subst	substantif
L	locatif	Supr	*Suprasliensis*
moy	moyen, voix moyenne	V	verbe sans *–sja*
m	masculin	Vsja	verbe en -*sja*

Références bibliographiques

BABBY, L. H. 1975. A Transformational Analysis of Transitive *–sja* verbs in Russian. *Lingua* 35(3-4). 297-332.

DOBRUŠINA, E. R. & E. A. MELLINA & D. PAJAR [Paillard]. 2001. *Russkie pristavki : mnogoznačnost' i semantičeskoe edinstvo*. Moskva: Russkie slovari.

FORTUNATOV, Filipp Fedorovič. 1899. O zalogax russkogo glagola. *Izvestija Otdelenija russkogo jazyka i slovesnosti Imperatorskoj Akademii Nauk* t. IV, kn. 4. Sankt Peterburg. 1153-1158.

FOWLER, George. 1993. A Syntactic Account of Derivational -*sja* in Russian. In Robert A. Maguire & Alan Timberlake (eds), *American Contributions to the Eleventh International Congress of Slavists, Bratislava, Aug.-Sept., 1993*, 270-284.Columbus (Ohio): Slavica Publishers, Inc.

GARDE, Paul. 1998. *Grammaire russe: phonologie et morphologie*. Paris: Institut d'Études Slaves, 2e édition.

GERRITSEN, Nelleke. 1986. -*SJA* and *SEBJA*. *Studies in Slavic and General Linguistics 8: Dutch Studies in Russian Linguistics*. Amsterdam: Rodopi. 87-113.

GERRITSEN, Nelleke. 1988. Passive is 'Passive' -sja ? *Studies in Slavic and General Linguistics, 11: Dutch Contributions to the Tenth International Congress of Slavists, Sofia, Linguistics.* Amtserdam – New York: Rodopi. 97-179.

GERRITSEN, Nelleke. 1990. *Russian Reflexive Verbs: In search of Unity in Diversity*, Studies in Slavic and General Linguistics 15. Amsterdam – New York: Rodopi.

GRADINAROVA, A., 2008. Russkij vozvratnyj perfektivnyj passiv : k probleme suščesvovanija. *Acta Linguistica* 2(1). 71-78.

HARRISON, W. 1967. Expression of the Passive Voice. *Studies in the Modern Russian Language* 4. 5-46. Cambridge University Press.

HÉNAULT-SAKHNO, Christine. 2005. Les verbes réflexifs en russe : avec *–sja* ou *sebja* ? *La Revue Russe* 27. 103-110. Paris: IES.

ISRAELI, Alina. 1997. *Semantics and Pragmatics of the Reflexive Verbs in Russian*. München: Verlag Otto Sagner.

ISAČENKO, A. V. 2003 (1960-65). *Grammatičeskoj stroj russkogo jazyka v sopostavlenii s slovackim : morfologija I-II*. 376-406. Moskva: Jazyki Slavjanskoj kul'tury, Klassiki Otečestvennoj Filologii.

ISAČENKO, A. V. 1974. On 'have' and 'be' languages. *Slavic Forum (Essays in Linguistics and literature*. 43-77. La Haye: Mouton.

JANDA, Laura A. 1993. Cognitive Linguistics as a Continuation of the Jakobson Tradition. The Semantics of Russian and Czech Reflexives. In Robert A. Maguire, Alan Timberlake (eds), *American Contributions to the Eleventh International Congress of Slavists, Bratislava, Aug.-Sept., 1993*, 310-319. Columbus (Ohio): Slavica Publishers, Inc.

JANKO-TRINICKAJA, N. A. 1956. Vozvratnye glagoly so značeniem vnutrennego pereživanija. *Učënye zapiski moskovskogo gorodskogo pedagogičeskogo instituta imeni V. P. Potëmkina*. 3-24. Moskva.

JANKO-TRINICKAJA, N. A. 1962. *Vozvratnye glagoly v sovremennom russkom jazyke*, Moskva: Akademii Nauk SSSR.

KLENIN, Emily. 1975. The Pronoun *sebjá*, Particle *sebe*, and Affix *–sja. The Slavic and East European Journal* 19(2). 188-199.

KOLOMACKIJ, D. I. 2007. K voprosy o raspredelenii russkix passivnyx form po vidu. *Acta Linguistica* 1(1). 14-32.

LAZARD, Gilbert. 1994. *L'actance*. Paris: PUF, coll. Linguistique Nouvelle.

LAZARD, Gilbert. 1997. Actance, diathèse : questions de définition. Pour engager le dialogue avec Igor Mel'čuk. *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris*, 92(1). 115-135. Paris: Klincksieck.

LÉPISSIER, Jacques. 1968. *Les* Commentaires des Psaumes *de Théodoret. Tome I : étude linguistique et philologique*. Paris: Institut d'Études Slaves.

MEILLET, Antoine. 1914. Sur l'emploi de *sę* près des verbes slaves. *Mémoires de la Société de Linguistique de Paris*. 290-298. Paris: Honoré Champion.

MEILLET, Antoine. 1922. Des innovations du verbe slave. *Revue des Études Slaves* 2(1-2). 38-46. Paris: Institut d'Études Slaves.

MEUNIER-BRACQUENIER, Christine. 2007. Pronoms et adjectifs réfléchis et leur concurrence en russe contemporain. In A. Rousseau, D. Bottineau, D. Roulland (dir.), *L'énoncé réfléchi*, 273-300. Rennes: Presses Universitaires de Rennes, collection Rivages linguistiques.

NEVEU, Franck. 2004. *Dictionnaire des sciences du langage*. Paris: Armand Colin.

OBNORSKIJ, S. P. 1960. Vozvratnye glagoly na *–sja* v russkom jazyke. *Izvestija Akademii Nauk SSSR, Otdelenie literatury i jazyka* 19(1). 19-21. Moskva.

PAILLARD, Denis. 1979. *Voix et aspect en russe contemporain*. Paris: Institut d'Études Slaves.

PEŠKOVSKIJ, A. M. 1956 (1914). *Russkij sintaksis v naučnom osveščenii*. Moskva.

SAUDREAU, S. 2014. *Le marqueur* –sja *en russe contemporain : approche énonciative*, thèse de doctorat soutenue à l'Université Paris-Sorbonne.

ŠAXMATOV, A. A. 1963 (1941, 1927). *Sintaksis russkogo jazyka*. The Hague: Mouton & Co.

SCHAARSCHMIDT, G. H. 1968. *The syntax of –sja Verbs in Russian*. Dissertation, Indiana University.

SCHAARSCHMIDT, G. H. 1970. Reflexive Particle and Reflexive Pronoun in Russian. *Canadian Slavonic Papers* 12(1). 9-22.

SCHAARSCHMIDT, G. H. 1971. Passive and Pseudo-Passive Constructions in Russian. *Scando-Slavica* 17. 141-160.

SCHENKER, Alexander M. 1986. On the Reflexive Verbs in Russian. *International Journal of Slavic Linguistics and Poetics* 33. 27-41. Slavica Publishers, Inc.

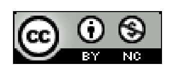
SCHENKER, Alexander M. 1988. Slavic Reflexive and Indo-European Middle: A Typological Study. In Alexander M. Schenker (eds), *American Contributions to the Tenth International Congress of Slavists, Sofia, September 1988, Linguistics*, 363-383. Columbus (Ohio): Slavica Publishers, Inc.

TOWNSEND, Charles E. 1967. Voice and Verbs in *–sja. The Slavic and East-European Journal* 11(2).

VAILLANT, André. 1964. *Manuel du vieux slave*. *Tome I : grammaire*, Paris: Institut d'Études Slaves, 2e édition revue et augmentée.

VAILLANT, A. 1966. *Grammaire comparée des langues slaves. Tome III : le verbe*. Paris: Klincksieck.

VINOGRADOV, V. V. 1947. *Russkij Jazyk (grammatičeskoe učenie o slove)*. Moskva—Leningrad: Gosudarstvennoe učebno-pedagogičeskoe izdatel'stvo ministerstva prosveščenija RSFSR.



L'anglicisme et l'intervention linguistique gouvernementale : étude de l'implantation terminologique en francophonie

Minchai KIM
Université Paris-Sorbonne
EA 4080 « Linguistique et lexicographie latines et romanes »
minchai.kim@paris-sorbonne.fr

Résumé en français

L'objectif de cet article est, tout d'abord, d'examiner les politiques d'aménagement lexical relatives aux anglicismes dans deux communautés linguistiques francophones, la France et le Québec, puis, de réfléchir sur l'intervention linguistique gouvernementale en mesurant l'implantation terminologique de deux anglicismes, *smartphone* et *hashtag,* dans un corpus journalistique de chacun de ces pays. Ce travail se propose de vérifier le degré d'implantation et de généralisation de ces termes dans la langue écrite des journalistes. De plus, l'étude de la variation du nombre d'occurrences permet d'une part, de mesurer au fil du temps l'impact des politiques d'aménagement terminologique mises en place par les deux gouvernements et, d'autre part, de prévoir les tendances à venir concernant l'utilisation de ces termes parmi les locuteurs français et québécois.

Mot-clés : anglicisme, aménagement lexical, implantation terminologique, France, Québec

Abstract in English

The primary objective of this paper is to examine the lexical planning related to English loanwords in France and Quebec and to consider the governments' language intervention by measuring the terminological implantation of two English loanwords *smartphone* and *hashtag* in a journalistic corpus. This work allows us to identify the degree of implantation and generalization of the variants of these two words in the written language. In addition, variations of usage over time show the effect of the lexical planning of the two governments.

Keywords : English loanword, lexical planning, terminological implantation, France, Québec

Introduction

Après que la parution de *Parlez-vous franglais ?* (ÉTIEMBLE 1964) a éveillé l'intérêt des francophones sur l'anglicisme, ce dernier est devenu un véritable objet

KIM, Minchai. 2015. L'anglicisme et l'intervention linguistique gouvernementale : étude de l'implantation terminologique en francophonie. *ELIS - échanges linguistiques en Sorbonne* 3, 3, p.79-102.

d'étude dans le domaine de la linguistique. Si, jusque dans les années 1990, il existait de nombreuses recherches sur le sujet, notamment trois dictionnaires d'anglicismes (WARTBURG 1967, HÖFLER 1982 et REY-DEBOVE & GAGNON 1980), actuellement, l'anglicisme reste peu traité, la plupart des travaux se limitant aux études sur sa typologie (HUMBLEY 1990, MARESCHAL 1994).

Dans cet article[44], nous proposons une première réflexion sur l'anglicisme d'un point de vue sociolinguistique. Aujourd'hui, de nouveaux anglicismes sont sans cesse introduits dans le lexique français ; de plus, la variation lexicale concernant ce phénomène diffère selon la communauté linguistique. Bien que les gouvernements de la France et du Québec proposent des équivalents français, s'appuyant sur des lois[45] dont le but est de promouvoir la langue française, ces tentatives[46] visant à remplacer des termes d'origine anglaise par des termes français ne produisent pas toujours le même résultat dans les pratiques langagières des deux communautés. En prenant en compte cette situation, nous posons les questions suivantes :

1) L'intervention linguistique des gouvernements français et québécois a-t-elle atteint ses objectifs ?

2) Aujourd'hui, dans quelle mesure les termes francisés proposés par ces gouvernements sont-ils implantés dans la langue écrite journalistique ?

Notre objectif est, tout d'abord, d'examiner les bases juridiques de l'aménagement lexical[47] dans ces deux pays francophones, puis de réfléchir sur l'intervention linguistique gouvernementale en mesurant l'implantation terminologique[48] dans un corpus journalistique issu de chacun de ces pays.

---

[44] Cet article est une version retravaillée de notre mémoire de Master dont la thématique sera poursuivie dans notre thèse.

[45] La loi dite Toubon (1994) pour la France et la Loi 101 (1977) pour le Québec.

[46] Il s'agit d'un *changement linguistique planifié*. D'après MARTIN & LOUBIER (1993 : 63), il existe deux types de changement linguistique : le changement linguistique spontané (naturel) et le changement linguistique planifié. Alors que le premier se produit à un moment donné par la libre concurrence des forces linguistiques et sociales au sein d'une communauté linguistique, le second est suscité par une intervention consciente comme celle de l'État.

[47] L'*aménagement lexical* est une « intervention sociolinguistique concertée qui porte sur la composante lexicale d'un système linguistique et qui vise particulièrement la description, le développement ou la diffusion du lexique d'une langue d'une collectivité sociale » (LOUBIER 2008 : 187).

[48] Dans cet article, notre emploi du terme « implantation terminologique » correspond à celui de QUIRION (2003 : 13) : « Il s'agit donc de l'installation, de l'établissement d'un terme (ou d'une terminologie) de façon durable dans l'usage ».

I. Aménagement lexical

I.1. Contexte sociolinguistique : contact des langues et interférence linguistique

Comme la question de l'anglicisme et de la politique linguistique ne se pose pas de la même manière en France et au Québec, il s'avère utile de comparer la situation sociolinguistique dans les deux pays. Du point de vue sociolinguistique, l'existence du phénomène de l'anglicisme implique que des locuteurs francophones aient été exposés à des productions discursives (orales ou écrites) dans la langue anglaise. Cela suppose soit des contacts physiques entre locuteurs, soit des contacts à travers le temps et l'espace par le biais de l'écrit (THIBAULT 2009 : 12). Bien que la langue anglaise fonctionne comme une langue dite d'adstrat[49] en France et au Québec, la nature du rapport entre les deux langues, en l'occurrence l'anglais et le français, diffère fortement. Concernant les locuteurs français, ils sont plutôt exposés aux contacts non-physiques, n'ayant en effet que rarement l'occasion de rencontrer des locuteurs anglophones. En revanche, les locuteurs québécois sont plus exposés aux contacts physiques avec la langue anglaise, surtout oralement. En outre, le contact avec l'anglais se fait au sein même de la compétence linguistique des locuteurs québécois car, d'après le recensement de 2011, 42,6% d'entre eux se sont déclarés bilingues (français-anglais)[50].

Examinons de manière plus approfondie l'histoire de l'anglicisme dans chaque pays. En France, après la Seconde Guerre mondiale, en raison de la puissance socio-économique des États-Unis, de nombreux anglicismes ont été introduits dans le lexique français et les chercheurs ont commencé à s'inquiéter de cette propagation. Plus particulièrement, vers la fin des années 1950, la France a déclaré sa lutte contre les anglicismes, lesquels sont devenus le symbole d'« une démission devant les États-Unis » (REY 2008 : 119). De nos jours, de nombreux anglicismes sont constamment introduits dans la langue française de France, aussi bien dans la langue de spécialité que dans la langue courante.

Au Québec, qui a successivement connu la colonisation française (Nouvelle-France) puis, au terme de la guerre de la Conquête et du Régime britannique[51], une coexistence entre le français et l'anglais s'est établie. Pourtant, ces deux langues n'ont pas toujours eu un statut égal, notamment sous la domination britannique. Une faible

[49] Une langue qui influence une autre langue sans que l'une se substitue à l'autre (THIBAULT 2009 : 12).

[50] « Au recensement de 2011, 42,6 % des Québécois se sont déclarés bilingues (français-anglais), mais 51,8 % ont affirmé ne parler que le français et 4,7 %, que l'anglais ».

(http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/amnord/quebecdr tlng2.htm)

[51] L'histoire du français du Québec commence avec les premières manifestations de la langue française en Nouvelle-France (1534-1760). Après la guerre de la Conquête (1754-1760), le Régime britannique a demeuré pendant 80 ans. (*cf.* Répertoire du patrimoine culturel du Québec, http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/rpcq/accueil.do?methode=afficher)

valeur socio-économique a été assignée au français et l'anglicisme a été introduit en masse dans les secteurs-clés de l'activité socio-économique (LOUBIER 2011 : 17). Au milieu du XIXe siècle, les Québécois ont dénoncé l'anglicisation issue de la domination des anglophones. L'anglicisme est donc devenu l'objet de nombreuses critiques. De surcroît, « l'intensité des échanges économiques et culturels avec les États-Unis a amené un changement de la langue prêteuse. Ce n'est plus tellement l'anglais britannique, mais l'anglo-américain qui influence les pratiques linguistiques des Canadiens » (LOUBIER 2011 : 20). Dans le but de défendre la langue française contre la domination de l'anglais, des efforts de terminologie ont été accomplis. Et depuis que la société québécoise s'est modernisée et que le français s'est transformé sous l'influence de l'économie et de la culture américaines, les attitudes face à l'anglicisme se sont également modifiées. Ainsi, à l'heure actuelle, certains anglicismes qui se sont généralisés au Québec, par exemple les termes *muffin*[52], *jogging*[53], y sont mieux tolérés qu'autrefois.

I.2. Législation linguistique

Dans le contexte politique, lorsque les locuteurs natifs sentent la langue nationale menacée, risquant d'être battue en brèche par une autre, des dispositions sont introduites pour contrer cette menace. Tel a été le cas de la France et du Québec, où les gouvernements ont pris des mesures en vue de promouvoir leur langue face à l'affluence des anglicismes, et ce, depuis le milieu du XXe siècle. Leur objectif était de franciser les termes d'origine étrangère et d'en recommander l'utilisation. Pour analyser les politiques linguistiques actuelles, et notamment l'aménagement lexical relatif aux anglicismes en France et au Québec, nous allons examiner le cadre juridique linguistique propre à chaque pays, en présentant les bases juridiques de l'aménagement lexical, les organismes chargés de la francisation des termes d'origine étrangère, plus particulièrement anglo-saxonne, ainsi que leurs actions pratiques en nous appuyant sur la documentation gouvernementale.

I.2.1.Législation linguistique de la France

- Bases juridiques

Trois bases juridiques concernent directement l'aménagement terminologique : la Loi nº 94-665 du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française, dite loi Toubon, le décret nº 96-602 du 3 juillet 1996 relatif à l'enrichissement de la langue française et l'arrêté du 17 novembre 2009 relatif aux missions et à l'organisation de la délégation générale à la langue française et aux langues de France. Ces trois dispositifs visent à enrichir la langue française en France. Plus particulièrement, la loi Toubon déclare que le français est la langue officielle de la République et affirme son utilisation obligatoire dans certains secteurs. Selon le décret nº 96-602 du 3 juillet 1996 relatif à l'enrichissement de la langue française, la politique linguistique de la France s'attache à enrichir la langue française, à développer son utilisation et à

[52] « Gâteau rond de petite taille qui contient habituellement des fruits ou des noix et que l'on consomme au déjeuner ou comme collation. » (Grand dictionnaire terminologique)

[53] « Exercice physique qui consiste à courir à petites foulées sur terrains variés, à un rythme adapté à sa capacité. » (Grand dictionnaire terminologique)

améliorer sa diffusion en proposant des termes et des expressions nouvelles par la création d'organisations gouvernementales[54].

- Organismes chargés de la francisation

En France, deux structures s'occupent officiellement de l'aménagement lexical : la Délégation générale à la langue française et aux langues de France et la Commission d'enrichissement de la langue française. Elles collaborent avec des institutions partenaires, telles que l'Académie française ou le CNRS, afin d'enrichir la langue française de France. Les missions de ces organisations sont indiquées dans le décret nº 96-602 du 3 juillet 1996 relatif à l'enrichissement de la langue française et dans l'arrêté du 17 novembre 2009 relatif aux missions et à l'organisation de la Délégation générale à la langue française et aux langues de France :

> « La commission d'enrichissement de la langue française examine les termes, expressions et définitions dont elle est saisie par le délégué général à la langue française et aux langues de France ou dont elle se saisit elle-même. […] La commission veille à l'harmonisation des termes, expressions et définitions proposés avec ceux des autres organismes de terminologie, de néologie et de normalisation et avec ceux des pays francophones et des organisations internationales dont le français est langue officielle ou langue de travail. Elle concourt à la diffusion de l'ensemble des termes, expressions et définitions élaborés conformément au présent décret et rend le public sensible aux apports de la terminologie à l'évolution de la langue française. » (Article 8 du décret n° 96-602 du 3 juillet 1996 relatif à l'enrichissement de la langue française, modifié par le décret n° 2015-341 du 25 mars 2015)

> « La délégation générale à la langue française et aux langues de France comprend : — la mission de l'emploi et de la diffusion de la langue française ;— la mission du développement et de l'enrichissement de la langue française ;— la mission de la maîtrise de la langue et de l'action territoriale ;— la mission des langues et du numérique ;— la mission de la sensibilisation et du développement des publics ;— le bureau des affaires générales et financières. » (Article 2 de l'Arrêté du 17 novembre 2009 relatif aux missions et à l'organisation de la Délégation générale à la langue française et aux langues de France, modifié par l'Arrêté du 17 décembre 2012)

- FranceTerme et WikiLF

FranceTerme (www.culture.fr/franceterme) est une base de données qui regroupe les équivalents recommandés par le gouvernement français. Nous pouvons y consulter notamment des termes français avec la date de leur publication au Journal Officiel de la République française, le domaine concerné, leur définition, ainsi que leurs

[54] « […] En vue de favoriser l'enrichissement de la langue française, de développer son utilisation, […], d'améliorer sa diffusion en proposant des termes et expressions nouveaux pouvant servir de référence, de contribuer au rayonnement de la francophonie et de promouvoir le plurilinguisme, il est créé une commission d'enrichissement de la langue française. […] » (Article 1 du décret n° 96-602 du 3 juillet 1996 relatif à l'enrichissement de la langue française, modifié par le décret n° 2015-341 du 25 mars 2015).

équivalents en langues étrangères, spécialement en anglais. Un autre site Internet, WikiLF (www.wikilf.culture.fr), lancé par le ministère de la Culture et de la Communication, propose au public d'émettre son avis sur les néologismes. Sur ce site, élaboré selon l'idée que la langue française évolue au quotidien via l'usage de chacun, l'on peut « voter ou proposer un équivalent à un terme étranger soumis par la Commission générale de terminologie et de néologie[55], ou encore soumettre à l'avis de la Commission un nouveau terme accompagné de sa définition. »[56] Le site WikiLF tient compte des sentiments et des attitudes du grand public face aux termes qui lui sont soumis, ainsi que leurs équivalents en français.

I.2.2. Législation linguistique du Québec

- Bases juridiques

Au Québec, la Loi 101, dite Charte de la langue française, a été promulguée le 26 août 1977 pour promouvoir la langue française. Cette Charte, composée de 214 articles, eux-mêmes divisés en six titres, précise notamment le statut de la langue française comme langue officielle du Québec. Elle couvre toutes les activités législatives de la politique linguistique de cet État, y compris l'aménagement lexical, l'officialisation linguistique, la toponymie et le statut de l'Office québécois de la langue française, entre autres.

L'analyse du texte intégral de la Loi 101 permet de dégager les deux caractéristiques de la politique linguistique du Québec. Tout d'abord, celle-ci a pour objectif d'encourager l'utilisation des termes français, plus particulièrement dans les domaines économique et social. L'objectif de cette loi, adoptée dans le sillage de la Révolution tranquille[57], étant de corriger l'inégalité entre l'anglais et le français, le gouvernement du Québec se focalise sur l'usage du français dans les milieux du travail, de l'enseignement et du commerce. Comparativement à la loi française, la législation québécoise est plus précise dans ses objectifs. Quatre objectifs[58] sont ainsi visés au Québec : renforcer le visage français de l'affichage public et de la publicité commerciale, améliorer l'offre de services en français pour les consommateurs, accroître l'usage du français chez les travailleurs et dans la vie des entreprises et, enfin, intégrer les jeunes immigrants dans l'école française.

En outre, le gouvernement du Québec cherche à encourager la protection et la promotion de la langue française tout en respectant les autres communautés

---

[55] Par le décret n° 2015-341 du 25 mars 2015, la Commission générale de terminologie et de néologie est devenue la Commission d'enrichissement de la langue française.

[56] http://wikilf.culture.fr/a-propos

[57] « Après une longue période caractérisée par l'immobilisme des structures sociales, la première moitié des années soixante assiste à un processus de réformes politiques, économiques et sociales menées par le nouveau gouvernement libéral de J. Lesage. Cette période est passée à l'histoire sous le nom de *Révolution tranquille* » (THIBAULT 2003 : 899).

[58] http://www.spl.gouv.qc.ca/languefrancaise/politiquelinguistique/

culturelles[59]. En effet, le but du gouvernement québécois n'est pas de proscrire l'utilisation de l'anglicisme, mais de reconnaître des emprunts implantés dans l'usage, à condition qu'ils répondent à certains critères linguistiques et sociolinguistiques (OQLF[60] 2007 : 8). En raison de la situation sociolinguistique, le gouvernement poursuit une politique d'emprunt souple, évitant de condamner systématiquement les emprunts. Selon l'OQLF (2007), quelques anglicismes, comme *lock-out*, *muffin*, *jeans*, *web*, *etc.*, sont acceptés officiellement par le gouvernement québécois.

- Organismes chargés de la francisation

Parmi les quatre organismes concernés par la politique linguistique québécoise, à savoir la Commission de toponymie, le Conseil supérieur de la langue française, l'Office québécois de la langue française (OQLF) et le Secrétariat à la politique linguistique, c'est l'OQLF qui est le principal responsable de l'officialisation et de la francisation linguistiques. Ses missions sont indiquées dans la Loi 101 et dans la Loi 104, laquelle modifie la Loi 101.

> « […] **159.** L'Office définit et conduit la politique québécoise en matière d'officialisation linguistique, de terminologie ainsi que de francisation de l'Administration et des entreprises. […] **160.** L'Office surveille l'évolution de la situation linguistique au Québec et en fait rapport au moins tous les cinq ans au ministre, notamment en ce qui a trait à l'usage et au statut de la langue française ainsi qu'aux comportements et attitudes des différents groupes linguistiques. […] **161.** L'Office veille à ce que le français soit la langue normale et habituelle du travail, des communications, du commerce et des affaires dans l'Administration et les entreprises. Il peut notamment prendre toute mesure appropriée pour assurer la promotion du français[61]. » (Loi 101 ou Charte de la langue française)

- Le Grand dictionnaire terminologique

Le Grand dictionnaire terminologique (www.granddictionnaire.com, dorénavant GDT), banque de terminologie informatisée du Québec, regroupe les termes proposés par l'OQLF. Bien que ce dictionnaire contienne essentiellement des données terminologiques, des mots d'usage courant y sont également traités (OQLF 2012 : 3). Il comporte plus de trois millions de termes informatisés : non seulement les fiches de l'OQLF, mais encore celles de ses partenaires internationaux, et est régulièrement alimenté et mis à jour.

I.3. Bilan : quelques caractéristiques de l'aménagement terminologique des gouvernements français et québécois

- Point de mire : langue de spécialité *vs.* langue courante

[59] http://www.tlfq.ulaval.ca/Axl/amnord/Quebec-5Politique_lng.htm

[60] Office québécois de la langue française.

[61]http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/C_11/C11.html

Selon nos observations, le point de mire des deux gouvernements est différent. En France, la politique linguistique tend à se concentrer sur la francisation des termes dans des domaines spécifiques plutôt que sur des mots de la vie quotidienne. En revanche, l'activité du gouvernement québécois ne se limite pas seulement à la francisation de termes spécialisés, l'objectif principal de l'aménagement lexical de l'OQLF étant de veiller à « ce que le français soit la langue normale et habituelle du travail, des communications, du commerce et des affaires dans l'Administration et les entreprises » (Article 161 de la Charte de la langue française). Par conséquent, les domaines traités sont nettement plus diversifiés par rapport à la situation française. Dans FranceTerme, les termes faisant l'objet d'une francisation sont divisés en 81 domaines différents[62], alors que dans le GDT, pas moins de 163 domaines (y compris des domaines familiers pour le grand public comme l'alimentation) sont traités[63].

- Portée de l'aménagement terminologique du gouvernement

Obliger les citoyens à utiliser les termes officiels peut susciter de nombreuses discussions au sujet de la liberté d'expression dans la société. C'est pourquoi quelques dispositions ont été déclarées non conformes à la Constitution en France. Par exemple, par la Décision du 29 juillet 1994, le Conseil constitutionnel a interdit à l'État d'imposer l'utilisation d'une terminologie officielle en dehors des missions des services publics. Il a affirmé que chacun était libre de choisir les termes :

> « […] cette liberté implique le droit pour chacun de choisir les termes jugés par lui les mieux appropriés à l'expression de sa pensée ; que la langue française évolue, comme toute langue vivante, en intégrant dans le vocabulaire usuel des termes de diverses sources, qu'il s'agisse d'expressions issues de langues régionales, de vocables dits populaires, ou de mots étrangers […] » (Décision n° 94-345 DC du 29 juillet 1994)

Au Québec, bien que l'emploi des termes et expressions officialisés ou recommandés par l'OQLF soit devenu obligatoire dans les secteurs administratifs, il n'est pas imposé dans l'usage privé.

- Coercition

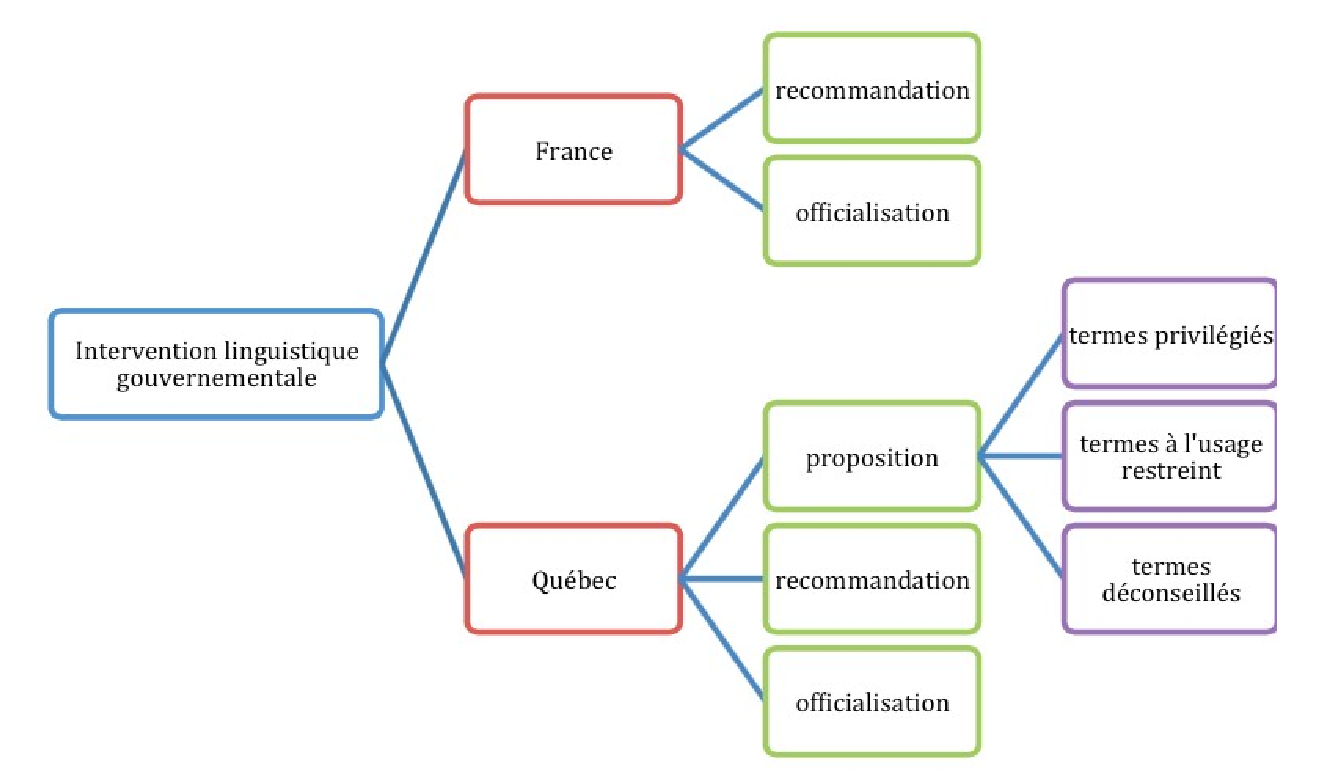
En considérant tous les processus de la francisation des anglicismes exercée par les deux gouvernements, la directive concernant les termes officiels relève de trois types différents : la proposition, la recommandation et l'officialisation. Le critère de cette distinction réside dans la notion de coercition. En effet, le gouvernement propose l'usage d'un terme lorsqu'il veut inciter les usagers à l'employer plutôt que d'autres qui conviennent moins bien. Mais il recommande ou bien officialise l'usage d'un terme francisé lorsqu'il veut interdire l'anglicisme. En France, la directive est divisée en deux parties, la recommandation et l'officialisation. La majorité des cas de la francisation concerne la recommandation. En revanche, au Québec, l'intervention relève de trois types : la proposition, dont les termes sont classés en trois catégories (termes privilégiés, termes à usage restreint et termes déconseillés), la

[62] http://www.culture.fr/franceterme

[63] http://www.granddictionnaire.com

recommandation et l'officialisation. Dans la plupart des cas, il s'agit de la proposition. Nous résumons cette division sous la forme du schéma suivant :

Figure 1 : Aménagement terminologique face aux anglicismes



Par exemple, le terme *courriel*, équivalent de l'anglicisme *e-mail*, est obligatoirement employé dans l'administration en France. Son emploi est également encouragé dans l'usage privé par la recommandation officielle de 2003. Cependant, au Québec, cet équivalent n'est qu'un terme privilégié, son emploi ne revêt donc aucun caractère obligatoire. En effet, les Québécois peuvent choisir parmi *courriel*, *courrier électronique*, *message électronique*, selon leur préférence.

En France, l'objectif de la diffusion de ces équivalents est de les implanter dans la langue en empêchant l'emploi des anglicismes correspondants. Au Québec, cette diffusion vise à stimuler la créativité de la langue française en élargissant le choix des équivalents français, tout en restreignant l'emploi des anglicismes nuisant à la vitalité du français. Il est difficile de définir les rôles des gouvernements français et québécois en un seul mot ; il nous semble toutefois que l'aménagement lexical du gouvernement français est plus prescriptif que celui du gouvernement québécois. Ce dernier a tendance à admettre des exceptions dans la mesure où elles respectent le cadre des règles qu'il a établies. En revanche, le gouvernement français tend à intervenir directement dans la langue, en imposant des règles dans la quête du bon usage de la langue française.

II. Analyse de l'implantation terminologique

Dans ce chapitre, nous analysons l'usage de deux anglicismes, *smartphone* et *hashtag*, apparus de manière relativement récente dans les domaines de l'informatique et de la télécommunication, ainsi que l'usage de leurs équivalents français proposés par les gouvernements français et québécois dans deux quotidiens francophones, *Le Monde* pour la France, et *La Presse* pour le Québec. Ce travail nous permet de vérifier le degré d'implantation[64] et de généralisation de ces mots dans la langue écrite des journalistes. De plus, l'étude de la variation de la fréquence de ces termes au cours du temps nous permettra d'illustrer l'impact des politiques d'aménagement terminologique mises en place par les deux gouvernements[65].

II.1. Présentation du corpus

Pour notre analyse quantitative, nous avons délimité notre corpus à l'aide des archives de la presse *Europresse* qui regroupent des sources journalistiques. Comme sous-corpus, nous avons choisi un journal généraliste par pays, chacun étant limité à une période de 13 ans. Comme notre outil *Europresse* ne nous montre pas le nombre d'occurrences d'un mot, nous considérons le nombre d'articles. S'agissant de comparer les proportions respectives des mots et non des chiffres absolus, cela n'a guère d'incidence sur les résultats. Les tableaux 1 et 2 indiquent la composition de chaque corpus et leur taille :

Tableau 1 : Composition du corpus (consulté le 13 janvier 2015)

Communauté linguistique	Journal généraliste sélectionné	Corpus total (documents)	Période
France	*Le Monde*	542 442	13 ans (du 1er janvier 2001 au 31 décembre 2013)
Québec	*La Presse*	599 434	

[64] Nous vérifions le degré d'implantation par le *coefficient d'implantation*. Le coefficient d'implantation est la « proportion d'utilisation d'un terme pour désigner une notion. […] Deux valeurs sont divisées pour le calcul du coefficient : *a*. le nombre de fois où un terme est utilisé pour désigner une notion, divisé par *b*. le nombre de fois où cette notion est utilisée […] » (QUIRON 2003 : 171).

[65] Sachant, bien évidemment, que l'aménagement terminologique du gouvernement n'est pas le seul facteur pour implanter un terme, nous ne traiterons néanmoins que ce facteur dans cet article. D'autres facteurs, qui bonifient ou réduisent les possibilités d'implantation d'un terme comme les variables terminologiques (brièveté, dérivabilité, motivation, *etc*.) et les variables socioterminologiques (attitudes linguistiques, résistance au changement, *etc*.), au dire de QUIRON (2003), seront étudiés dans notre thèse.

Tableau 2 : Corpus total (consulté le 13 janvier 2015)

	Le Monde	***La Presse***
2001	56 786	54 513
2002	48 562	54 850
2003	38 666	52 414
2004	41 523	50 160
2005	38 783	49 055
2006	35 338	51 187
2007	40 646	49 980
2008	40 725	47 943
2009	40 580	39 681
2010	41 121	37 366
2011	41 089	38 413
2012	41 201	39 585
2013	37 422	34 287
Total	**542 442**	**599 434**

II.2. Étude de cas : *smartphone*

L'anglicisme *smartphone*, désignant un « téléphone portable qui assure des fonctions informatiques et multimédias[66] », employé originairement dans les domaines de l'informatique et de la télécommunication, a été introduit dans la langue courante avec la popularisation de l'appareil nommé par cet anglicisme. Afin de désigner ce téléphone portable, plusieurs termes sont attestés dans notre corpus journalistique : *smartphone*, *téléphone intelligent*, *téléphone mobile intelligent*, *ordiphone*, *etc*. Parmi eux, nous avons choisi l'anglicisme *smartphone* et ses équivalents officiels *téléphone intelligent*, *ordiphone* comme objet d'analyse[67]. En France, le gouvernement a proposé les deux équivalents francisés *ordiphone* et *terminal de poche*[68] afin de faire face à

[66] Petit Robert électronique 2015 (consulté le 13 janvier 2015).

[67] Dans cet article, nous considérons la relation entre l'anglicisme et son (ses) équivalent(s) comme relevant de la variation lexicale d'un point de vue variationniste. Tout d'abord, nous remarquons que l'emprunt est monosémique dans la plupart des cas. « L'emprunt fait passer d'une langue dans une autre le signifiant [signifiant graphique] d'un signe et une de ses désignations sans y faire passer en même temps la polysémie et la signification de ce signe » ; pour cette raison, il est possible d'utiliser l'emprunt en « ne laissant aucune place à l'ambiguïté ou à la confusion des champs terminologiques », dans un domaine plus ou moins précis (PERGNIER 1989 : 114-115). Ensuite, en ce qui concerne l'équivalent de l'anglicisme, c'est un mot créé en général par les commissions de terminologie qui le substituent par un mot de facture française. Il s'agit d'un changement du signifiant qui ne s'accompagne pas d'un changement sémantique dénotatif. Puisque ces paires de mots n'engendrent pas de problèmes particuliers d'équivalence sémantique, nous pouvons les traiter comme des variantes lexicales d'une même variable lexicale.

[68] Comme le terme *terminal de poche* n'est utilisé que dans l'usage métalinguistique de notre corpus, et que cette utilisation métalinguistique ne peut être considérée comme l'usage effectif, nous avons écarté ce terme de notre analyse.

l'anglicisme *smartphone*. Cette décision a été publiée au Journal Officiel du 27 décembre 2009, d'après le site de FranceTerme et, depuis cette date, l'utilisation de ces termes est recommandée. Concernant le Québec, le gouvernement a traité cet anglicisme à plusieurs reprises : en 1997 pour la première fois[69], ensuite en 2010 en proposant comme termes privilégiés les termes francisés *téléphone intelligent, téléphone-ordinateur*, *ordiphone,* dont la vedette est *téléphone intelligent*.

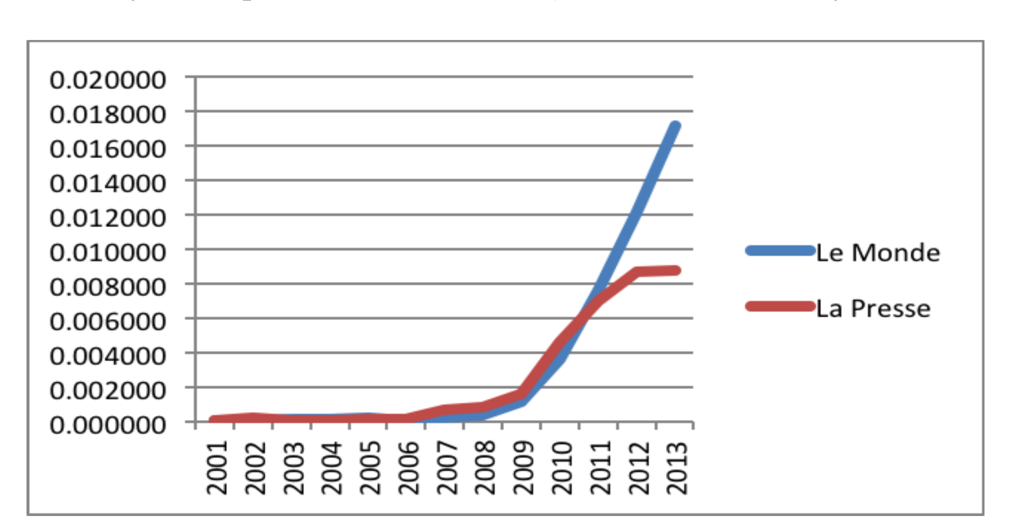
Tableau 3 : Fréquences absolue et relative (smartphone)

	France			**Québec**		
	smartphone	*téléphone intelligent*	*ordiphone*	*smartphone*	*téléphone intelligent*	*ordiphone*
2001	1 50 %	1 50 %	0 0 %	1 25 %	3 75 %	0 0 %
2002	1 33,33 %	2 66,67 %	0 0 %	4 30,77 %	9 69,23 %	0 0 %
2003	4 100 %	0 0 %	0 0 %	1 25 %	3 75 %	0 0 %
2004	4 80 %	1 20 %	0 0 %	2 66,67 %	1 33,33 %	0 0 %
2005	6 85,71 %	1 14, 29 %	0 0 %	3 60 %	2 40 %	0 0 %
2006	2 66,67 %	1 33,33 %	0 0 %	1 12,5 %	7 87,5 %	0 0 %
2007	8 100 %	0 0 %	0 0 %	10 31,25 %	22 68,75 %	0 0 %
2008	12 85,71 %	2 14,29 %	0 0 %	6 15 %	34 85 %	0 0 %
2009	43 91,49 %	2 4,26 %	2 4,26 %	13 20,63 %	50 79,37 %	0 0 %
2010	136 92,52 %	10 6,8 %	1 0,68 %	7 4,09 %	164 95,91 %	0 0 %
2011	298 95,82 %	13 4,18 %	0 0 %	4 1,5 %	263 98,5 %	0 0 %
2012	481 95,82 %	20 3,98 %	1 0,2 %	7 2,03 %	336 97,67 %	1 0,29 %
2013	630 98,13 %	11 1,71 %	1 0.16 %	4 1,33 %	295 98,33 %	1 0,33 %

Le tableau 3 présente une liste complète qui comprend aussi bien la fréquence absolue que la fréquence relative (en pourcentages) de chaque terme tiré de notre corpus. Nous avons obtenu les cinq figures suivantes en considérant le nombre total de documents à notre disposition (voir tableau 2) et la fréquence absolue des termes *smartphone*, *téléphone intelligent* et *ordiphone* (voir tableau 3). Examinons ci-dessous ces figures les unes après les autres.

[69] Monsieur Xavier Darras de l'Office québécois de la langue française a fourni cette information.

Figure 2 : Fréquence de la variable « téléphone portable qui assure des fonctions informatiques et multimédias » (toutes variantes confondues)



La figure 2 indique la fréquence de la variable « téléphone portable qui assure des fonctions informatiques et multimédias ». Elle représente la fréquence absolue des emplois de l'ensemble des variantes dans notre corpus. Nous observons que l'emploi de cette variable commence à augmenter à partir de 2007 dans les deux quotidiens. Elle est fréquente aussi bien en France qu'au Québec jusqu'en 2011 mais, entre 2012 et 2013, le nombre d'utilisations dans notre corpus français est plus élevé.

Figure 3 : Fréquence absolue de l'anglicisme smartphone

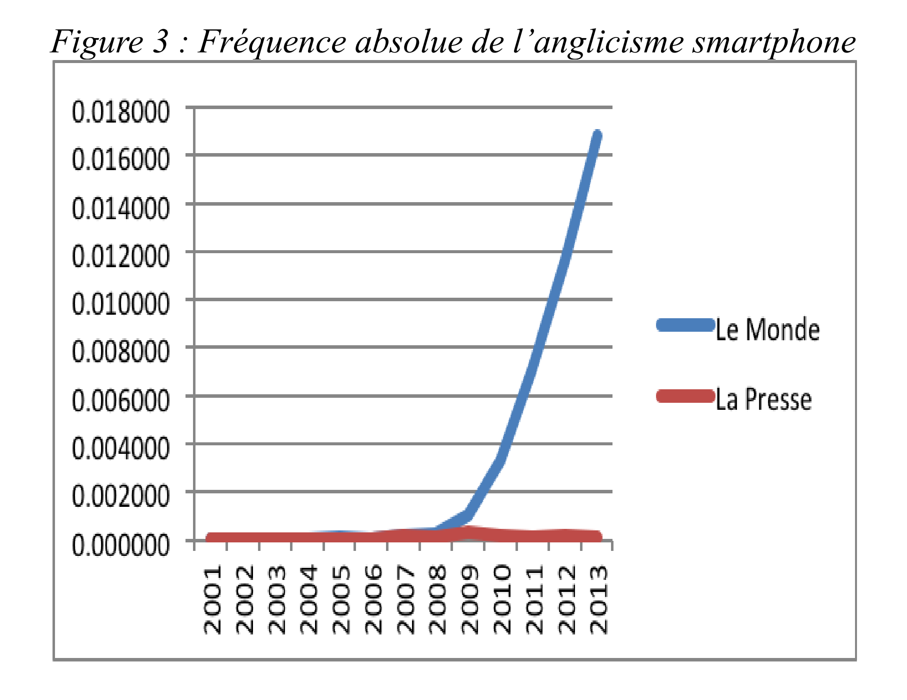
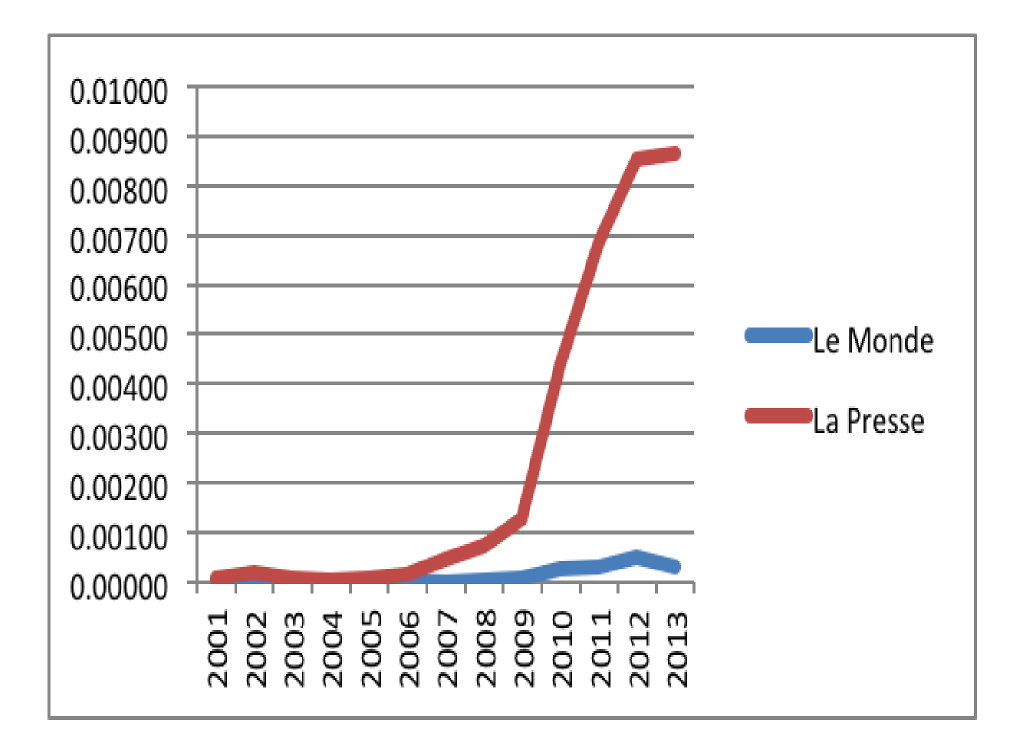


Figure 4 : Fréquence absolue des équivalents officiels

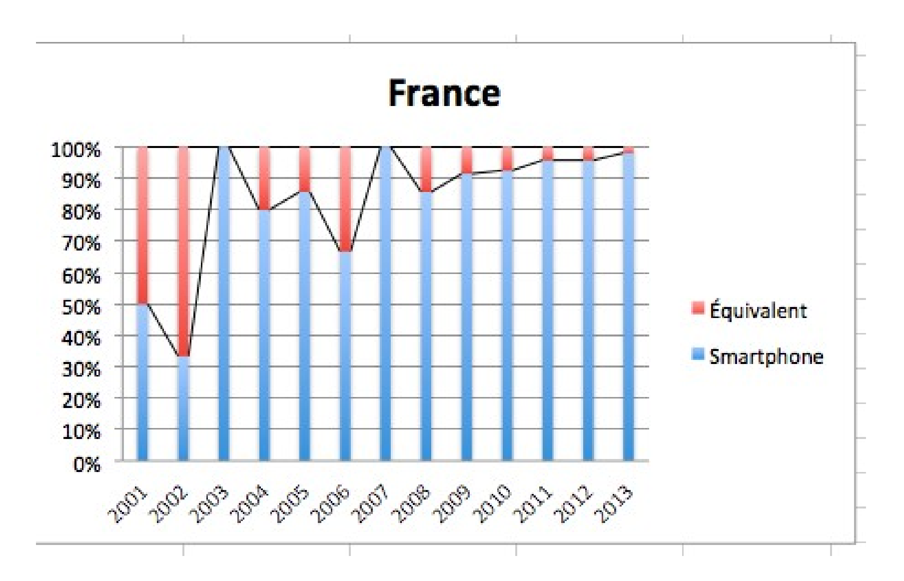


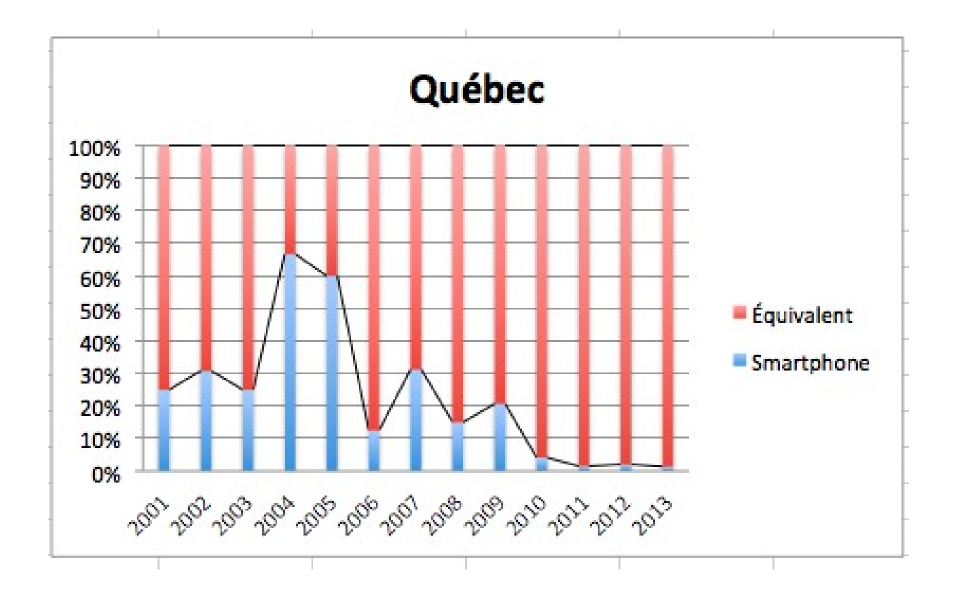
Les figures 3 et 4 présentent respectivement la fréquence absolue de l'anglicisme *smartphone* et celle de ses équivalents. D'après la figure 3, l'utilisation du terme *smartphone* en France se développe considérablement depuis 2009. Compte tenu du fait que le terme *ordiphone* a été recommandé cette même année, cela signifie que la tentative d'aménagement terminologique français n'a eu aucun effet. En outre, d'après la fréquence absolue du tableau 3, le terme *ordiphone* n'a été utilisé que cinq fois en cinq ans (entre 2009 et 2013), alors que le terme *téléphone intelligent* a été attesté 56 fois dans le corpus français. Dans le cas du Québec, l'utilisation de l'anglicisme *smartphone* commence à diminuer à partir de 2009 et, en contrepartie, celle de l'équivalent *téléphone intelligent* augmente brusquement. Or, ce moment coïncide avec l'intervention gouvernementale qui a eu lieu en 2010. Nous pouvons supposer que ce changement linguistique planifié a influencé, pour le moins, les pratiques langagières québécoises, même si ce n'est pas le seul facteur de l'implantation des équivalents français. Pour le moment, nous concluons que l'aménagement québécois fournit, sans aucun doute, plus de résultats effectifs que l'aménagement français.

Nous devons également noter que le terme *téléphone intelligent* était disponible pour les locuteurs québécois, avant que sa notion même n'ait été répandue dans la langue courante. Comme nous l'avons mentionné plus haut, le gouvernement québécois avait traité l'anglicisme *smartphone* en 1997. C'est-à-dire que les locuteurs québécois pouvaient choisir le terme francisé *téléphone intelligent* avant la diffusion de cet anglicisme. Ce terme répond en outre à la préférence des journalistes par rapport au nouveau terme *ordiphone* qui a été mal accueilli, tant par la presse française que par

la presse québécoise. Bien que certains journalistes aient pris conscience de l'existence du terme d'*ordiphone*, son utilisation n'a pas été répandue[70].

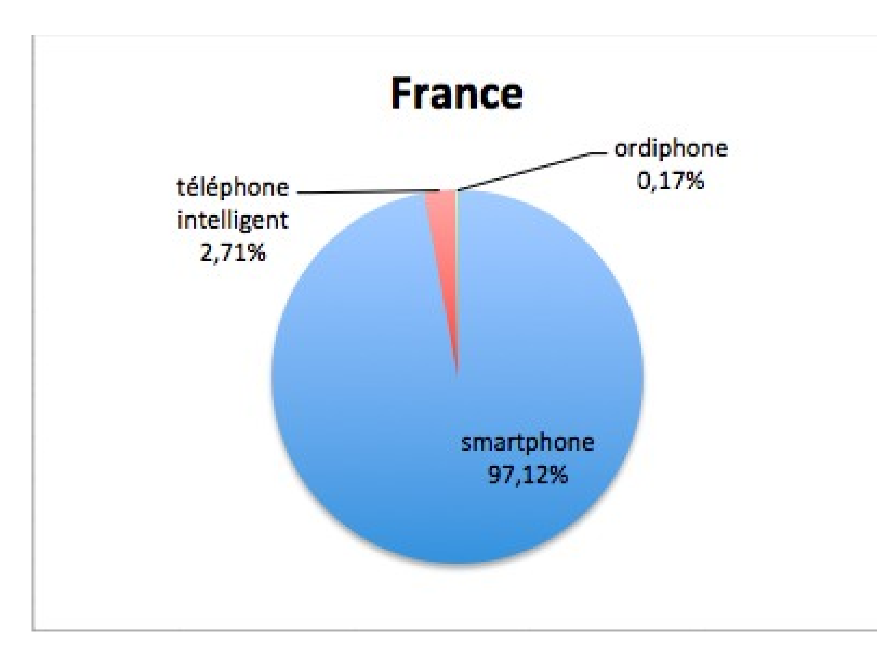
Figure 5 : Fréquence relative de l'anglicisme smartphone et ses équivalents officiels (téléphone intelligent et ordiphone)

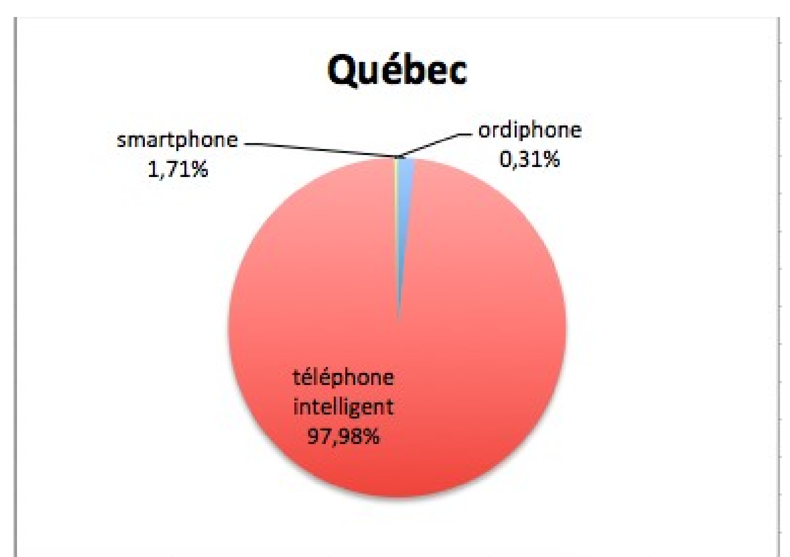




[70] Une phrase extraite d'un article du *Monde* permet de constater que certains journalistes connaissent l'aménagement lexical proposé par le gouvernement français : « […] Une tablette est un objet intermédiaire entre le smartphone (je sais que je devrais écrire ordiphone mais j'ai du mal) et l'ordinateur ultraportable ou Net Book. […]. » (14 mai 2012, *Le Monde*)

Figure 6 : Proportion de l'utilisation des variantes de la variable « téléphone portable qui assure des fonctions informatiques et multimédias » sur une période de deux années (2012 et 2013)





Les deux figures 5 et 6 représentent respectivement la fréquence relative de l'anglicisme *smartphone* et de ses deux équivalents officiels, ainsi que la proportion de l'utilisation des variantes sur une période de deux années. Examinons tout d'abord la figure 5 en détail. Elle nous montre, à première vue, que le degré d'implantation de l'anglicisme *smartphone* est plus élevé en France : alors que l'emploi de cet anglicisme y a régulièrement augmenté, passé de 85,71% en 2008 à 98,13% en 2013, son taux d'occurrence au Québec, dans la même période, a considérablement diminué, de 15% à 1,33%.

La figure 6 nous montre le degré d'implantation des trois termes sur deux années : *smartphone*, *téléphone intelligent* et *ordiphone*. Dans notre corpus français, le terme *smartphone* atteint 97,12% des occurrences totales et les deux autres équivalents occupent respectivement 2,71% et 0,17%. À l'inverse, au Québec, 97,98% des

occurrences représentent le terme de *téléphone intelligent*, tandis que l'anglicisme *smartphone* n'atteint que 1,71%. Comme dans le corpus français, le terme *ordiphone* est très peu implanté dans le quotidien québécois (0,31%).

II.3. *Hashtag*

Dans cette partie, nous examinerons les deux équivalents officiels *mot-dièse* et *mot-clic*, proposés respectivement par la France et le Québec, face à l'anglicisme *hashtag* qui désigne un « mot-clé précédé du signe #, permettant de retrouver tous les messages d'un microblog qui le contiennent[71] ». Cet anglicisme figure dans deux quotidiens de notre corpus à partir de 2010 et son utilisation a augmenté grâce au développement d'un microblog devenu célèbre, Tweeter. Si, en France, le terme *mot-dièse* a été publié le 23 janvier 2013 au Journal Officiel en tant qu'équivalent français de l'anglicisme *hashtag*, le gouvernement québécois avait proposé le terme *mot-clic*, formé à partir de *mot-clé* et de *clic*, dès janvier 2011, soit deux ans plus tôt. Ces deux équivalents figurent dans notre corpus après l'intervention des deux gouvernements, à savoir *mot-dièse* à partir de 2013 dans le corpus français et *mot-clic* à partir de 2011 dans le corpus québécois, après l'intervention des gouvernements.

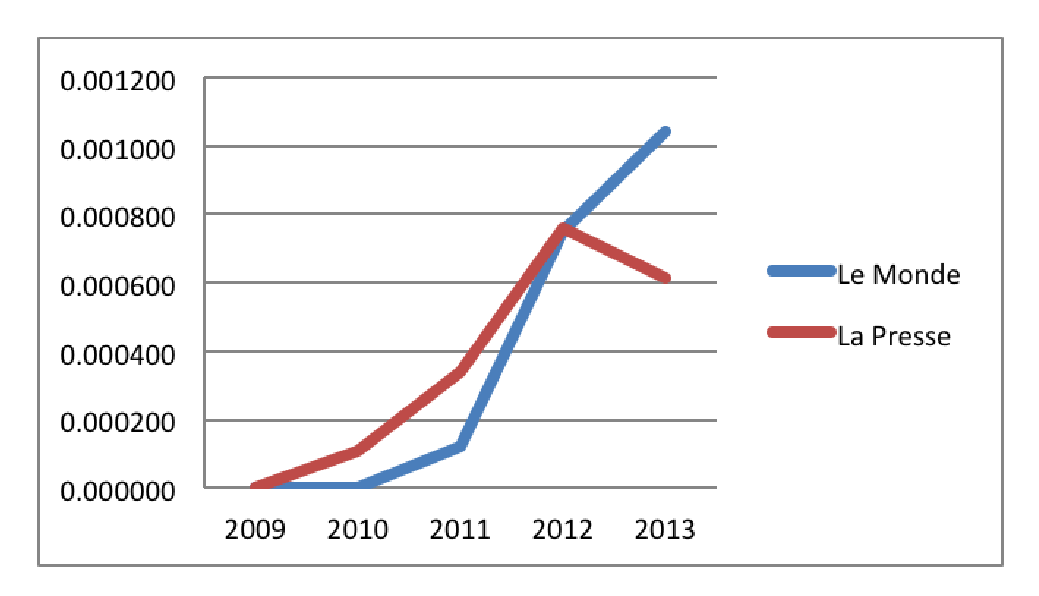
Tableau 4 : Fréquences absolue et relative (hashtag)

	France			**Québec**		
	hashtag	*mot-dièse*	*mot-clic*	*hashtag*	*mot-dièse*	*mot-clic*
2010	0 0 %	0 0 %	0 0 %	4 100 %	0 0 %	0 0 %
2011	5 100 %	0 0 %	0 0 %	3 23,08 %	0 0 %	10 76,92 %
2012	31 100 %	0 0 %	0 0 %	5 16,67 %	0 0 %	25 83,33 %
2013	27 69,23 %	11 28,21 %	1 2,56 %	4 19,05 %	0 0 %	17 80,95 %

Le tableau 4 présente les fréquences absolue et relative des termes en question sur une période de quatre ans, entre 2010 et 2013. Examinons successivement les figures 7 à 11.

[71] Petit Robert électronique 2015 (consulté le 13 janvier 2015).

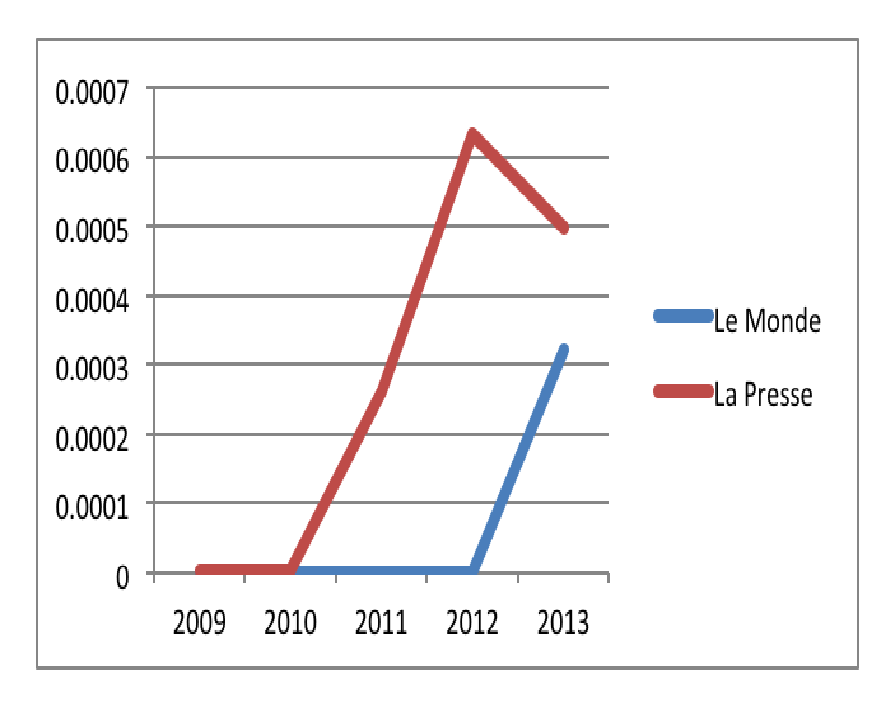
Figure 7 : Fréquence de la variable « mot-clé précédé du signe #, permettant de retrouver tous les messages d'un microblog qui le contiennent » (toutes variantes confondues)



Considérant la figure 7, nous observons que l'utilisation de cette variable augmente à partir de 2010 dans les deux quotidiens et qu'elle est fréquente tant en France qu'au Québec jusqu'en 2012. Même si nous constatons que le nombre d'utilisations dans le corpus français est un peu plus élevé en 2013, il n'existe pas de grande différence en fréquence absolue : 0,001042% (39 fois) pour la France, 0,000612% (21 fois) pour le Québec.

Figure 8 : Fréquence absolue de l'anglicisme hashtag

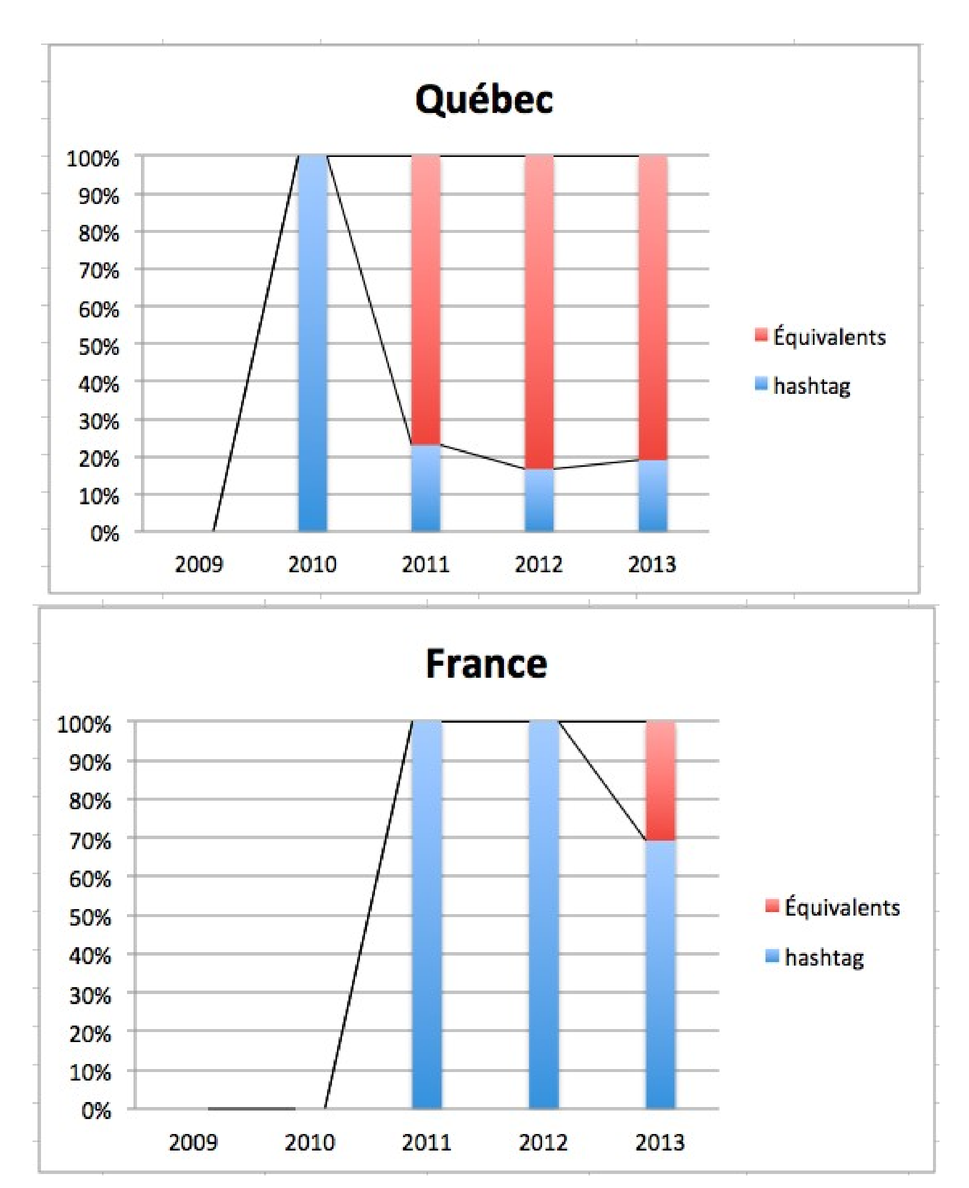
Figure 9 : Fréquence absolue des équivalents officiels



Regardons à présent les figures 8 et 9 qui présentent respectivement la fréquence de l'anglicisme *hashtag* et celle de ses équivalents officiels. D'après la figure 8, l'emploi du terme *hashtag* en France se développe fortement à partir de 2011 : en effet, en un an, le taux est passé de 0,000122% (5 fois) à 0,000752% (31 fois). Même si le gouvernement français est intervenu en 2013 par la recommandation du terme *mot-dièse*, cette action nous semble un peu tardive, ayant donné l'occasion aux journalistes d'implanter l'anglicisme *hashtag* dans leurs articles. À partir de 2013, le terme *mot-dièse* figure 11 fois dans notre corpus français et son occurrence est toujours faible par rapport à celle de *hashtag* (27 fois).

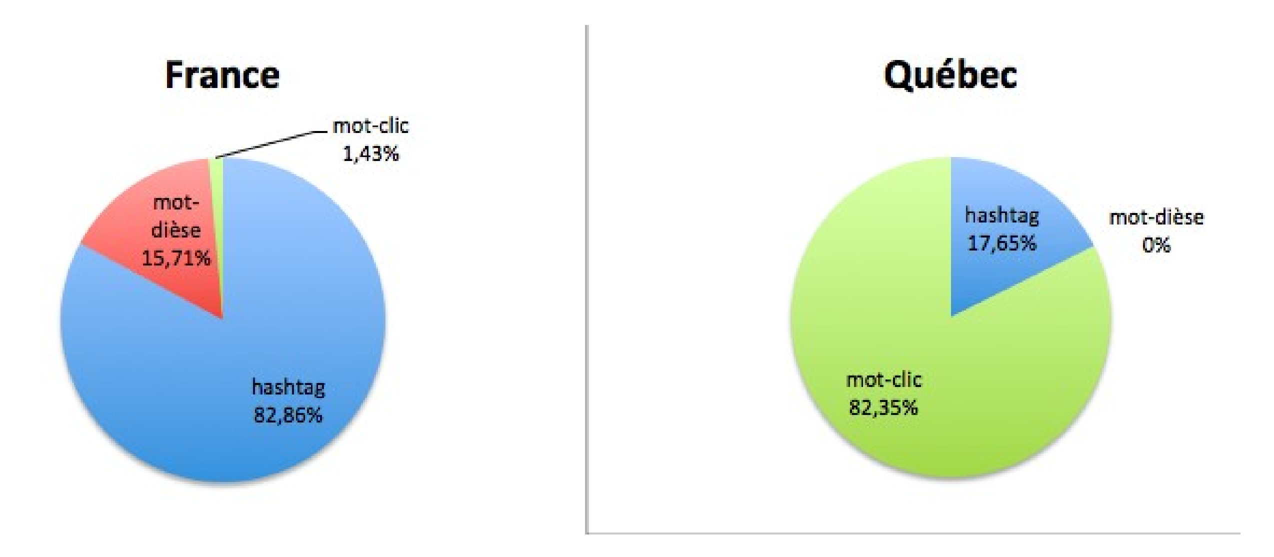
En ce qui concerne le Québec, il n'existe pas de grand changement dans l'utilisation de l'anglicisme *hashtag* entre 2010 et 2013, tandis que celle de *mot-clic* a augmenté à partir de 2011 quand le gouvernement du Québec est intervenu. Nous pouvons alors supposer que la politique d'aménagement lexical au Québec affecte, pour le moins, les pratiques langagières de ses locuteurs.

Figure 10 : Fréquence relative de l'anglicisme hashtag et ses équivalents officiels (mot-dièse et mot-clic)



La figure 10 présente le degré d'implantation des équivalents francisés et montre qu'il est nettement plus élevé au Québec durant trois années consécutives : les taux atteignent 76,92% en 2011, 83,33% en 2012 et 80,95% en 2013, alors qu'en France, pour la même période, nous relevons 0%, 0% et 30,77%.

Figure 11 : Proportion de l'utilisation des variantes de la variable « mot-clé précédé du signe #, permettant de retrouver tous les messages d'un microblog qui le contiennent » sur une période de deux années (2012 et 2013)



Pour terminer, examinons la figure 11. Nous constatons le degré d'implantation des trois termes : *hashtag*, *mot-dièse* et *mot-clic*. En France, l'utilisation de *hashtag* occupe 82,86 % de l'utilisation totale, l'emploi de l'équivalent *mot-dièse*, recommandé par le gouvernement français, n'obtient qu'un taux de 15,71 % et le terme *mot-clic*, avec 1,43 %, n'atteint pas les 2%. En revanche, au Québec, l'équivalent *mot-clic* arrive en première place avec 82,35 % du total et l'anglicisme n'occupe que 17,65 %. Le terme *mot-dièse*, proposé par le gouvernement français, est absent de notre corpus québécois.

II.4. Bilan

Si le moment où le gouvernement intervient dans la langue des locuteurs en proposant un équivalent francisé en face d'un anglicisme correspond au moment où ces locuteurs en éprouvent le besoin, les possibilités d'implantation d'un terme augmentent. Si les mots appropriés ne sont pas fournis au moment où les besoins du public commencent à augmenter, le gouvernement peut souffrir pour obtenir le résultat escompté. En effet, de nombreux chercheurs, dont QUIRION (2004) et GIAUFRET (2007), ont affirmé que l'activité tardive d'intervention gouvernementale aurait provoqué l'échec de la politique d'aménagement lexical. S'il n'existe pas de termes français appropriés à leurs besoins, les locuteurs emploieront l'anglicisme déjà existant. Étant donné que beaucoup d'efforts doivent être fournis pour modifier le comportement linguistique déjà installé, il importe d'intervenir au moment approprié. Selon QUIRION, « la livraison juste-à-temps est un concept inspiré des méthodes modernes de gestion. Elle consiste à livrer le terme ou la terminologie requise par les utilisateurs, au moment où ceux-ci en ressentent le besoin. Cette méthode nécessite une grande proximité des terminologues avec les usagers de la langue et implique un suivi serré de l'actualité spécialisée. La livraison juste-à-temps serait bénéfique pour l'enracinement terminologique » (Quirion 2004 : 198). Quant aux recherches de GIAUFRET, elle évoquent la rapidité de création « qui explique le succès de certains

néologismes québécois issus d'une activité néologique proactive » (Giaufret 2007 : 132). Notre analyse des deux anglicismes *smartphone* et *hashtag* est la démonstration de ce que nous avançons. Alors qu'en France, la réaction tardive de son gouvernement a provoqué l'échec de l'implantation des termes *ordiphone* et *mot-dièse*, au Québec, grâce à sa rapidité des activités d'aménagement lexical, les deux termes, *téléphone intelligent* et *mot-clic*, ont réussi à s'implanter contre les anglicismes correspondants. Nous pouvons constater que le gouvernement du Québec intervient mieux dans la langue écrite des journalistes que le gouvernement français.

Conclusion

Dans cette modeste recherche, nous avons tenté de proposer quelques réflexions sur l'anglicisme et l'intervention linguistique gouvernementale en répondant à deux questions que nous avons posées au début de cette recherche : l'intervention linguistique des gouvernements français et québécois a-t-elle permis d'atteindre l'objectif visé ? Aujourd'hui, jusqu'à quel degré les termes francisés proposés par ces gouvernements sont-ils implantés dans la langue écrite journalistique ?

À travers l'analyse de l'implantation terminologique de deux anglicismes, *smartphone* et *hashtag* en France et au Québec, même si nous ne pouvons le généraliser à tous les cas d'aménagement lexical, nous concluons que la politique linguistique québécoise produit un effet visible sur la langue de la presse. En effet, les journalistes québécois recourent souvent aux termes proposés par leur gouvernement (*téléphone intelligent* dans 98,66% des cas et *mot-clic* dans 80,95% des cas en 2013), tandis que les journalistes français préfèrent utiliser les anglicismes correspondants (*smartphone* dans 98,13% des cas et *hashtag* dans 69,23% des cas en 2013). En France, malgré l'éloignement géographique des États-Unis et la politique linguistique assidue du gouvernement, nous constatons une plus grande utilisation des anglicismes dans la presse écrite.

Bien évidemment, il est difficile d'affirmer que l'aménagement lexical mis en place par le gouvernement québécois suffit, à lui seul, à modifier les pratiques langagières des journalistes. Plusieurs facteurs, comme la francisation dans les entreprises québécoises ou les attitudes linguistiques individuelles des locuteurs, peuvent également soit développer soit réduire les possibilités d'implantation d'un terme. Les contextes sociologiques et sociolinguistiques auxquels est confrontée cette communauté linguistique peuvent aussi influencer le degré d'implantation terminologique. Si l'on prend en compte uniquement l'aspect politique, le moment d'intervention est un des éléments décisifs pour l'implantation des termes dans la langue courante.

Références bibliographiques

ÉTIEMBLE, René. 1991 [1964]. *Parlez-vous franglais ?*. Paris: Gallimard.

GIAUFRET, Anna. 2007. NormalisaTICE et implantaTICE : conflits, succès et échecs francophones dans la normalisation et l'implantation terminologique des nouvelles technologies pour l'enseignement. In *Synergies Italie*, III, 121-135. Sylvains les Moulins: Gerflint.

HÖFLER, Manfred. 1982. *Dictionnaire des anglicismes*. Paris: Larousse.

HUMBLEY, John. 1990. *L'intégration de l'anglicisme contemporain : étude comparative des emprunts lexicaux faits à l'anglais depuis 1945 en français, en allemand et en danois, reflétés dans les dictionnaires*. Thèse pour le doctorat d'État ès lettres et sciences humaines de l'Université Paris-Nord.

LOUBIER, Christiane. 2008. *Langues au pouvoir. Politique et symbolique*. Paris: L'Harmattan.

LOUBIER, Christiane. 2011. *De l'usage de l'emprunt linguistique*. Montréal: Office québécois de la langue française.

MARESCHAL, Geneviève. 1994. Étude typologique et comparative de l'anglicisation et des anglicismes dans quatre aires de la francophonie. *Actes du Colloque sur les anglicismes et leur traitement lexicographique. Communications, discussions et synthèses*, 25-37. Québec: Gouvernement du Québec.

MARTIN, André & Christiane LOUBIER. 1993. *L'implantation du français. Actualisation d'un changement linguistique planifié*. Québec: Office québécois de la langue française.

OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE. 2007. *Politique de l'emprunt linguistique*. Montréal: Office québécois de la langue française (OQLF).

OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE. 2012. *Politique éditoriale du Grand dictionnaire terminologique*. Montréal: Office québécois de la langue française.

QUIRION, Jean. 2003. *La mesure de l'implantation terminologique : proposition d'un protocole. Étude terminométrique du domaine des transports au Québec*. Montréal: Office québécois de la langue française.

QUIRION, Jean. 2004. État de la question sur la nature des facteurs d'implantation terminologique. In *Colloque international sur la traduction : Traduction et Francophonie. Traduire en Francophonie*, 193-200. Paris : Maison du dictionnaire.

PERGNIER, Maurice. 1989. *Les anglicismes : Danger ou enrichissement pour la langue française ?*. Paris: P.U.F.

REY, Alain. 2008. *Le français : une langue qui défie les siècles*. Paris: Gallimard.

REY-DEBOVE, Josette & Gilberte GAGNON. 1980. *Dictionnaire des anglicismes : les mots anglais et américains en français*. Paris: le Robert.

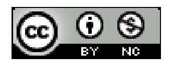
THIBAULT, André. 2003. Histoire externe du français au Canada, en Nouvelle-Angleterre et à Saint-Pierre-et-Miquelon. In Gerhard ERNST *et al*. (éds), *Histoire linguistique de la Romania*, vol. I (= *Manuels de linguistique et des sciences de communication/HSK* XXIII/1), 895-911. Berlin *et al.*: W. de Gruyter.

THIBAULT, André. 2009. Présentation. In André THIBAULT (éd.), *Gallicismes et théorie de l'emprunt linguistique,* 11-16. Paris: L'Harmattan.

WARTBURG, Walter von. 1967. *Französisches Etymologisches Wörterbuch. Eine darstellung des galloromanischen sprachschatzes*, 18. Band : *Anglizismen*, Basel: Zbinden.

Sites Internet

Académie française. < http://www.academie-francaise.fr>
Délégation générale à la langue française et aux langues de France. <http://www.dglf.culture.gouv.fr>
Dictionnaire Larousse en ligne. < http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais>
Dictionnaire le Petit Robert 2015 en ligne. <http://www.lerobert.com>
Europresse. <http://www.bpe.europresse.com>
FranceTerme. <http://franceterme.culture.fr/FranceTerme/index.html>
Grand dictionnaire terminologique. <http://www.granddictionnaire.com>
Office québécois de la langue française. <http://www.oqlf.gouv.qc.ca>
Répertoire du patrimoine culturel du Québec. <http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca>
WikiLF. <http://wikilf.culture.fr>



TABLES 2015

Relecteurs 2015

(le nombre d'articles relus est indiqué entre parenthèses s'il est supérieur à 1)

Antoine AUFRAY (3), Justyna BERNAT (2); Sara BENOIST (3); Charles BRASART (2); Marielle CONFORTI (2); Romain DELHEM; Sarah HARCHAOUI (2); Ernest HOUNHOUAYENOU; Pierre-Yves MODICOM (3); Kim OGER (3); Sébastien SAUDREAU (4); Antoine THOLLY; Dianne VELEMA.

Articles publiés en 2015 *(par ordre alphabétique du nom d'auteur.e)*

Table des matières

élis / revue des jeunes chercheurs en linguistique de Paris-Sorbonne

Vol. 3.3. (octobre 2015) : *Varia.*

>> http://elis.hypotheses.org

ISSN 2425-1526

